Jean Lafitte 7 octobre 2011

Le devenir du -a féminin dans l'écrit gascon et béarnais

Résumé

Introduite en Béarn à partir de 1960 par la mouvance occitaniste, la graphie en *a* des finales féminines traditionnellement notée par *e* fait toujours débat. Cette étude voudrait apporter un éclairage global de ce problème, tant dans l'espace gascon qu'à travers les siècles.

Les écrits du passé témoignent de prononciations en [ə] dès avant 1200, mais aussi du maintien de prononciations en [a] bien plus tardif qu'on ne le pense, et de ce qu'en de nombreux lieux celles en [o] d'aujourd'hui ont été précédées d'une phase en [ə] insoupçonnée, au point que sa notation par e fut sentie, dès le XVIe s., comme une spécificité du gascon.

Avant-propos

0-1 – Pourquoi cette étude

L'apparition dans l'espace public de noms de communes béarnaises écrits selon la graphie de l'*Institut d'études occitanes* (I.E.O.) n'a pas manqué de provoquer réactions et questions de la part des personnes quelque peu attachées à la langue ancestrale du pays. Deux des traits caractéristiques de cette graphie choquent particulièrement ces personnes, la notation par o du son [u] (ou français) et les finales féminines en a u lieu du e habituel : *Auloron-Senta Maria* remplaçant *Aulouroû-Sente Marie*.

Comme il court sur ce sujet bon nombre d'erreurs, j'ai voulu "creuser" la question des *a* passés à *e*. Certes, ce ne sera pas une "première", comme on le verra au § 0-3, mais on oublie si vite! Or à la p. 7 de son étude de 1986, Michel Grosclaude faisait une remarque très pertinente pour justifier sa mention des coutumes de Corneillan, alors que ce village entre Airesur-Adour et Riscle n'a jamais été en Béarn :

« C'est un texte de l'Armagnac. Nous l'avons choisi pour deux raisons. D'abord parce que le Béarn (comme nous l'avons dit plus haut) ne constitue pas une entité linguistique fermée sur ellemême ; il est donc indispensable d'en déborder parfois les frontières. Ensuite [...] ».

Même si le les anciens textes béarnais sont majoritaires dans le corpus dont je dispose, mon étude va donc porter sur l'ensemble du domaine gascon, sans oublier de regarder plus à l'est, d'où est très probablement venue la prononciation en /o/ et la graphie correspondante en o. Je prends ainsi un risque d'erreurs accru du fait des lacunes de mon information, et j'apprécierai que des spécialistes des autres terres gasconnes viennent redresser mes erreurs.

0-2 – Les mots concernés

Il s'agit donc de faire l'histoire de la notation écrite de ce qui était à l'origine un *a* latin placé en syllabe finale non accentuée, un « *a* posttonique ».

Cette évolution affecte d'abord les **noms féminins** (casa, femina) et de nombreuses **formes verbales** (cantat, erant) qui ont donné en gascon, respectivement, casa puis case, hemna puis hemne, canta puis cante, eran puis eren etc.

Elle affecte aussi des **mots composés** dont la première partie comporte en finale un *a* étymologique devenu intérieur, mais généralement traité comme si la première partie était autonome; c'est principalement le cas des adverbes en *-men(t)* (*bonament*, puis *bonement*, et aujourd'hui *bounemén*) mais aussi des substantifs qui s'achèvent de même parce qu'ils dérivent de verbes en *a* (*començament*, puis *comencement*, et aujourd'hui *coumencemén*). Nous en trouverons de nombreuses illustrations à travers les hésitations des scribes entre *a* et *e*, alors qu'aujourd'hui bien peu connaissent ce fait de langue; Palay lui-même l'a apparemment ignoré puisqu'il a choisi délibérément de noter le *a* étymologique (Avertissement, p. IX) sans préciser qu'il se prononcerait comme un *e* de syllabe finale: *bounamén*, *coumençamén*; les

^{*} Revu et complété le 8 aout 2012, puis du 22 octobre au 13 novembre 2013, et le 20 mars 2018 ; voir *Bibliographie*, p. 54.

"néo-locuteurs" prononceront donc /a/... comme ceux qui se fient à la graphie occitane.

Mais cela ne concerne pas les adjectifs "épicènes" en -e au féminin comme au masculin, même si le féminin latin était en a; en gascon, sengle, aut(r)e, nost(r)e, etc.

0-3 – Les études antérieures

0-31 — On sait en général que **Lespy** a publié sa *Grammaire béarnaise* en 1858 et l'a rééditée, dûment augmentée, en 1880 ; on sait moins qu'en réalité une toute première édition parut en **1857**, à peine 30 pages décrivant l'alphabet du béarnais avec la prononciaion de chaque lettre, plus quelques textes spécimens. Or dès la p. 6, Lespy aborde notre sujet :

« Il y avait anciennement un a final dont le son était peu sensible ; aujourd'hui, il est remplacé par e. On disait terra, planta (terre, plante), en appuyant très-peu sur l'a. Mais on écrivait aussi ces deux mots et une foule d'autres qui avaient la même terminaison latine, comme on les écrit aujourd'hui terre, plante ; l'e final se prononce comme un o très-adouci. Il en sera question plus bas. Il n'y a donc aucun inconvénient à laisser à ces mots l'orthographe moderne, puisqu'ils se terminaient indifféremment autrefois par un a ou par un e. »

L'édition de 1858 reprend ce texte p. 3 en y ajoutant « Cet a se trouve presque toujours à la fin des mots, dans la traduction des *Psaumes*, de 1583. Mais à l'époque des *Fors*, il cédait souvent la place à l'e, qui a prévalu de nos jours. »

Et en 1880, toujours p. 3, ce texte revient complété par deux exemples en -a, et, pour le polymorphisme, le renvoi à la publication récente des *Récits d'Histoire Sainte en béarnais*. Voici les exemples donnés : « L'ombra de ton ala santa, Ps. 63, l'ombre de ton aile sainte, et dans un sonnet, signé I. G., qu'Olhagaray a mis en tête de son *Histoire de Foix, Béarn et Navarre* (édit. de 1629, Paris), et dont nous reparlerons en Annexe I, n° 18 :

« Pren d'aquet escribaa la pluma vertadera

« Prends de cet écrivain la plume véridique. »

Lespy ajoute, p. 14, à propos du o final atone :

« Cet *o* final, d'un son peu sensible, n'existait pas dans le gascon du XIII^e siècle. M. l'abbé F. Caneto, supérieur du petit séminaire d'Auch, a publié dans la *Revue d'Aquitaine* [t. I, 1856-57, pp. 513 et 537; II, 1857-58, pp. 27, 49, 97, 181, 293 et 319] quelques extraits d'une charte auscitaine de cette époque, où l'on trouve les mots *terre*, terre, *anime*, âme, *daune*, dame, *porte*, porte. »

0-32 – Dès le 1^{er} tome de son *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes* paru en 1932, Palay effleure le sujet dans l'*Avertissement*, mais en étendant le passage à *e* à « un grand nombre de cas » de « **a** étymologique intérieur [...] : *croumpedoù* pour *croumpadoù*, *besiademén* pour *besiadamén*, etc. ». Pour le *a* posttonique final, il écrit :

« Depuis la fin du 17^e siècle, les Béarnais ont adopté la lettre **e** pour rendre le son sourd des finales de certains mots (**e** muet français), bien que le son de la voyelle **e** ne se rapproche du son français que dans la région d'Orthez-Bayonne; dans le reste du Béarn, cet **e** sourd est remplacé par les atones **a** ou **o**, ou encore par un son neutre qui participe de **a**, de **o** et de **e**. »

Tout cela sera repris mot à mot dans l'édition C.N.R.S. de 1961, dans l'*Avertissement* et à peine plus développé dans le premier article des lettres **A** et **E**, qui leur sert de préambule, y compris la datation au 17^{ème} siècle! On se demande où Palay l'a pu trouver.

0-33 – Il a fallu attendre 1983 pour avoir une étude assez complète de cette évolution graphique, donc phonétique, avec la contribution de Michel **Grosclaude** au *Colloque Arnaud de Salette*; et cet auteur y est revenu de façon plus ciblée en 1986 dans quatre pages de *La langue béarnaise et son histoire* déjà cité; voir *Bibliographie*. Mais trente ans ont passsé et aujourd'hui, les "reprints" et numérisations offrent à la recherche des corpus bien plus vastes.

0-4 – Annonce du plan

Il me parait utile de consacrer un chapitre I^{er} à quelques réflexions préalables et à la situation actuelle, point d'arrivée de la longue évolution que nous essaierons ensuite de retracer; nous le ferons à travers l'écrit ancien du Béarn (Ch. II) et celui de la Gascogne (Ch. III) pour essayer d'en tirer une conclusion pratique (Ch. IV).

Chapitre I^{er} – Réflexions préalables

1-1 – Sur le seuil

Les nombreuses lectures que j'ai faites dans le cadre de cette étude m'ont plus d'une fois donné à penser que bien des opinions formulées sur ce sujet, parfois de façon péremptoire, ignorent un certain nombre de données, linguistiques et sociolinguistiques notamment, qui sont pourtant déterminantes dans bien des cas. Qu'on me pardonne de les rappeler.

La première vaut dans tous les domaines : sur de nombreux sujets, nous sommes mieux "renseignés" que les hommes des siècles passés ; mais sur de nombreux autres, ils en savaient beaucoup plus que nous. Et surtout, la proportion de gens intelligents et même très intelligents n'était pas inférieure jadis à celle d'aujourd'hui. Donc, si nous ne comprenons pas quelque chose du passé, ou même le trouvons absurde, la sagesse veut que nous considérions que certains éléments déterminants ont dû nous échapper.

Le quatre autres observations touchent à la matière traitée et méritent un titre propre.

1-2 – Toute langue évolue

On sait que la graphie proposée par le mouvement occitaniste est présentée comme un retour à la graphie « authentique » de la « langue occitane » du temps de sa splendeur, c'est-à-dire du temps des troubadours. Dans la mesure où cette graphie représentait la langue parlée de l'époque (cf. § 1-4), cela suppose que la prononciation de cette langue a peu changé depuis le XII^e s., au moins dans ses variétés « les mieux conservées », essentiellement les parlers languedociens.

Se référant aux *Fors* de Béarn, puisque les troubadours étaient étrangers au Béarn, notre grand Lespy pensait de même ; ainsi, p. 28, de sa *Grammaire béarnaise* de 1880 :

« 49. — Anciennement o se prononçait, généralement, OU, en béarnais. Ce qui le prouve, c'est que les mots contrari, contraire, logar, louer (une maison) no, non, persone, personne, s'écrivent aujourd'hui comme ils se sont toujours prononcés: countrari, louga, nou, persoune. On pourrait multiplier de pareils exemples. L'orthographe ancienne était conforme à l'étymologie de ces mots; dans l'orthographe actuelle, on n'a eu en vue que la prononciation. »

Nous ne lui jetterons pas la pierre, pas plus qu'aux occitanistes qui croient la même chose, mais nous inviterons ces derniers à lire les "bons auteurs" sur ce sujet ; entre autres, le Pr. Jean-Pierre Chambon, directeur du *Centre d'études et de recherches d'oc* (CEROc) de la Sorbonne (2003, p. 3) :

« En tant que linguistique d'une langue particulière, la linguistique occitane fait usage des principes et des concepts qui lui sont fournis par la linguistique générale. Si donc nous tombons dans la littérature scientifique concernant l'occitan sur un énoncé qui contredit ces principes, nous devrons le tenir pour hautement suspect. Par exemple, P. Bec écrit qu'à partir du 16^e siècle « la langue se *maintient* [...] sans évoluer sensiblement » (*La Langue occitane*, 1995, 89), mais la linguistique générale indique que l'évolution est un universel. Si toutes les langues évoluent, la langue occitane ne peut avoir la propriété merveilleuse de se *maintenir*; »

Par exemple, au XVI^e s., dans l'*Advertissement* de ses *Psalmes*, Arnaud de Salette écrivait « *toutz los motz* » tout en évoquant « *la prononciatioô naturala de la vocala* o » : contrairement à ce que pensait Lespy, le *o* de *los, motz, vocala* se prononçait /o/, « prononciation naturelle de la voyelle *o* », mais Salette notait *toutz* parce qu'il prononçait /tuts/... comme aujourd'hui. Depuis, *los, motz, vocala* se prononcent par /u/ (*ou* français) et s'écrivent *lous, mouts, voucale* (ou *boucale*).

1-3 – La mode dans le changement linguistique

On connait ce passage de la Passion de Jésus où St Pierre le renie trois fois pendant qu'il comparait devant le Sanhédrin : repéré alors qu'il se tient dans la cour, Pierre déclare par deux fois qu'il ne fait pas partie de l'entourage de Jésus ; une troisième fois, on l'identifie comme Galiléen : « Surement, toi aussi, tu en es, ta façon de parler [en grec, $\hat{\eta}$ $\lambda\alpha\lambda$ iá σ ov] te trahit. »

(Math. 26, 73). Évidemment, un provincial de Galilée se remarquait vite à Jérusalem, la capitale. Ce n'est donc pas nouveau qu'au sein d'une même langue, on repère les gens par leur prononciation ou leur accent, et c'est souvent pour décrier ceux qui ne parlent pas comme dans les milieux du pouvoir et les classes supérieures de la capitale.

Le monde d'oc ne pouvait y échapper. Or les deux témoignages que je vais donner déprécient les prononciations en /a/ des finales féminines; mais cela ne doit pas étonner : ce sont les prononciations les plus anciennes, donc maintenues dans les régions et milieux les plus conservateurs, en fait dans les campagnes, chez les paysans, et ce n'est pas nouveau que les gens de la ville se croient supérieurs aux ruraux (*urbanité*, *civilisation* renvoient à la ville – 'civitas, urbs' – tandis que *rustre*, *rustique* renvoient à la campagne – 'rus').

Le premier témoignage nous est donné par Xavier Ravier dans les *Poèmes chantés des Pyrénées gasconnes* (1978), ouvrage co-signé par Jean Séguy, et fruit d'enquêtes de terrain réalisées dans la haute vallée du Gave de Pau; pp. 193-4, il relevait une tendance à passer à -/o/ du fait du prestige de la prononciation urbaine; « l'enquête [en 1957, à Betpouey, limitrophe de Barèges] fait ressortir que la finale féminine y est en pleine mutation : on entend *a/o* atone (avec majorité de *o*) chez un sujet de 40 ans, presque toujours *o* chez un autre sujet de 15 ans. De même à Gavarnie [...] ».

Le second témoignage est récent, et nous vient de Palavas, village de pêcheurs à quelques kilomètres de Montpellier, zone languedocienne qui a conservé la finale atone en /a/; dans Le $Parler\ vieux\ palavasien$, des érudits locaux ont voulu décrire ce parler avant qu'il ne disparaisse; les auteurs notent donc par a la finale féminine, tout en précisant, p. 21:

« ...le *a* exagérément ouvert relève d'une prononciation poissarde [...]; plus délicatement émis, il se rapproche parfois du "e" français, surtout dans les terminaisons : par exemple, dans *cadieyda* (chaise), le premier est perceptiblement plus ouvert que le final. »

« a exagérement ouvert » n'est peut-être qu'une façon dépréciative de nommer « un *a* aussi éclatant que celui de l'italien officiel » que X. Ravier avait entendu « dans les pays de Castelloubon [8 km SE de Lourdes] et de Nistos [8 km OSO de St-Bertrand-de-Comminges] » (*loc. cit.* p. 193). En tout cas, « poissarde » opposé à « délicatement » montre bien la hiérarchie sociale des prononciations...

Les modes naissent du regard que la société porte sur les accents et prononciations, tout comme sur les mots et expressions, et ce n'est pas un petit facteur du changement des langues.

1-4 – L'écrit alphabétique est naturellement phonologique

La dernière phrase de la citation de Lespy rapportée au § 1-2 est l'avis d'un professeur de latin du XIX^e s., pas la conclusion d'un historien de l'orthographe. Car le souci d'étymologie dans l'écriture est une préoccupation moderne de lettrés, comme je vais le rappeler de suite.

On sait que l'écriture est née du besoin de représenter par des signes visibles et durables les sons de la parole qui s'évanouissaient dès qu'ils étaient émis : *verba volant, scripta manent*. Le plus simple fut de dessiner les objets, mais cela n'allait pas bien loin, et les écritures idéographiques qui sont parties de là ont dû se compliquer pour fonctionner. Ici, nous parlons de nos écritures alphabétiques, qui tendent à représenter les sons par des lettres.

Il y a là, bien sûr, une part d'arbitraire ; d'abord pour identifier les sons, au delà de la variété de élocutions personnelles et régionales : l'écriture va noter des sons en quelque sorte "filtrés", corrigés, et ne sera donc pas à proprement parler « phonétique », mais « phonologique » ; un second niveau d'arbitraire sera dans le choix du signe notant chaque son "filtré". Mais finalement, ça marche, et depuis plusieurs millénaires.

À cet égard, le latin, langue de prestige de tout le moyen âge, est un modèle de proximité entre écrit et parole, et lorsque les grammairiens intervinrent contre les "fautes" d'écriture, c'est parce qu'elles révélaient des changements de prononciation jugés inacceptables.

Mais si ces changements résistent, il se produit progressivement un décalage entre la parole

actuelle et l'écrit du passé ; les « scribes », ou spécialistes de l'écriture, ont naturellement tendance à ne pas changer leurs habitudes, jusqu'au jour où le décalage étant trop important, les plus novateurs modifient leur écriture... et finissent par entrainer les autres.

Cependant, lorsque la possession de l'art d'écrire passe pour une supériorité sociale, il arrive que les « nantis » organisent le système en bloquant l'évolution de l'écrit pour se réserver le privilège du savoir écrire et lire. C'est ce qui s'est passé en France après le bouillonnement intellectuel de la Renaissance, qui répondait notamment aux besoins de la jeune imprimerie ; pour mettre fin au désordre qui en résultait, l'Académie française fut chargée de faire la loi de la langue française et définit ainsi son programme orthographique :

« La Compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorans et les simples femmes... » (Cahiers de Mézeray cités par Nina Catach qui rappelle en note : « Les femmes avaient rarement droit au latin. » -L 'orthographe, 1988, p. 32).

La « réforme linguistique occitane » du pharmacien audois Louis Alibert (1884-1959) a voulu faire de même pour rendre possible une littérature « occitane » écrite par la bourgeoisie cultivée d'avant la dernière guerre mondiale. Mais on n'a aucune trace de ce genre de tendance dans l'histoire de l'écriture de la langue gasconne et béarnaise, de telle sorte que l'écrit est un bon témoin de l'oralité de toutes les époques.

1-5 – Tout écrit use des codes orthographiques acceptés par les lecteurs visés

Ce devrait être un truisme, on écrit pour être lu ; pourtant, suivant la tendance critiquée par J.-P. Chambon, il n'est pas rare que les linguistes occitanistes interprètent les choix orthographiques de scribes et écrivains d'autrefois comme dictés par d'autres préoccupations, comme le serait le respect des normes d'une « scripta » traditionnelle pour les scribes, ou des intentions réformatrices pour les écrivains.

Cela n'est pas impossible ; on sait que jusqu'à 1976 la Grèce a conservé comme langue officielle le grec classique plus que bimillénaire ; ce n'est qu'après la chute de la dictature des colonels qu'elle a enfin adopté la langue de tous les jours, le démotique ; et les premiers tenants de la graphie occitane ont adopté délibérément un système inspiré des manuscrits des troubadours, sans se soucier des attentes des locuteurs des langues d'oc de notre époque. Mais ce fut toujours présenté expressément comme une volonté de rupture avec des usages populaires jugés inférieurs.

Du point de vue sociolinguistique, de telles intentions n'ont aucune vraisemblance chez des scribes qui n'en ont jamais rien dit, et tout particulièrement chez les praticiens qu'étaient les notaires et secrétaires ou comptables des communautés et des particuliers.

Mais comme tous ceux qui jadis savaient lire et écrire, ces praticiens l'avaient appris par le latin, et ceux de Gascogne lisaient et écrivaient sans doute beaucoup plus de latin que de gascon, a fortiori que de la langue de Toulouse. Le a posttonique appartenait au modèle latin, même s'il ne se prononçait plus exactement a; le a représentait a0 suivant la valeur qu'il avait prise en Gascogne et en péninsule ibérique dans des mots latins comme 'laxare, coxa'; et le a0 était une lettre muette, tandis que le a1 latin valait a1 selon la prononciation que lui avait donnée le gascon depuis les origines. Si pour a0 et a1 l'apparence a pu faire penser à un souci d'étymologie, voire à l'acceptation d'une hégémonie toulousaine, c'est totalement exclu pour a1 étendu aux a2 de toutes origines, alors que l'emploi de ces trois lettres relevait tout simplement d'un même souci phonologique, donc pratique.

Ces considérations sont encore plus valables pour les écrivains, trop peu nombreux pour inventer des codes d'écriture nettement distincts de l'usage général des professionnels de l'écriture. Au demeurant, ils ne pouvaient être imprimés que si leurs éditeurs jugeaient leurs œuvres vendables, donc lisibles pour le commun des lecteurs ; car autrefois, il n'y avait pas de subventions publiques pour permettre l'édition de livres sans acheteurs.

Entre praticiens et écrivains, les érudits qui ont publié tant de textes gascons au XIX^e s.

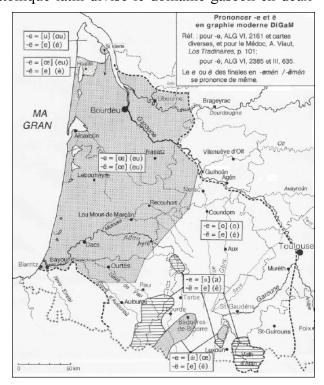
n'ont pas eu un comportement différent, même s'ils ont déploré le désordre graphique de bien des écrits passés. Jean-François Bladé en témoigne incidemment dans ses *Poésies populaires...*, 1881, p. 4 : à propos de trois finales féminines en *e* dans une prière en vers qui lui a été dictée par une « femme illettrée », il observe en note : « la terminaison *o* employée dans une grande partie de la Gascogne, est remplacée par l'*e* conformément aux habitudes de l'Armagnac proprement dit et des Landes. » Il identifie donc la parole de la dame illettrée et son écrit d'érudit. De même, p. 22, il écrira *prumèroment* et *également*, etc.

1-6 - Aujourd'hui: un domaine linguistique phonétiquement partagé

Avant de plonger dans le passé lointain, il me parait utile de rappeler la situation du gascon telle que l'a constatée vers 1960 l'enquête complémentaire de l'*Atlas linguistique de la Gascogne* (ALG): l'aboutissement du *a* posttonique latin divise le domaine gascon en deux

zones à peu près égales ; l'ALG VI, 2161 donne schématiquement la répartition suivante :

− /ə/, « timbre neutre proche du "e muet" français » (J. Allières, p. 230), au nordouest : la Gironde gasconne, hormis la pointe du Médoc qui dit [u], les Landes, une petite moitié ouest de la partie gasconne du Lot-et-Garonne et un tiers de la partie gasconne et béarnaise des Pyrénées-Atlantiques; en détail, et toujours schématiquement, dans le Lot-et-Garonne, à l'ouest d'une droite passant par Sos et atteignant la Garonne entre Tonneins et Marmande; dans les Pyrénées-Atlantiques, toute la partie gasconne et, en Béarn, au nord et à l'ouest d'une ligne partant du lac d'Uzein vers l'ouest, jusqu'au sud de Sauveterre, et vers le nord-nord-est, jusqu'à la limite du département, en passant par Uzein et Méracq, jusqu'à environ 7 km à l'ouest de Garlin.



−/o/ (o plus ou moins ouvert) pour le reste du domaine, sauf quelques zones restreintes où /a/ latin a survécu, au moins pour une partie des mots ayant donné lieu à statistique : en Béarn, très peu à Bielle, davantage à Nay et Pontacq ; en Bigorre, à Ferrières, Arrens, Cauterets, Gerde, Lesponne, Laborde et même Labatut-Rivière ; un peu moins à Gavarnie et Barèges ; plus à l'Est, à Bourg-d'Oueil, Melles et au Val d'Aran.

Chapitre II – L'écrit ancien du Béarn.

2-1 – Du XIII^e au XVIII^e s. : 27 textes pour jalonner le passé

Je propose maintenant une plongée dans l'écrit béarnais que je qualifierai de "spontané", c'est-à-dire réalisé dans un but utilitaire, sans égard à des théories linguistiques. J'ai donc choisi près de trente textes anciens, certains en fonction de leur importance dans l'histoire de la langue ou de son écriture, les autres un peu au hasard, avant de les avoir "épluchés", et de façon à ce qu'ils soient suffisamment variés dans le temps et l'espace pour offrir une image assez objective de la réalité.

Mais pour ne pas interrompre cette étude par de nombreuses pages de lecture souvent difficile, je les ai placés en Annexe I. J'y signale les a et les e pour permettre au lecteur de contrôler mes comptes (!).

J'ajoute ici la mention des seuls o que j'ai rencontrés :

- tous ceux des *Noëls choisis* de l'abbé d'Andichon (1712-1777 selon la BNF) ; bien que je n'aie pu consulter l'édition originale, je retiens comme vraisemblable la date de 1756 et suppose, sans trop de risque, qu'on n'a pas changé la graphie d'origine dans les éditions d'après 1800 que j'ai pu consulter ; voir Annexe I, n° 23 ;
- un isolé, en 1767, là où il n'aurait jamais dû se trouver, dans le mot *quoato* du titre même de la 2^{nde} édition de la *Pastourale* de Fondeville par Jean-Pascal Vignancour. Cela ne peut être qu'une faute d'impression que j'écarte ; voir Annexe IV, n° 5 ;
- un dernier, isolé lui aussi, dans l'adverbe *aucunomen* d'une réimpression du Catéchisme d'Oloron d'après 1780 (Annexe I, n° 24).

2-2 – Le XIX^e s. : des érudits s'intéressent au béarnais

- Le **XIX**^e siècle est marqué par un intérêt nouveau porté aux « patois » ; le béarnais n'y fait pas exception, et cela, de façon tout à fait autonome. Hormis les recueils de F. Destrade et M. Camélat que je vais présenter de suite, je ne connais que des écrits en e et estime inutile d'entrer dans le détail. Je crois devoir cependant mentionner cinq publications :
- fin **1819**, un recueil de chansons et œuvres béarnaises *Estrées béarnèses en ta l'an 1820* imprimé par Jean Antoine Sylvestre Vignancour, fils de Jean-Pascal, mais préparé par son petit-fils Émile; il sera suivi d'autres éditions par le même Émile, qui connaitront un grand succès ;
- en **1853**, un petit recueil de *Pouésios béarnésos*, toutes notées par *o*, par l'Oloronais François Destrade (1820 ou 1824-1864); cela vaudra à son auteur deux mentions posthumes peu amènes de Vastin Lespy dans sa *Grammaire* de 1880 et puis dans son *Dictionnaire*:
 - « Seul, croyons-nous, un jeune Oloronnais, qui aurait pu être un excellent ouvrier et qui ne fut qu'un médiocre poète, F. Destrade, a écrit, dans ces derniers temps, avec un o les mots où, depuis que l'a du latin a été délaissé, le béarnais a toujours mis un e. Destrade écrivait cadeno, chaîne, escolo, école, patrio, patrie. » (Grammaire béarnaise, p. 14)
- en 1857, puis surtout **1858** et **1880** la *Grammaire béarnaise*, de Vastin Lespy que complètera son *Dictionnaire béarnais ancien et moderne* en **1887**;
- en **1895**, *Et piu-piu dera me laguta*, recueil de « *Cansous gascounas* » du jeune poète bigourdan Michel Camélat (1871-1962); conformément à la prononciation en [a] de son Val d'Azun, l'auteur a tout noté par *a*; mais on est hors du Béarn, et conscient de l'étroitesse du domaine de son parler local, Camélat optera délibérément pour le béarnais de la plaine et son recueil réédité en 1942 sera *Lou piu-piu de la mie flahute*, avec les *e* féminins béarnais.
- En **1900**, l'*Escole Gastoû Fébus* fixera les règles d'écriture du béarnais en consacrant le *e* multi-séculaire (cf. § 3-8). Après, nous serions dans la littérature contemporaine, devenue complètement marginale dans la seconde moitié du siècle, quand les familles n'ont plus transmis la langue, mettant fin à son usage habituel par une portion notable de la population.

2-3 - L'Annexe I en chiffres

Voici un tableau qui résume les constatations faites sur les textes de l'Annexe I :

| N° | Date | Lieu | Nombre <i>a</i> | Nombre <i>e</i> | % a | % e |
|------|------------|------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| 1 | 1246 | Orthez | 13 | 13 | 50,0 | 50,0 |
| 2 | 1253 | Sauveterre | 24 | 26 | 48,0 | 52,0 |
| 3 | 1270 | (Pau) Orthez | 14 | 122 | 10,3 | <mark>89,7</mark> |
| 4 | 1278 | Oloron | 46 | 153 | 23,0 | <mark>77,0</mark> |
| 20-1 | 1288 | Pau | 13 | 5 | <mark>72,2</mark> | 27,8 |
| 5 | 1325/1425 | Vallée d'Ossau | 9 | 18 | 33,3 | <mark>66,7</mark> |
| 6 | 1385 | Orthez | | | < 1,0 | > <mark>99,0</mark> |
| 7 | v. 1450 | (Serres-Castet) | 45 | 1 | <mark>97,8</mark> | 2,2 |
| 20-2 | 1484 | Pau | 5 | 27 | 15,6 | <mark>84,4</mark> |
| 8 | 1493 | Bourgarber | 46 | 41 | 52,9 | 47,1 |
| 9 | 1533 | Pau | 2 | 14 | 12,5 | <mark>87,5</mark> |
| 10 | 1544 | Pau | 8 | 7 | 53,3 | 46,7 |
| 11 | 1552 | Pau (Fors priv.) | 27 | 4 | 87,0 | 13,0 |
| 20-3 | 1552 | Pau ("loi") | 2 | 30 | 6,3 | <mark>93,7</mark> |
| 12 | 1564 | Pau (Stil prom.) | 1 | 22 | 4,3 | <mark>95,7</mark> |
| 13 | 1570 | Navarrenx | 1 | 20 | 5,0 | <mark>95,0</mark> |
| 14 | 1582 | (Nérac) Pau | 0 | 16 | 0,0 | 100,0 |
| 15 | 1583 | Pau (<i>Psalmes</i>) | ≈10.700 | ≈1.100 | 90,7 | 9,3 |
| 16 | 1591 | Pau | 2 | 42 | 4,5 | <mark>95,5</mark> |
| 17 | 1596 | Laruns | 22 | 10 | <mark>68,8</mark> | 31,2 |
| 18 | 1608 | Pau | 20 | 0 | 100,0 | 0,0 |
| 19 | 1620 | Pau (Fors priv.) | 51 | 6 | <mark>89,5</mark> | 10,5 |
| 20-4 | 1633 | Pau (Compilation) | 2 | 40 | 4,8 | <mark>95,2</mark> |
| 21 | 1655 | Navarrenx | 0 | 16 | 0,0 | 100,0 |
| 22 | vers 1690 | Lescar | | | ≈2,0 | $\approx 98,0$ |
| 23 | 1756 | Lembeye | (Tout | en o) | | |
| 24 | après 1780 | Oloron | | _ | ≈2,0 | $\approx 98,0$ |

2-4 – Premières constatations

Les différences importantes de longueur des textes étudiés et le fait que tous ne l'ont pas été avec la même extension ne permettent pas de tirer des conclusions mathématiques.

Mais on peut faire quelques constatations d'ordre qualitatif :

- d'abord, après un 50/50 dans l'acte le plus ancien, e est majoritaire dans 16 des 26 autres documents en e ou e, soit presque les 2/3 ;
 - sauf les deux courts documents nos 14 et 21, tous ceux en e comportent des mots en a;
 - réciproquement, huit sur neuf des documents où a l'emporte ont des mots en e.

Vraisemblablement, le a étymologique reflète à l'origine la prononciation en [a]; puis vient un jour où l'on remplace ce a héréditaire par un e: cela suppose qu'on a pris conscience de ce qu'on ne prononce plus [a].

Pourtant, les deux finales vont "cohabiter"; voici quelques explications possibles:

- les deux prononciations partageaient déjà le Béarn (§ 1-6);
- la langue hésitait entre les deux prononciations, au gré des mots, de leur contexte, des personnes, des circonstances de prise de parole etc.; comme par exemple « oui » français prononcé [wε] concurremment avec [wi]; voir notamment le document n° 1.
- le scribe se conformait à un modèle, en dépit de sa prononciation personnelle ; mais celle-ci refaisait surface dans l'écrit, plus ou moins souvent ;

- certains mots ou des formules "rituels" résistaient au changement, au moins à l'écrit ;
- de toute façon, ceux qui écrivaient et lisaient n'attachaient aucune importance à ce détail graphique : avant l'Académie française pour les lettrés, et l'école obligatoire pour le peuple, l'orthographe n'était pas le premier souci de ceux qui écrivaient en français.

Cependant, hormis les documents de 1288 et 1608 suffisamment présentés et commentés en Annexe I, n^{os} 20-1 et 18, ceux où *a* l'emporte appellent une réflexion particulière.

2-5 – La poésie de 1450 et 3 actes juridiques – Annexe I, nos 7, 8, 10 et 17

Ces quatre pièces peuvent être considérées comme de bons témoins de la langue courante, puisque émanant de la "base", sans aucune arrière-pensée, linguistique notammant.

La poésie du manuscrit romain des environs de **1450** (n° 7) n'avait d'autre but que le seul plaisir du scribe qui l'a copiée en pensant à son Béarn natal, loin de toute contrainte administrative; les 45 *a* ne peuvent être que le reflet de sa prononciation personnelle en [a], donc celle de Serres-Castet à 9 km au nord de Pau. Mais il a quand même noté un *e*, tout près d'un *a*: bones biendas...

Dans l'acte de 1493 (n° 8), le notaire joue le rôle d'un greffier moderne écrivant un jugement. Le tribunal est sis à Bourgarber, en zone /ə/ proche du coin sud-est de sa limite schématique actuelle, l'accusée est d'Arthez dans cette même zone et le notaire Menaud s'y rattache, car il est sans doute « Menaud de Sassus, coadjutor deu noble En Johan, senhor d'Abidos, notari public de Pardies et de La Bastide de Monreyau » qui a instrumenté dans un jugement du même tribunal du 13 mars 1489; publié trois pages avant, on y compte 34 a pour 91 e. Dans notre acte, les 46 a pour 41 e sont donc ici une anomalie "géographique". J'observe que parmi les 46 mots en a, 18 (39 %) sont du domaine juridique, dont plusieurs en variante de la graphie en e: apuntament, carta, cauza (5), Coneguda, costuma, deffendenta, domanda (2), dreyturerament, eshilhada, foregetada, ordenansas, requesta et sentencia; même le nom de l'accusée, d'Arthez, est noté en a, Audina de Minbiela. Mais il en est de même pour 35 des 45 mots en e, soit 85 %: audide, causes (2), contengudes (2), diffinitive, donades (le mot béarnais aurait été dades/dadas), eshilhade, foragetade, la(s)dite(s) (11), negative, partides (4), presente (5) et sentencie (4); 6 seulement sont de la langue quotidienne, bone, feyte(s) (2), persone, tengude et trobade. Je ne vois à cela d'autre explication plausible que l'écriture de l'acte par un clerc originaire de la zone est ; sa tendance personnelle a été de noter a, mais la norme professionnelle lui a fait noter les 2/3 des mots juridiques en e traditionnel.

Dans l'acte de **1544** (n° 10), les *a* s'expliquent sans doute de même, d'autant que l'acte a été dressé à Pau, que nous supposons alors en zone /a/ (voir la fin du § 2-7).

Les 20 *a* pour 9 *e* du contrat de Laruns de **1596** (n° 17) permettent de supposer une prononciation locale en [a], d'autant plus probable que le val d'Azun, voisin de l'est, l'avait encore au XX^e s. Plus encore que dans le procès de 1493, les 9 *e* sont dans des mots plutôt savants ou professionnels : de la pratique juridique, 4 *la(s)dite(s)*, *partides* et peut-être même le *nabante* de la date ; du vocabulaire religieux (le pasteur était témoin de l'acte), l'étonnant *prieres esclistiques*, fait d'un gallicisme et d'un adjectif que le scribe n'a pas su écrire ; car il est peu vraisemblable qu'il soit dû au transcripteur moderne, qui ne fut autre que le chartiste Paul Raymond spécialement remercié par le V^{te} Sérurier ; ne reste comme mot d'usage courant que *escoles* à la première occurrence du mot, qui est écrit en *a* les quatre autres fois. Mais les mots en *a* sont de la langue courante, et notamment le patronyme *Ramon de La Sala*, et le toponyme *Espalunga*.

En revanche, un contrat similaire de 1592 intéressant Laruns, et également rapporté par le V^{te} Sérurier à la page précédente, a 21 mots en *e*, aucun en *a*. Curieusement, aucun des 6 jurats qui y sont partie ne se retrouvent dans les 5 du contrat de 1596; et comme la fin manque, on ne sait si c'est le même notaire qui a instrumenté. Mais là, *las ordonnances ecclesiastiques* sont écrites correctement, pour peu qu'on ferme les yeux sur les consonnes doubles inutiles.

Pour moi, cela ne change rien à l'hypothèse d'une prononciation en [a], c'est simplement

que le scribe de 1592 était plus "professionnel" que celui de 1596, le professionnalisme consistant à noter les mots juridiques en *e*, tout comme à Bourgarber un siècle plus tôt.

2-6 – Les Fors et Costumas de 1552 et leur réédition de 1620 – Annexe I, n°s 11 et 19

On présente souvent la publication imprimée des nouveaux Fors et costumas de Bearn comme un "tournant" dans la graphie béarnaise, car le a est presque exclusif, y compris dans les mots en -ament (dolosament, scientament ... mandament, jurament...). Les "exceptions", sont rares certes, mais elles témoignent de la difficulté de tels changements (citations de l'éd. de 1682): demande (Rubrique liminaire, X), Saut de Navalhes (ib. XI), porte (ib. XXI), charges (ib. XXII), respectivement (R. de Cort major, III), Judgemen (ib. VII) etc.

J'estime donc inutile d'en présenter un extrait en Annexe, mais seulement le "privilège" d'impression, de mêmes caractéristiques orthographiques; cela permettra de lui comparer celui délivré par Louis XIII en 1620, pour la réimpression (n° 19).

Certains ont cru voir un signe du temps dans ce changement de graphie; ainsi M. Grosclaude (1986 a, p. 28): « le 16^e s était un siècle d'érudits et de grammairiens où les langues romanes prennent leur visage définitif (voir en France, le dictionnaire de Robert Estienne) » ; aussi estime-t-il que « la réïntégration [sic] de la finale en A, au 16^e s, paraît bien avoir été le fruit d'une volonté linguistique parfaitement consciente. »

Mais c'est peu vraisemblable dans un ouvrage destiné à la pratique judiciaire, en remplacement des anciens fors et coutumes dont « quelques articles étaient formulés en un langage devenu inintelligible » (*Lettres patentes* publiées en tête de cette édition). Et le caractère éphémère de cette « réïntégration » que nous allons constater rend encore plus douteuse l'existence d'une « volonté linguistique » que ne mentionne aucun texte d'époque. Face au silence des contemporains, c'est donc à nous donc de supputer le pourquoi et le comment.

Dans son étude de 1983 sur Salette, M. Grosclaude évoque « **le** rédacteur des Fors... » (p. 295). Trois ans après, C. Desplat devait être plus précis dans son édition de ces Fors (1986, pp. 20-21) : cette refonte et modernisation législative fut l'œuvre de deux commissions successives présidées par l'évêque de Lescar Jacques de Foix, Chancelier de Béarn, et ayant travaillé « de 1546 à la fin de 1548 » et « entre 1549 et avril 1552 ».

Mais à défaut d'autre indication sur les choix orthographiques de ce texte, L. Lacaze (1884, p. 28) avait déjà donné d'utiles informations pratiques sur l'impression des *Fors* par les imprimeurs J. de Vingles et H. Poyvre :

« Si M. de Bonefont y figure [état de dépenses de la ville de Pau du 4 novembre 1552] comme ayant mis les accents et fait la table, il y eut cependant un autre personnage qui vint en aide aux imprimeurs dont l'ignorance de la langue béarnaise rendait de leur aveu la besogne particulièrement difficile.

« Dans un avertissement en latin, ils [les imprimeurs] ont le soin de nous révéler son nom : "C'est **Joseph Valérien Scurra**, jurisconsulte très distingué, disent-ils, avocat à la Cour, qui, par une admirable entente des lettres et des mots, nous a rendu les services que nous résumons ainsi : d'abord, il a pensé qu'il fallait enlever tous les signes dont on se servait autrefois pour abréger les mots, afin que chacun pût comprendre plus facilement chaque expression, toutes les lettres ayant été mises à leur place. Il a ensuite marqué tous les accents sur chaque voyelle, afin que la valeur des lettres et leur propriété, le véritable son des mots et leur usage soient plus clairs aux lecteurs. En outre, il a ajouté à la fin de l'ouvrage une table [...]".

« Il était sans doute le même individu qui figurait comme témoin de l'acte du 6 février 1551 sous le nom de "meste Johan Valérian, avocat au Consistoire du Roi et Cour de Monseigneur le Sénéchal de Béarn" ».

Matériellement, il est vraisemblable que la notation en *a* fut l'œuvre de cet avocat. Mais il est évident qu'il ne le fit pas de son propre chef, même si l'on peut imaginer qu'il en lança l'idée et fut suivi non seulement par la commission, mais encore et surtout par le roi. Bien sûr, c'était une petite révolution orthographique, qui allait bien avec l'esprit de réforme qui animait l'œuvre législative. Et la prononciation paloise en [a] que nous supposons à la fin du

§ 2-7 lui donnait une base linguistique.

Cependant, **cette édition officielle et les** *Psalmes* **de Salette sont les seuls ouvrages qui usent ainsi de** *a*: avant et après, toute la production administrative est en *e*, comme par exemple l'acte législatif du 4 novembre de la même année 1552 (Annexe I, n° 20-3), et surtout le *Stil de la Justicy* promulgué en 1564 par Jeanne d'Albret (Annexe I, n° 12). Les raisons linguistiques que je viens d'évoquer et qui auraient dû s'opposer au maintien du *e* me paraissent dès lors d'un faible poids par rapport aux raisons politiques, bien plus fluctuantes. Et la résistance au changement des praticiens du droit ne fut sans doute pas étrangère à ce maintien.

Mais dans les années 1540, quand s'élaboraient les nouveaux *Fors*, on n'était pas loin du refus des États, le 1^{er} mars 1533, d'enregistrer les lettres patentes du représentant du roi parce qu'elles étaient en français (Annexe I, n° 9); on y a vu l'expression d'un patriotisme linguistique faisant front au représentant du roi lui-même. Peu après, comme aujourd'hui pour les occitanistes, le *a* des *Fors* devait permettre au béarnais de se distinguer davantage du français.

Cependant, les hommes étant ce qu'ils sont, je suis fortement tenté de voir dans ce prétendu patriotisme la crainte d'un rattachement au royaume de France qui ferait perdre aux membres des États nombre de leurs privilèges. Car pour ce qui est de la langue, la plupart de ces personnes parlaient le français, même s'il n'était pas d'une parfaite correction, et la correspondance des États avec Paris se faisait le plus souvent en français, bien que le royaume de Navarre et le pays de Béarn ne fussent pas du royaume de France. En tout cas, lorsqu'en janvier 1582 Henri III de Navarre (et futur Henri IV de France) établit sa sœur comme régente, ce fut par lettres patentes en français, que le Conseil souverain enregistra sans la moindre objection (États de Béarn, 1633, *Compilation...*, p. 226).

Concluant la préface dont il avait honoré un autre ouvrage de M. Grosclaude, *Le Béarn - Témoignages sur mille ans d'histoire*, 1979, le Pr. Pierre Tucoo-Chala avait déjà bien vu ces dessous politiques ; je le cite largement :

« Dernière remarque sur le thème "conscience politique et utilisation de la langue". C'est vers le milieu du XVI^e siècle, alors que la vicomté de Béarn était une souveraineté d'autant plus hostile à la royauté française que le fossé entre catholicisme et protestantisme ne cessait de s'élargir, que le français a commencé à se substituer au béarnais comme langue administrative. Une des plus anciennes ordonnances entièrement rédigée an français (avec quelques traces de béarnismes) est celle de Jeanne d'Albret ayant pour but d'organiser un service de lutte contre l'incendie dans toutes les communautés du Béarn, datée de Pau, le 30 avril 1568. Nul doute que tous les notables aient alors été capables de la comprendre, car nous n'en avons retrouvé aucune traduction ou adaptation en béarnais. Or, Jeanne d'Albret incarne le "nationalisme" béarnais protestant dans sa plus grande rigueur; on doit donc supposer que la langue ne lui paraissait pas un terrain de lutte indispensable.

« Par contre, à la veille de la Révolution [...] on assiste à un retour vers la langue béarnaise de la part des milieux les plus conservateurs, nous dirions de nos jours "réactionnaires", dont le baron de Laussat est la figure de proue. Sentant que le mouvement qui emportait le royaume vers un changement radical risquait de faire disparaître leurs privilèges, ces Parlementaires ou nobles terriens tentent de défendre à travers les "coutumes" du pays, sa langue. Tout ceci apparaît comme un archaïsme désuet et nuisible au parti "populaire" qui cherche en particulier – et y compris sur le plan linguistique – le moyen de se libérer d'une tutelle aristocratique étriquée.

« Ainsi, le combat pour la langue locale qui de nos jours se teinte souvent de "progressisme" semble avoir été, chez nous, l'apanage des aristocrates à la fin de l'Ancien Régime, avant d'être récupéré par la pensée "royaliste" opposée au jacobinisme républicain des XIX^e et début du XX^e siècle. Comme quoi en histoire rien n'est jamais très simple et il faut se méfier des explications toutes faites. »

Je passe sur le Privilège d'édition de 1620, simple reconduction de celui de 1552, tout à fait isolée dans le temps et dans l'espace, donc sans signification pour l'état de la langue par-lée et écrite en Béarn.

2-7 – Les Psalmes de David d'Arnaud de Salette (1583) – Annexe I, n° 15

Cet ouvrage est capital pour notre recherche:

- non seulement Salette y note normalement la finale féminine par **a**, mais encore il dit clairement qu'elle se prononce [a] comme dans *Segnora* [sic];
- il dit cela dans un *Advertissement* que j'ai humoristiquement qualifié de « pierre de Rosette » de la prononciation béarnaise de son temps, et lu attentivement, cet *Advertissement* nous révèle qui sont les premiers destinataires de l'ouvrage ;
- accessoirement, enfin, les communications de Michel Grosclaude et Robert Lafont au *Colloque Arnaud de Salette* de 1983 ainsi que les préfaces de Robert Darrigrand à ses éditions de 1983 et 2010 nous apportent des éclairages souvent très utiles.

Par sa place dans l'ouvrage et plus encore par l'utilité qu'il y a à comprendre à qui Salette s'adressait, il convient d'examiner d'abord l'*Advertissement*; il débute ainsi :

« Amic Lectoò, d'autan que l'escriptura & prononciatioô de la lengoa Bernesa es en plusors endretz differenta de la Francesa : io ey pensát que mõ debeè era det' balhaá quoauque adressa adaquera, affì qu'ẽ legèn los Psalmes que iot' presenti : ou los cantan, tu no t'y peques. » — Ami lecteur, comme l'écriture et la prononciation de la langue Béarnaise sont, en maints endroits, différentes de celles du français, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de te donner quelques éclaircissements sur ce point afin que tu ne commettes point d'erreur en lisant ou en chantant les Psaumes que je te présente.

D'emblée, Salette compare donc l'écriture et la prononciation du béarnais à celles du français, et c'est par ce dernier qu'il explique tous les graphèmes béarnais prononcés différemment du français ; une seule exception : notre *a* féminin que le français ne connait pas et pour lequel Salette doit faire appel à l'espagnol *Segnora* (écrit à sa façon).

Et la signification des exemples donnés se trouve dans leur traduction en latin.

Quel Béarnais avait-il besoin qu'on lui explique la prononciation de sa langue écrite selon la tradition et qu'on donne le sens du mot béarnais *Hoou*, par le latin *stultus* ou encore de *Soó* par *soror*? La seule explication est que Salette s'adressait avant tout à des confrères pasteurs francophones venus de France ou de Genève, et voulait leur éviter le ridicule d'une prononciation barbare lorsqu'ils dirigeraient les chants de leurs fidèles.

Ainsi s'explique l'exception délibérée à l'usage du *a* devant voyelle, où lui est substitué le *e* : [Lo Segnoô... a...] recebuda / Ma requeste e cridoò. (6. 9. 5 et 6) — les numéros sont, dans l'ordre, celui du psaume, celui de la strophe et celui du vers — ; cela dut paraître indispensable à l'auteur pour qu'un lecteur francophone n'hésite pas à faire l'élision qu'imposent la langue... et la métrique.

Les autres exceptions relèvent plutôt de l'inadvertance :

- dans les mots en -men(t): finalement (7, argument); entieremens (12.6.2); toutalamen (16.1.2), exactemens, nullamens (22.9.1 et 3), etc; les deux formes donnent même à l'occasion une rime pauvre : potentamen et praubemen (68,3.10 et 11);
- et ailleurs : Mon coó deu mau tan se fache, / Qu'ed pantacha. (38.10.1 et 2) ; au 119.80.2, 4 et 6, trois adjectifs qualifiant des mots féminins riment malgré une graphie différente : benigne (< 'benigna'), digna (< 'digna'), insigne (< 'insignis')... Et suivi de s final, beres (bera, 7 occ., beras, 4, bèras, 1), flataries, montaignes (montagnas, 15), nuble (nubla, 2), nubles, 3 (nublas, 13), l'un des nubles étant suivi de nublas deux vers après (18.5.2 et 4), sentences, volhe (volha, 3), volhes (volhas, 24).

Une évaluation statistique portant sur l'ensemble du psautier donne quelque 10.700 finales féminines en *a*, *as* ou *an* et un peu plus de 1.100 en *e* dont les 8 en *es* citées ci-dessus.

Faute d'avoir compris pour qui était rédigé l'ouvrage, M. Grosclaude a commis quelques erreurs dans sa communication de 1983, mais les relever ne nous avancerait pas dans notre étude. On y lit par contre des réflexions qui me semblent fort judicieuses.

Par exemple, il juge ainsi la démarche orthographique générale de Salette (p. 291) :

« Il obéit [...] à un double souci. D'abord le souci du réformateur protestant désireux de mettre le texte religieux à portée de lecture du Béarnais tout venant peu versé dans le latin : ce qui va le conduire à adopter la solution qui lui paraîtra la plus proche de la langue effectivement parlée. »

Ici, il n'ose pas qualifier la graphie de Salette de phonétique (ou phonologique), car ce caractère est l'objet du reproche récurrent que les occitanistes font aux graphies modernes, de Mistral à l'*Escole Gastoû Febus*; mais c'est bien ce qu'il veut dire et il l'écrira un peu plus loin : « Arnaud de Salette, qui veut écrire phonétiquement » (p. 295), « étant donné son souci de phonétisme » (p. 296).

Quoi qu'il ait pu en penser, c'est donc ce « souci de phonétisme » qui conduit Salette à écrire *a* ce qui se prononce [a] :

« Lo Bernes donq escriu lo mot *Francesa*, per *a*, sus la fiî, & no-pas *Francese*, & la prononcia aixi que l'Espagnol, *Segnora*: loquoau *a* io nomi feminin sens aucun accen. » — Le Béarnais écrit donc le mot *Francesa* avec un *a* final, et non pas *Francese*, et il prononce cette voyelle comme l'Espagnol *Segnora*; c'est ce *a* que j'appelle féminin [et qu'on écrit] sans accent.

Mais qui est ce « *Bernes* » qui prononce [a] ? Il faut qu'il appartienne à la bonne société de référence, faute de quoi le pasteur francophone qui l'imitera sera ridicule devant ses fidèles. Et justement, M. Grosclaude avance en deux temps les éléments d'une hypothèse tout à fait plausible, même s'il trouve finalement de savantes raisons pour l'écarter (p. 295) :

« Le déplacement de la capitale du Béarn d'Orthez à Pau pourrait donc peut-être expliquer cette tendance très tardive à abandonner la finale "e".

« ...la prononciation /a/ de la finale féminine qui est aujourd'hui assez résiduelle en Béarn (région de Pontacq) aurait été alors plus répandue et [...] Arnaud de Salette aurait eu conscience de prononcer effectivement /a/. »

Synthèse : le centre politique et la société de référence sont passés d'Orthez où l'on prononçait [ə] à Pau où il est vraisemblable que l'on prononçait encore [a], et tout est expliqué. Le sonnet de Gassion (n° 18) ne fera que confirmer ce fait, car son « écriture [...] reproduit l'ancienne prononciation que l'on entend encore dans quelques-unes de nos localités » selon l'avis même de Lespy en 1862.

2-8 – Conclusion pour le Béarn

Pour ce qui est de la graphie, le cas isolé et sans lendemain du For de 1552 montre que la pratique administrative a toujours été attachée au e, né d'une adaptation ancienne à la prononciation de l'ouest du Béarn où siégeait le pouvoir quand on a commencé à écrire en langue vulgaire.

Cela s'est fait à côté de la langue parlée, à laquelle le *e* ne correspondait que dans l'ouest, tandis que l'est conservait encore assez longtemps la prononciation primitive en [a]. Venant certainement de l'est, la prononciation en [o] gagnera l'est béarnais, mais ne sera pas notée par la quasi totalité des écrivains.

Mais quand nous aurons vu au § 3-23 ce qui s'est passé à Riscle, à 45 km de Pau, on pourra supposer qu'avant d'arriver à [o], l'est béarnais est passé par une phase en [ə] dont témoignerait le e que Fondeville oppose à o pour [o] posttonique dans la paire houron/houren (voir § 4-1). Réciproquement, les o de d'Andichon (1756), archiprêtre de Lembeye à 23 km de Riscle, nous donnent à penser que cette région était alors passée à [o].

Chapitre III – L'écrit ancien en Gascogne.

Sans pouvoir m'appuyer sur un corpus comparable à celui que dont je dispose pour le Béarn, j'ai tâché de trouver suffisamment de textes anciens pour nous faire une opinion vraisemblable de ce qu'était jadis la prononciation de ces finales féminines.

Pour la période antérieure à 1300, j'ai consulté d'abord le *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* publié par Luchaire en 1881, car il réunit des textes de tout le domaine, soigneusement choisis, soit d'après les originaux, soit d'après des copies jugées fiables.

Mais auparavant, il me faut mentionner deux troubadours gascons des XII^e et XIII^e s.

3-1 – Deux troubadours gascons

Je laisse d'abord parler Camille Chabaneau (1831-1908), qui le 7 janvier 1879 inaugura la chaire de langue romane de la Faculté de lettres de Montpellier en disant du gascon « C'est bien réellement une langue à part,... » (Revue des langues romanes, p. 158). En 1885, après avoir commenté dans cette revue la Paraphrase des Psaumes de la Pénitence en gascon qu'il y avait publiée en 1881, il ajoute un Appendice sur la littérature gasconne; on y lit :

« Les troubadours dont le gascon était la langue maternelle, comme Cercamon, Marcabru, Peire de Corbiac, Aimeric de Belenoy et beaucoup d'autres, étaient soucieux avant tout de plaire là d'où ils attendaient honneur et profit ; aussi, imitant leurs voisins de la Saintonge et du Poitou, composaient-ils dans le dialecte qui était alors la langue littéraire, et plus spécialement la langue poétique de tout le Midi, c'est-à-dire en limousin. On trouve parfois à la vérité chez quelques-uns d'entre eux, surtout dans les pièces non lyriques, certains traits linguistiques qui décèlent le terroir ¹ »

« ¹ C'est ainsi qu'Arnaut de Marsan emploie *nos* pour *nostres*, qu'il fait rimer *ira* avec *dire*, *guerra* et *terra* avec *querre*; Amanieu de Sescas, de même, *vostre* avec *demostra* (écrit *demostre*). Ce sont là des **gasconismes**, non des gallicismes, comme le croit M. Bartsch (*Prov. Lesebuch*, p. 241). »

Chabaneau se réfère au *Provenzalisches Lesebuch* (1855) du romaniste allemand Karl Bartsch (1832-1888) qui donne une pièce de chacun de ces auteurs, toutes deux de même caractère : ce sont des « enseignements », pour un jeune noble et pour une demoiselle.

Je ne vais pas insister sur Amanieu de Sescas, qui ne présente chez Bartsch qu'une seule graphie "déviante" par -e (vostre/demostre, v. 483-4), et surtout qui est d'un siècle postérieur à Arnaud de Marsan. Qu'il me suffise de rappeler que La Curne de Sainte-Palaye l'a nommé Amanieu des Escas et supposé Catalan (*Histoire littéraire des troubadours*, vol. 3, 1774, p. 193) et qu'il existe en Aragon un Rio Esca, affluent de l'Èbre, à 36 km à l'ouest de Canfranc. Bartsch a suivi La Curne. Depuis, on a identifié ce troubadour comme le seigneur de ce qui est aujourd'hui la commune de Saint-Martin de Sescas, à mi-chemin entre La Réole et Langon, et les *Archives historiques de la Gironde* (vol. 13, 1872, p. 26) mentionnent une lettre du roi d'Angleterre Édouard I^{er}, du 28 novembre 1304, l'autorisant à « bâtir une maison forte dans sa terre de Commères, près de Bazas ». R. Lafont et Ch. Anatole (1970) le présentent sans hésiter comme Gascon (pp. 209-210). La façon dont il évoque la beauté et les qualités respectives des Anglaises et des Gasconnes suffirait d'ailleurs à lever les doutes...

Plus intéressant pour notre propos est Arnaut Guilhem de Marsan, un seigneur gascon qui fut étudié de près par la grande romaniste belge Rita Lejeune (1906-2009); elle lui a consacré un article important dans les *Studi Medievali*, t. XII, 1939, p. 160 et suiv., *La date de l'Ensenhamen d'Arnaut-Guilhem de Marsan*, date qu'elle situe entre 1170 et 1180. Ce poème de quelque 630 vers s'adresse à un jeune homme appelé à être chevalier. Le publiant aux pp. 132-139 de son *Lesebuch*, Bartsch a relevé les graphies anormales reprises par Chabaneau. J'ai pu les constater moi-même: *terra/querre* (v. 61-2), Bartsch signalant même un *querra* en variante, grossière hypercorrection sur un infinitif signifiant *quérir*; *terre/querre* (v. 261-2), *ira/dire* (v. 475-6) et *guerra/querre* (v. 510-1). Ces rimes supposent sans aucun doute une prononciation générale en [ə] de toutes ces finales, en parfait accord avec la prononciation moderne signalée plus haut au § 1-6, selon la localisation landaise de ce auteur. En outre, j'ai

compté deux *nos* pour *nostres* "provençal" (v. 20 et 26) ; c'est encore une forme landaise bien attestée, concurrente de *noste*. Dans la même "veine", un *vostres* très "othodoxe" rime avec *ostes* (v. 399-400), ce qui suppose une prononciation gasconne ['βostəs] sans *r*, *ostes* (*hôte*, du latin 'hospitem') ne pouvant en aucun cas comporter un *r*. Qu'âgé de 23 ans Bartsch n'y ait pas vu des traits gascons est excusable ; trente ans plus tard, Chabaneau a rectifié cette appréciation, et en qualifiant de « gasconismes » ces **graphies en -***e* des finales féminines, il a parfaitement affirmé leur **caractère proprement gascon**, manifesté dès **avant 1200**.

3-2 – Les manuscrits, publics et privés, d'ouest en est et du nord au sud

3-21 – La « région girondine »

Tous les textes de la « région girondine » de Luchaire ainsi que deux de Casteljaloux et un de Gabarret (nord-est des Landes) sont en *a*, avec cependant quelques *e* dans l'un de Casteljaloux

C'est approximativement dans ce même secteur, au sud-est de la Gironde, que peut se localiser la traduction gasconne publiée par J. Ducamin (1908), *Disciplines de clergie et de moralités*; datée vers 1400 par l'écriture, elle mêle *a* et *e*; ainsi le court passage donné en Annexe II, n° 1 compte 19 *a* et 13 *e*.

Dans les *Registres de la Jurade de Bordeaux* pour partie de la période 1406-1422, publiés au XIX^e s., tous les textes gascons sont en *a*, jusqu'à la dernière séance de la Jurade dont il soit rendu compte, le 18 mars 1422.

La dernière défaite des Anglo-gascons à Castillon-la-Bataille en 1453 met fin à la suzeraineté anglaise qui avait laissé au gascon son rôle de langue officielle. Mais selon E. Bourciez (1899, pp. 448-449) :

« Il ne faudrait pas croire cependant que l'usage du gascon ait subitement cessé ici du jour au lendemain. Il y a des preuves du contraire, quoique les Bordelais aient peut-être défendu leur idiome avec moins de ténacité, moins longtemps surtout que leurs immunités administratives. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant plus de cinquante ans les registres des paroisses continuèrent à être rédigés dans l'idiome local. »

Ainsi, les pièces justificatives produites par Th. Malvezin (1873) à l'appui de son histoire de la famille de Montaigne nous offrent jusqu'en 1523 des actes en gascon, plus ou moins mêlé de français. J'ai spécialement éudié les neuf qui vont de 1487 à 1523 : celui de 1487 est en a, avec un e dans some, également écrit soma; mais le suivant, de 1488 est en e, avec un a dans comandament. Les a et les e sont ainsi en concurrence jusqu'au dernier acte tout en a, sauf le nom de Montaigne, qui peut être français, tout simplement.

Un siècle après, un conseiller au Parlement de Bordeaux Jean de Gaufreteau — il y en eut trois de ce nom à cette époque — insérait un cantique en gascon de Bordeaux dans la *Chronique bordeloise* qu'il laisserait manuscrite à sa mort. L'œuvre fut publiée en 2 tomes par Jules Delpit en 1877; ce cantique (tome II, pp. 260-262) a été signalé par E. Bourciez (1899) comme un des rares écrits gascons de l'époque, qu'il situe « entre 1600 et **1638** ». On n'y trouve que des *e*. Autour de **1650**, il en sera de même des *Mazarinades* bordelaises dont Bourciez donne des extraits (*ib.*, p. 453-455); on y trouve aussi *Parlomen, Goubernomen* plus d'autres formes qui conduisent Bourciez à écrire : « tout cela n'est pas évidemment du pur bordelais, tant s'en faut. » Il suppose que si « la pièce a bien dû être écrite a Bordeaux, [ce fut] par un Gascon qui y résidait depuis quelque temps sans en être originaire. Ce Gascon venait sans doute de l'est, de l'Agenais ou de l'Armagnac, ... ». Et il achève sur cette remarque particulièrement précieuse pour nos recherches (p. 456) :

« Nous voyons du même coup à quelle **critique minutieuse** il importe toujours de soumettre les **documents** que l'on a à sa disposition, lorsqu'ils sont **plus ou moins anonymes**, et qu'on cherche malgré tout à en tirer certaines déductions linguistiques. »

Sous réserve d'études plus poussées, il semble donc que la prononciation en [a] s'est maintenue dans toutes ces régions au moins jusque vers 1400, non sans admettre des pronon-

ciations en [ə]. Il me parait douteux que celles-ci soient venues des Landes, d'une ruralité sans prestige; j'y verrais plutôt l'influence du français qui n'avait pas encore amuï l'e féminin. En tout cas, la prononciation en [ə] était définitivement installée en 1600.

3-22 – La « région des Landes »

Pour la « région des Landes » de Luchaire, c'est-à-dire les Landes et l'ouest des Pyrénées-Atlantiques, les textes ont massivement, sinon exclusivement, leurs finales féminines en e, témoins d'une prononciation en [ə] ou approchante. De même, dans le *Livre des Établisse-ments de Bayonne* (1892), a est quasi inexistant (environ 0,5 %) sauf dans les mots en -men(t, s, ts, tz) où a est un peu plus fréquent, 40 amen(...) (5,2 %) contre 727 -emen(...).

De même encore, sont en *e* la quasi totalité des quelque 70 documents du *Recueil de textes des anciens dialectes landais* de G. Millardet (1910); toutefois, dans toutes les régions, il est des actes où des *a* se mêlent aux *e*, mais le plus souvent en faible proportion. J'ai remarqué cependant le plus ancien de St-Sever, de 1251, très court, qui note tout en *a* (pp. 100-101); sont aussi remarquables deux actes où le scribe a cru bien faire en notant par *a* des mots masculins qu'il devait prononcer indistinctement par [ə], d'où des hypercorrections amusantes : en 1474, à Roquefort, sur la fin de l'acte, p. 57, *nostra redoptable senhor, besconta de Marsan, lo nobla baron*; en 1478, à St-Paul-en-Born, p. 209, c'est encore pire : *Lo quatorza jorn deu mes de setema... lo nobla escuder... lo nobla mossenhor...*

3-23 – Le Condomois et le Bas-Armagnac

En Condomois, qui fit partie de l'Agenais et était plutôt tourné vers Bordeaux, je n'ai que les *Comptes consulaires de Montréal en Condomois (1458-1498)* publiés par l'historien Charles Samaran (1879-1982) et l'abbé Gilbert Loubès ; il s'agit aujourd'hui de Montréal-du-Gers, quelque 1300 habitants, à 14 km à l'ouest de Condom, aujourd'hui sur les confins de la zone [o], à quelques km à peine de la limite schématique de la zone [ə] ; ces comptes sont entièrement en *a*.

Bien qu'écrits en languedocien, j'en rapproche les registres de la commanderie du Temple de Breuil (aujourd'hui, Le Temple-sur-Lot, à 20 km au NNO d'Agen et une cinquantaine au NNE de Montréal) pour la période 1477-1487; l'Archiviste du Lot-et-Garonne Georges Tholin (1889) en a publié des extraits. On n'y trouve que des *a*, alors qu'un siècle et demi plus tard, l'écrivain agenais Cortète de Prades n'usera que de *o*, comme on le verra plus loin.

Au sud, nous avons le Bas-Armagnac ou Armagnac noir. Y est situé le prieuré de St-Jean de Mont (aujourd'hui St-Mont, entre Aire-sur-Adour et Riscle, ci-après) dont le cartulaire a été publié par de Jaurgain et Maumus (1904) ; au f° 40, v° (p. 134) Luchaire y avait repéré notamment le nom de *Lob Fort de Zapojole* dans un acte des environs de 1081.

Bien plus tard, nous avons les *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507* publiés en 1886-1892 par l'archiviste du Gers Paul Parfouru (1846-1905) et l'abbé et futur évêque Jules de Carsalade du Pont (1847-1932). Riscle, quelque 1800 habitants, est à 15 km à l'est-sud-est d'Aire. Ces comptes sont en -a, sauf pour la dernière année. Sur les pages 601-604, allant de janvier au 11 mars 1507, je compte 63 a et 64 e; j'en donne en Annexe II, n° 2, un échantillon, des 22 et 25 janvier; remarquer « plates / platas, susdita carrere »...

3-24 – La Lomagne et le Fézensaguet

Pour la Lomagne, nous avons les *Archives de la ville de Lectoure* publiées en 1885 par l'avocat P. Druilhet; cette ville, de quelque 3800 habitants, est aujourd'hui en zone [o]; dans ces Archives, la collection de décisions règlementaires s'achève, pp. 98 à 103, par deux actes des 19 avril et 5 juin 1506 d'une part et 1517 d'autre part. Le premier, relatif à de « Nouveaux statuts sur les élections consulaires » (les « municipales » d'aujourd'hui) comporte la liste des 79 consuls qui les ont décidés; le 47^{ème} consul est « Pey de Garros (may vielh) », arrièregrand-oncle du poète, et le dernier, « Pey de Garros (mas johen) » son grand-père, mort en 1519 (Mary Larrieu-Duler, conservateur du musée de Lectoure, 1968). Toutes les finales

féminines sont en a, y compris dans les mots en men (talament, recolamens...).

Il en est de même dans les titres de chapitres du registre des tailles de cette même ville pour les années 1522-1525 cités par l'historien Georges Courtès (1988, p. 11) : pagan, logadas, Reilhas, Lesquera, la pilha.

Le petit pays de Fezensaguet est représenté par sa capitale Mauvezin, à 30 km au sud-est de Lectoure ; je n'ai ici qu'un passage (reproduit chaque année à l'identique ou presque) des "comptes de ménage" de Charles d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, pour les années 1460-1470, comptes cités par J. de Carsalade du Pont (cf. § 3-23) d'après les Archives départementales des Basses-Pyrénées (1894) ; ce sont des dépenses de culture de la vigne en mars de chaque année : « son stadas obradas las binhas de Maubessin, [...] monta VI scutz V arditz. » etc.

3-25 – Le Haut-Armagnac (Auch) et l'Astarac

Luchaire donne 9 textes centrés sur Auch; 3 notices de la fin du XI^e s. et un acte de 1257 sont en *a*; les 5 autres, de 1256 à 1260, en *e*. Nous avons vu d'autre part que Lespy avait remarqué une « charte auscitaine » du XIII^e s. où les finales étaient en *e*. De fait, le *Second Cartulaire blanc de Ste Marie d'Auch* (éd. 1899) contient 18 chartes gasconnes, dont 7 sont déjà chez Luchaire (il en groupe deux au n° 48); et sur ces 18, 13 sont en *e* pour 5 en *a*.

Luchaire a glané quelques mots gascons dans le cartulaire de l'abbaye de Simorre, en Astarac ; on ne lit que des *a* dans ces actes datés presque tous de la première motié du XII^e s.

Mais *a* est seul dans la transaction qui en 1436 met fin à un conflit entre l'archevêque d'Auch Philippe de Lévis et le comte d'Astarac Jean III (Duffour, 1907, *Livre rouge...*, pp. 470-481; texte gascon pp. 472-476).

Même constatation, dans le *registre domestique de la famille de Verdusan (1359-1478)* publié par P. La Plagne-Barris (1888) ; Castéra-Verduzan, à 23 km au nord-ouest d'Auch, 21 au sud-ouest de Lectoure, et 25 au sud-est de Montréal.

Vers 1500, enfin, un inconnu a écrit une centaine de proverbes sur des feuillets conservés à Auch; la finale féminine est massivement notée par *e* (plus de 140 occurrences), mais aussi une vingtaine de fois en *o*; j'y reviendrai, § 3-7 et Annexe IV, n° 2.

3-26 - La Bigorre

Dans les textes de la « région du Bigorre » de Luchaire, a et e sont très mêlés.

Il en est de même dans le *Cartulaire de Bigorre* (Ravier, 2005). Dès l'acte n° 1, 1^{er} censier des *casaus* de Lourdes (vers 1170), qui mêle latin et gascon, on trouve, dans les passages en gascon, *Cassie Ielade, Arenes, totes franquesses, ciuada, Mieya-Biela, Gassia, La Forcada, Pruereda, dauna, fogasses, granolhas,* etc.; malgré la rareté des singuliers en *e* et des pluriels en *as, Cassie Ielade* et *granolhas* ne permettent pas d'affirmer que les singuliers étaient alors tous en *a*, donc [a], et que les pluriels en *es* valaient [es] comme aujourd'hui dans une étroite bande pyrénéenne de Gavarnie au val d'Aran (ALG VI, 2067).

3-27 – Le Comminges (et le Couserans)

Pour cette « région du Comminges et du Couserans », Luchaire glane d'abord quelques mots gascons dans les actes latins des cartulaires du Mas d'Azil et de Lézat ; sans surprise, on n'y trouve que des *a*, sans savoir toujours si c'est du latin ou du gascon.

Luchaire donne ensuite deux extraits du cartulaire de l'abbaye de Bonnefont (13 km à l'est de St-Gaudens), un fragment du XII^e s., et un acte très court, de 1224 : tout est en *a*.

Puis il reproduit l'acte de 1179 qui est l'original gascon le plus ancien connu, ; cet acte, du fonds de la commanderie du Temple à Montsaunès (17 km à l'est de St-Gaudens), se retrouve chez C. Brunel (1926 et 1952) avec plusieurs autres du même fonds, tous antérieurs à 1200. Tout est en *a* sauf dans l'acte de 1079 où *e* remplace *a* après *i* : *die*, *aie*, *fazie*, *primizie*...

Suivent chez Luchaire cinq autres actes, tous en *a* également.

Sans m'attarder davantage, je passe au XVI^e s. avec les textes évoqués par J.-F. Courouau,

dans son édition critique de B. Larade (1604/1999), p. 50 :

- comme présentant « une graphie en <e> », 1527 « Degrez et limites du terroir de la presente ville de Saint-Gaudens », *Rev. Com.*, t. XXV, 1910, p. 120 et charte d'Ardiège (1409), copie du 26 mars 1542, J. Décap, « Les Chartes de Coutumes en Comminges et Nébouzan, du XIII^e siècle au XVI^e siècle », *Rev. Com.* t. XXVIII, 1913. 2^e sem., p. 115-150 ;
- « la même année 1542 » [...] texte avec la voyelle <a> : "Dénombrement produit le 24 juillet 1542. Syndic et consuls de Saint-Gaudens", Rev. Com., t. XXV, 1910, p. 138.
- « en 1559, lorsque les consuls d'Adeilhac (31) délibèrent pour les Etats généraux du Comminges, ils emploient une graphie en <a>. »

J'ai pu trouver tous ces textes et constate, dans l'ordre de leurs dates :

- 1527 : texte mélangeant du mauvais français à du mauvais gascon ; *e* quasi exclusif, mais quand même *Ez estimada la Terre* (§ 3) ; camin de la Lan*a* (§ 8).
- -24 juillet 1542 : moins nombreux que les e, les a sont encore très présents ; voir un échantillon en Annexe II, n° 3 : 11 a pour 21 e.
- 26 aout 1542 (selon le texte, et non 26 mars) : se trouve chez Castillon d'Aspet (*Histoire des populations pyrénéennes*, II, 358-63) qui la présente comme « copiée en 1545. / (anno 1409) » ; mais c'est plutôt une mauvaise paraphrase en graphie de 1542, avec des erreurs de langue et des mécoupures (p. ex. *pardoens* pour *padoens*, *posse dechen* pour *possedechen*, etc.), dont on ne sait à qui elles sont dues ; en tout cas, si les finales en *e* sont nombreuses, celles en *a* ne sont pas rares.

Mais j'exclus de ces témoignages le traité de lies et passeries du Plan d'Arrem du 22 avril 1513 faute d'en avoir un texte sûr ; voir Annexe IV, n° 3.

3-3 – Les écrivains des XVI^e et XVII^e s.

L'écrit gascon se fait rare, face au français officiel, qui entraine la francisation des gens qui savent lire et écrire ; écrire en gascon n'est plus un acte naturel et utilitaire, c'est un acte militant : à des fins religieuses, pour toucher le peuple qui ne maitrise pas le français, ou par exercice littéraire, divertissement en marge de la vie courante.

Ces écrits nous sont connus pour la plupart par des publications imprimées du vivant de leurs auteurs, et à Toulouse, sauf Bedout, à Bordeaux. Je ne vais faire ici qu'une rapide présentation des sept qui notent les finales féminines par *e*, sont moins connus et ne soulèvent guère de problèmes, présentation que je complèterai par une carte d'ensemble.

Je consacrerai ensuite le § 3-4 à Pey de Garros (1525/1530 -1583) qui emploie \boldsymbol{a} en 1565-67, le § 3-5 et à son frère Jean qui opte pour \boldsymbol{e} (1610) et le § 3-6 à Jean-Géraud d'Astros (1594-1647), qui a noté \boldsymbol{e} , puis \boldsymbol{o} pour revenir à \boldsymbol{e} dans la dernière œuvre publiée de son vivant ; enfin, pour Dominique Dugay qui note par \boldsymbol{o} , j'en dirai quelques mots au § 3-7.

Salluste **Du Bartas** (1544-1590) a un nom dans les lettres gasconnes par son *Dialogue des Nymphes* qui devait accueillir à Nérac en **1578** les reines de France, Catherine de Médicis, et de Navarre, Marguerite de Valois ; des trois nymphes latine, française et gasconne, c'est celle-ci qui l'emporte. Mais se contredisant, le poéte écrit en français le reste de son œuvre.

Bertrand Larade (1581-?) a publié en **1604** *La Margalide gascoue* suivie de *Meslanges* et en **1607**, *La Muse Piranese* et *La Muse Gascoue*. Voir J.-F. Courouau, 1999.

Un certain **Voltoire** publie en **1607** chez Colomiez *Le Marchand traictant des proprietez* et particularitez du Commerce et négoce. Ensemble les Moutets gascouns ou Sentences récréatives. En 1845, Gustave Brunet a reproduit quelques uns de ces 616 proverbes.

Le médecin Guilhem **Ader** (1578-1638) a publié *Lou Catounet gascoun* en **1607** et *Lou Gentilome gascoun* en **1610**.

D'André **Du Pré**, on ne sait à peu près rien, sauf qu'il termine la dédicace de ses *Fueilles Sibyllines* par ces mots « De votre ville de Lectoure, ce 22 octobre **1620** » ; ses *Pouesies gascoues* (16 sonnets et deux chansons) ne sont qu'une partie de cet ouvrage (J.-F. Courouau, 1995, p. 10).

Louis **Baron** (1612-1663) est né à Pouyloubrin, à 20 km au sud d'Auch. Il n'a rien publié de son vivant. Voici ses œuvres selon J.-B. Noulet (1859, p. 228) :

« un sonnet, à la suite de Les quatre saisons du solitaire Alcidon, pour le Triomphe de la Violette , par J.-P. de Beynaguet. Tolose, i. Boude, 1632, in-4 ; un sizain A moussur Goudelin dans La noubelo floureto del Ramelet moundi et à la suite de Las Obros de Pierre Goudelin, 2° partie, 1647, in-4°, p. 91 ; plusieurs pièces insérées dans Les Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire et description de la ville d'Auch, par d'Aignan : 1° ode per serbi d'épitaphe sur la toumbe de Goudelin ; 2° Lou printemps ; 3° ode à l'aunou de la Gascougne; 4° ode à l'aunou de Puyloubrin ; 5° ode à Calixte, imitée de celle d'Horace, Ad Torquatum, liv. IV, ode III ; 6° épigramme contre un mauvais poète ; 7° imitation d'un distique d'Ausone. »

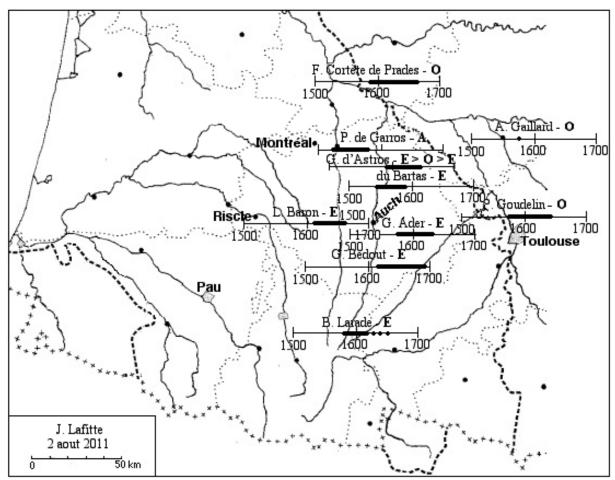
Dans sa recension de l'ouvrage de J.-B. Noulet, Léonce Couture (1960, pp. 358 et 359) ajoute deux autres pièces de Baron, *l'Ermite amourous* et le *Tombeu de Beulieu*.

Géraud **Bedout** (1617-1692) a publié son *Parterre gascoun*... en **1642** ; cf. bibliographie.

Voici donc la carte d'ensemble annoncée. J'ai placé sous le nom des auteurs un axe du temps qui situe leur vie au dans la période et le milieu de cet axe approximativement là où ils ont vécu ou écrit leur œuvre.

On remarque trois auteurs languedociens contemporains, tous en *o*, ajoutés à titre de comparaison : l'Albigeois Auger Gaillard (je n'ai pu mentionner que la date de publication, 1579), le Toulousain Goudelin (1579-1649) et l'Agennais Cortète de Prades (1586-1667).

Mais par manque de place et tout autant d'informations, je n'ai pas cartographié Jean de Garros, ni André du Pré, tous deux rattachés à Lectoure, ni Voltoire, non situé.



La notation par *e* des finales féminines ne pouvait que mettre mal à l'aise les grammairiens occitanistes partisans du *a* médiéval. On a vu la peine qu'ils se sont donnée pour produire des semblants de raisons savantes montrant que le *a* de Salette ne pouvait représenter

la langue parlée, et il en fut de même pour celui de Pey de Garros comme on le verra bientôt. Quant au *e*, on tâchera de le dénigrer pour éviter qu'il ne puisse servir de modèle aujourd'hui.

Par exemple, en ce qui concerne du Bartas, R. Lafont note incidemment (1968, p. 412): « Nous verrons après lui [Pey de Garros], chez du Bartas, la solution béarnaise pénétrer le domaine gascon, comme une approximation nouvelle [...]. »

Pour ce qui est de Larade, J.-F. Courouau (1999, p. 50) a tenté l'explication suivante :

« Cet emploi du <e> s'explique peut-être par l'influence du français. Pierre Bec y voit un « alinhament » sur la « *scripta* armagnaco-gasconne », elle-même inspirée du français ³⁰⁴. Or, les écrivains qu'il cite (Ader, Du Pré, Dastros, Bédout, Baron) sont pour la plupart postérieurs à Larade. Celui-ci a pu, pour la notation de la voyelle post-tonique, s'inspirer de la graphie de l'occitan utilisée en Comminges au XVI^e siècle. [...]

« Larade [...], en fait, est plus sûrement allé chercher son modèle chez un écrivain à qui il doit beaucoup : Du Bartas, dans son « dialogue des Nymphes » de 1578, utilise des <e>, comme Larade et comme la majeure partie des écrivains gascons après lui. »

R. Lafont et J.-F. Courouau ignorent donc la présence déjà ancienne du *e* dans l'écrit administratif gascon en dehors du Béarn et des Landes, et le second n'explique pas pourquoi du Bartas écrivait en *e*.

Il reste maintenant à expliquer les choix des frères Garros et de Jean-Géraud d'Astros.

3-4 – Pey de Garros note *a* en 1565-67...

On sait l'importance qu'a connue la querelle graphique entre "oïstes" et "aïstes", entre fidèles de Mistral et occitanistes... et elle n'est pas à son terme! Béarnais et Gascons y étaient étrangers, puisqu'ils avaient e et non o. Mais quand l'occitanisme a fait ses débuts en Béarn, les Béarnais qui l'introduisaient avec son e comme étendard, en face d'un félibrige local bien affaibli, ont eu la "divine surprise" de découvrir que les deux premiers écrivains gascons qui aient été imprimés usaient de e: Salette étudié au § 2-7, et 18 ans avant lui, Pey de Garros. Ajoutons à cela deux données sociologiques qui ne pouvaient que valoriser la mémoire de ces auteurs: d'une part, c'étaient des protestants traduisant les *Psaumes*, ce qui tombait particulièrement bien puisque les protestants dominaient dans ce groupe de Béarnais; d'autre part, le phénomène était spécifique à la partie gasconne de ce que Robert Lafont a appelé la *Renaissance du Sud* (titre de son ouvrage que je vais bientôt citer, 1970) car les écrivains provençaux qui suivirent n'allaient user que de e.

Certes, nous avons vu également que Salette n'avait fait que noter ce qui était très probablement la prononciation de Pau et de l'est béarnais. Mais pour Garros comme pour Salette, l'aubaine d'un si prestigieux modèle au XVI^e s. ne pouvait qu'entrainer la même interprétation occitaniste du choix de Garros.

À ma connaissance, un premier commentaire d'une page de la graphie de Garros a été glissé dans la présentation de sa 4^{ème} Églogue par l'agrégé d'espagnol **Jean Ducamin** (1868-1942) en sa contribution aux *Mélanges* offerts en 1906 à Camille Chabaneau pour ses 75 ans.

Sur sept points abordés, je relève celui-ci : « 5° Il n'est pas toujours cohérent avec lui-même : v. 55 mouri ; v. 119 pourin, alors que ou est écrit d'habitude o. [...] ». Comme Lespy, Ducamin suppose donc que tous les o d'époque devenus [u] de nos jours se réalisaient déjà ainsi ; en 1983, constatant le même phénomène chez Salette, M. Grosclaude écrira plus justement : « Au moment où écrit Salette, cette évolution n'est pas terminée ; elle est en cours. » (1983, p. 296). Or si je rappelle cette remarque mal venue de Ducamin sur les graphies o et ou, c'est pour mettre en relief son silence sur la notation par a des finales féminines. Pourtant, dès 1900, il avait copié à Madrid la première partie d'un manuscrit gascon qu'il publierait en 1908 sous le titre de Disciplines de Clergie et de Moralités, et pu constater que s'y mêlent a et e, comme nous l'avons vu (§ 3-21). J'interprète donc ce silence par le fait qu'il a trouvé tout à fait normal que Garros note ainsi ce qu'il devait prononcer [a], comme en espagnol. Il est vrai qu'en 1906, on n'en était qu'au tout début du mouvement qui préconiserait le retour à a pour

noter ce qui était devenu [o] dans une grande partie du domaine d'oc.

Après Ducamin, je ne vois qu'**André Berry** (1902-1986) qui ait étudié Pey de Garros, mais alors en profondeur, en lui consacrant sa thèse de doctorat de 1948, publiée en 1997.

Il a étudié la graphie de Garros, mais sur notre sujet, à peine 4 lignes, p. 46, en trouvant moyen de se tromper dans la note, puisque Jean de Garros a usé de *e*, non de *o*:

D'autres grands traits de l'orthographe garrossienne ne relèvent que de l'usage vieux-provençal le plus ordinaire : ainsi l'a par lequel Garros note régulièrement le son vague de la finale atone en provenance de <u>a</u> latin (*hemna*, *amaua*; moderne : *hemno*, *amauo* ⁶⁴); [...].

64. o apparaît juste derrière P. de Garros, chez J. de Garros, etc.

« vieux-provençal » désigne l'ancienne « langue d'oc » dite des troubadours ; pour Berry, donc, Garros fait de l'"ancien".

Dix-sept ans après, **Robert Lafont** (1923-2009) participe à un *Colloque sur Pey de Gar*ros et son temps organisé à Auch et Lectoure en avril 1965. Sa communication, *La vision du* gascon écrit chez Pey de Garros, porte sur la graphie ; j'y vois un modèle d'intelligence unie à la sympathie qu'il porte visiblement à l'auteur. Considérant qu'à l'époque o représente aussi bien [5] que [6] en cours de passage à [u], il écrit sur notre sujet, pp. 411-412 :

« Par ailleurs vers cette époque, à Lectoure, le a atone final est sans doute passé à autre chose, qui peut bien être le o moderne. Nous n'en avons pas la certitude absolue, mais admettons-le. Comment Garros va-t-il le graphier, suivant son phonétisme ? O, comme les félibres du XIX^{me} ? Il n'en a pas la possibilité, car précisément la graphie o reste pour lui cette dualité mal vue o/u. Il y a un abîme entre cet ensemble o ouvert tonique et (u) tonique et atone d'une part, et le son nouveau o atone final d'autre part. Un abîme tel que le phonème récent, en admettant qu'il soit déjà bien constitué, ne peut naître assez catégoriquement à la conscience pour engager à l'innovation graphique. En restant fidèle à l'a de la tradition occitane générale et de la scripta gasconne dont il a manié les textes, Garros ne fait certainement pas acte d'archaïsme volontaire. Il reste simplement dans une vision structurale graphique, où rien de plus juste que a n'a été trouvé pour noter la finale féminine puisque o n'est pas libéré pour cet usage.

« Remarquons que la non-notation de r final et de n final, en multipliant les o fermés toniques finaux ne fait que renforcer la structure. Des formes phlo, amo, dolo, seguido, conceptio, etc... interdisent autre chose que ama, seguida, assistentia. »

En plus bref, il le redit dans *Renaissance du sud*, p. 70 : Garros utilise « *a* pour noter la finale atone signe du féminin qui devait être déjà proche du *o* à Lectoure au XVI^e siècle. »

La savante explication de 1968 peut impressionner, mais elle souffre de deux faiblesses :

- d'une part elle sous-estime complètement la capacité qu'aurait eue Garros de distinguer par un accent les **o** toniques de *amo*, *dolo*, *seguido* etc. des éventuels **o** atones de **amo*, **seguido*, **assistentio*; car ce problème s'est effectivement posé à lui pour les [a], et il suffit d'ouvrir les *Eglogas* pour lire dès le début de la première, aux vers 1 et 12, *hassa* et *posca* dont le **a** atone est bien distinct du **á** tonique de *demor***á** et *cur***á**; pour le o, le catalan ne fait pas autrement, même si les o atones, prononcés [u], y sont rares; au hasard du dictionnaire : *creixo* (je croîs), *merino* (étoffe mérinos) distincts de *creació* (création), *mentó* (menton).
- d'autre part et surtout, elle **repose sur une hypothèse** (« admettons-le, en admettant ») ; certes, Ronjat (1913, p. 25) n'avait pas la même prudence en affirmant tout simplement « Jean de Garros écrit par *e* les finales féminines en *o* de son parler, tandis que son frère Pierre les écrit par *a*. » Mais cette **hypothèse** est devenue **improbable** après notre étude de l'écrit de Lectoure et son environnement au temps de Pey de Garros (§ 3-24) : la « scripta gasconne » est une abstraction moderne, la réalité des siècles passés est une pratique sans normes, guidée seulement par le souci d'efficacité dans la société du moment. Et cette pratique était celle des édiles de Lectoure comme de tous les pays voisins. Même s'il appelle « occitan » le gascon de Garros, R. Lafont observe très justement (1970, p. 62) :

« L'occitan, il le connaît de plusieurs manières et sous plusieurs formes : pendant son enfance, il le rencontre comme langue administrative de sa ville, au terme d'une tradition scriptique à la-

quelle sa famille consulaire est longuement liée; à Toulouse, il ne peut manquer de connaître cette littérature estudiantine que révèlent les impressions de 1555; [...] ».

Or à Toulouse, précisément, tout se publie encore en *a*: du livre pieux *Lo doctrinal de sapiensa en lo lenguatge de Tholosa* des alentours de 1500 au badinage de *Las Ordenansas et coustumas del Libre blanc* et à la pochade estudiantine *Las nonpareilhas Receptas* de 1555. Est-il raisonnable de penser que leurs auteurs, qui n'avaient aucune idée linguistique en tête mais le seul souci d'être lus par leurs compatriotes toulousains, aient usé d'une graphie qui ne correspondait plus à leur prononciation, ou au moins à ce que la "bonne" société toulousaine considérait comme la "bonne" prononciation? Très vite cependant, par de nombreux *o* voisinant des *e* et même des *a*, un petit noble des environs de Romans installé à Toulouse, Claude Odde de Triors, allait révéler une prononciation populaire en pleine évolution vers [o]. Publiées en 1578, *Les joyeuses recherches de la langue tolosaine* n'étaient pas l'œuvre d'un « nordique » usant d'« une graphie de type français » (Lafont et Anatole, p. 288), mais celle d'un homme d'oc du sud du Dauphiné, décrivant pour d'autres *estrangers* les joyeusetés de la langue de Toulouse, tout simplement. Et nous profitons encore de son témoignage...

Dans son *Manuel pratique de philologie romane*, **Pierre Bec** (1970) fait du gascon une langue distincte de l'occitan, tout comme le catalan, et l'illustre pour la langue ancienne par 61 vers des *Eglogas* de Garros. De la graphie, il ne donne qu'une appréciation globale, p. 517: « il est sans doute le dernier Occitan [sic] à utiliser, à côté d'innovations qui lui sont propres, le système graphique traditionnel hérité du Moyen Age. » Avec tout le respect que je dois à ce romaniste réputé, je ne puis que le trouver léger sur ce point, auquel il n'a pas accordé la même attention que son ami R. Lafont.

Michel Grosclaude (1986 a, p. 27) en reste aux idées reçues :

« **Psaumes** (trad. Pèir de Garros 1565) Finale féminine systématique en A. rappelons que dans la région de Pèir de Garros (Lomagne) la prononciation de la finale féminine post-tonique est en [o]. Donc, il est bien probable que P. de Garros a pu estimer que c'était la lettre A qui était 1a plus apte à représenter la prononciation de cette finale atone. »

« la prononciation...est en [o] » : M. Grosclaude ne suppose plus, il est certain!

Enfin, **Robert Darrigrand** manque à sa rigueur coutumière en reprenant à son compte la légende de la prononciation lectouroise en [o] du temps de Garros. Dans l'*Introduction* à son excellente édition critique des *Psalmes* de Salette (2010) déjà citée, il écrit, p. 62 :

Garros « a opté pour le *a*, bien que dans sa région – l'Armagnac – la finale atone soit prononcée [o]. Ce faisant il se situe dans la continuation de l'héritage troubadouresque et de plus ils est fidèle à l'étymologie latine. »

Je vois là une regrettable accumulation d'à-peu-près et de poncifs chez un auteur que j'estime pourtant beaucoup. À-peu-près, l'Armagnac, alors que Lectoure a toujours été en Lomagne. Poncif et grave anachronisme, l'héritage des troubadours, qui étaient totalement oubliés quand Garros écrivait : les Italiens étaient tout juste en train de les découvrir, et c'est Jean de Nostredame, frère de Michel alias Nostradamus, qui allait les mettre à la mode en France par son livre en français publié à Lyon en 1575, Les vies des plus célèbres et anciens Poètes provensaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence...; c'est bourré de falsifications qui les localisent à peu près tous en Provence, mais c'est romanesque et ce sera le livre de référence des Français cultivés jusqu'à la fin du XVIII^e s. ! Mais comme l'a écrit R. Lafont en 1968, p. 405, et en 1970, p. 296 : Garros « paraît ignorer totalement les troubadours. ». Poncif encore et enfin, l'étymologie (latine), comme si la valeur d'une graphie se mesurait à son respect de l'étymologie; professeur agrégé d'espagnol, M. Darrigrand sait bien que cette langue ne s'en soucie pas, même quand ce serait si facile d'écrire quando, comme en latin scolaire, au lieu de *cuando*... Au demeurant, dans le sens de mes remarques du § 1-5, R. Lafont notait le peu d'attention portée par Garros à l'étymologie (ib., p. 408) : à propos de grann, entenn, sonn (ils sont) : « Cet n est le résultat soit de nd, soit de nt, et Garros

a négligé la graphie étymologique (on trouve pourtant des participes comme *luzent*). » ; « *en ce qui concerne le r final*. [...] aucune concession ne sera faite à l'étymologie. »

Avant de conclure, pour achever de nous débarrasser des fantasmes étymologiques, je cite encore un passage essentiel de R. Lafont :

« La graphie de Garros offre des caractères évidents de graphie phonétique pratique. Il le dit lui-même lorsqu'il regrette de n'avoir pu imprimer son texte avec tous les signes, — nous dirions aujourd'hui diacritiques — qui eussent été nécessaires : « Or as-tu (mon bon Amy) cinquante huit Psalmes Gascons. Lesquelz j'eusse accompagnés [...] d'orthographe si certaine que le plus estrange d'Allemagne n'eut peu faillir de bien lire et prononcer le gascon, si jeusse trouvé en ce lieu les charactères à ce nécessaire » (Au Lecteur). Cette intention d'exactitude phonétique nous éloigne singulièrement de la norme occitane, de toute tradition [...]. » (p. 407)

Si Garros et ses compatriotes de Lectoure avaient prononcé [o], est-il concevable que le poète l'eût noté *a* sans avertir le lecteur « le plus estrange » d'avoir à le lire [o] ?

Ma conclusion est donc très simple : « Garros écrit le parler de Lectoure [...], écrit son parler lectourois » (*ib.* pp. 406, 407) et cela comme un Lectourois lettré, mais sans doute plus avisé que le commun. Et s'il a écrit *a*, c'est qu'il avait conscience de prononcer [a].

3-5 – ... et Jean de Garros note *e* en 1610

Cinquante ans après, son frère **Jean de Garros** apporte un nouvel éclairage. On ignore sa date de naissance mais il était consul de Lectoure en 1616; on n'a de lui qu'une *Pastourade gascoue sur la mort deu Magnific é pouderous Anric quart deu nom Rey de France é de Nauarre* datée du 30 juin **1610** et imprimée en 1611 en un petit in-8°, de 43 p. Abandonnant le *a* de son frère et de « l'orthographe [...] antien » auquel le Gascon donne « **le son du E. feminin** » français, il use du *e*, comme d'ailleurs ses contemporains gascons (cf. § 3-3). Il s'en explique dans le courant des deux pages 6-7 de son avis au lecteur :

« Ie te diray donc en ce que concerne l'orthographe, que pour ta plus grande comodité, ie ne me sers point de l'antien, Le quel s'aproche fort de l'Italien, & Espagnol, comme pourront aisement recognoistre, ceux qui confereront les escrits gascons, auec les liures Italiens & Espagnols. Mais i'ay aduisé, estre plus conuenable, ensuiure totalement l'orthographe François : quoy faisant il n'est ia besoing te doner beaucoup d'adresses, seulement te diray-ie que aliant l'orthographe François au gascon, il conuient que tu saches qu'au lieu de deux sortes de E, que l'orthographe François reçoit, diuers en pronuntiation, l'un masculin, l'autre feminin pour lequel le gascon se sert d'vn A. **legeremet prononcé, luy donnat le son dudit E. feminin**. Ce qu'on peut voir en ce mot cause, que le Gascon escrit auec vn A causa »

En bref et en français d'aujourd'hui, Jean de Garros rappelle donc que le gascon écrit -a, mais le prononce faiblement « en lui donnant le son d'un e féminin », et estime « plus convenable »... et moderne de l'écrire -e, comme en orthographe française.

Et il explique ensuite péniblement que le E a trois valeurs en gascon et choisit l'epsilon grec pour [e] : « Per seubes, per bruchous, è peus més espes locs,... »

3-6 – De e à o puis retour à e chez Jean-Géraud d'Astros

Né en 1594 à St-Clar de Lomagne, Jean Géraud d'Astros fut un modeste prêtre, vicaire dans cette petite ville. Ce n'est qu'à 42 ans, en 1636, qu'il publie à Toulouse sa première œuvre poétique, Lou Beray e naturau Gascoun en las quoüate sasous de l'an, avec les finales féminines en e; en 1642, une seconde édition y ajoutera le Pleydeiat deous quoüate Elomens sous le titre Lou Trimfe de la Lengouo gascouo aus playdeiats de las quoüate Sasous et deous quoüate Elomens, mais les finales seront passées à o; et trois ans plus tard, en 1645, le e est de retour dans la dernière œuvre qu'il ait publiée avant sa mort en 1648, L'Ascolo deou Chrestian idiot, ou petit cathachisme gascoun heyt en rithme (à l'époque, "idiot" signifie simplement "ignorant").

Mais Lou Trimfe est son œuvre la plus connue, qui a joui d'une grande popularité dont témoignèrent les correspondants de l'abbé Grégoire au début de la Révolution ; alors que sa

première édition de 1636 n'a été découverte qu'en 1884 par l'abbé Léonce Couture dans un catalogue de vente publique, et son catéchisme en vers n'a pas intéressé le public gascon. Il en résulte que l'usage premier et final de *e* par d'Astros est largement ignoré.

Pourtant, L. Couture avait écrit et publié l'essentiel il y a 127 ans, en 9 pages de la *Revue de Gascogne* (1884 a); j'en extrais ceci, pp. 289-290 :

« Dans sa première édition, **d'Astros, suivant le même usage que Du Bartas**, au XVI^e siècle, **et presque tous les poètes gascons du XVII^e, Ader, Bedout, Baron**, écrit *e* la finale féminine qui sonne *o* (atone) et qu'en effet nous écrivons aujourd'hui *o*, comme les poètes languedociens l'ont toujours fait. Dans l'édition du *Trimfe* de 1642, d'Astros adopta l'orthographe toulousaine. Ainsi, — je prends un exemple au hasard, — le Printemps commence par ces vers, que je copie sur mon exemplaire de 1636 :

Jou soun la graciouse Prime Que lou ceou é la terre estime E nou pas ses mile rasous La regine de las sasous.

« Ces quatre vers sont reproduits textuellement dans toutes les autres éditions (1642, 1700, 1762, 1864), mais l'e final est remplacé par o dans six mots : graciouso, Primo, terro, estimo, milo, regino. Il en est de même partout. Ce furent peut-être les toulousains admirateurs de d'Astros (Goudelin fut du nombre, comme on sait), qui l'engagèrent à adopter leur orthographe. On peut remarquer qu'après s'être conformé à leur usage dès 1642 dans le Trimfe de la lengouo gascouo, il revint à l'usage gascon dans l'Ascolo deou chrestian idiot, catéchisme rimé publié en 1645, et qui offre partout (excepté dans le titre que je viens de citer) l'e final au lieu de l'o. »

Certes, comme tant de ses contemporains et même des nôtres, l'abbé Couture n'imagine pas que la prononciation du début du XVII^e s. ait pu être différente de l'actuelle. Mais il voit sans doute juste sur les raisons qui ont incité d'Astros à se conformer au modèle toulousain de graphie. Et nous notons au passage que la notation par *e* est pour lui « l'usage gascon ».

Il ne fait aucune remarque sur le changement d'imprimeur, Pierre d'Estey en 1636, Jean Boude (*Ian Boudo*) en 1642; sans doute a-t-il raison, car c'est le même Boude qui a imprimé *Lou Trimfe* avec o en 1642 et *L'Ascolo* avec e trois ans plus tard.

Sans s'y référer expressément, Joseph Michelet a largement exploité cet article de Léonce Couture dans son anthologie (1904), et tout récemment, Joëlle Ginestet nous a raffraichi les idées sur le sujet dans son introduction à une réédition du texte de 1636 (Toulouse, 2009).

Néanmoins, **la réalité n'est pas simple** : un coup d'œil rapide sur les éditions originales de 1642 pour *Lou Trimfe* et de 1645 pour *L'Ascolo* révèle la présence de *e* parmi les *o* du premier et de *o* parmi les *e* du second. J'en ai fait un inventaire aussi fiable que possible, dont on trouvera le pas à pas en Annexe III, pour ne pas se perdre ici dans ces détails.

Le résultat, c'est que, toutes proportions gardées, *L'Ascolo* présente près de 19 fois plus de "déviances" que *Lou Trimfe* dans son ensemble, et encore 9 fois plus que dans sa première partie, reprise de l'édition en *e* de 1636.

J'émets donc l'hypothèse suivante : d'Astros aurait commencé à écrire par *e* suivant son parler local, et sa première édition se serait faite ainsi, l'imprimeur n'ayant pas de raison de suggérer le *o*, puisque les auteurs gascons publiaient en *e* à Toulouse même. Pour la deuxième édition, comme le suggérait l'abbé Couture, les amitiés toulousaines, un lectorat toulousain ont sans doute décidé d'Astros à adopter *o*; il a donc corrigé le texte de 1636 et les nouvelles pages déjà écrites, puis rédigé la suite suivant son nouveau choix; avec davantage d'oublis dans la correction que d'inadvertances dans la rédaction directe par *o*.

Le retour à *e* dans *L'Ascolo*... doit correspondre à un changement de genre et de public. A. Dupuy (1993, p. 42) a écrit au sujet de cette œuvre : « Peut-être faut-il y voir pour le poète une façon de se racheter auprès de la hiérarchie qui ne devait pas manquer de le rappeler à l'ordre au sujet de son comportement poétique. » C'est assez vraisemblable. Et l'abondance relative des notations en *o* me parait l'indice d'une première rédaction conforme aux écrits

précédents de l'abbé.

Mais un tel ouvrage ne pouvait être publié sans l'accord des autorités ecclésiastiques et l'abbé a dû le soumettre à son supérieur, l'évêque de Lectoure. Sur le fond, celui-ci a saisi pour accord l'Université de Toulouse qui a chargé deux Frères Augustins, théologiens, de l'examen de l'ouvrage; leur accord est inséré p. 7, à la suite de l'adresse *Au Chrestian idiot*; il y disent explicitement « l'avons trouvé propre pour l'instruction du Peuple ». Mais sur la forme, il est vraisemblable que les conseillers de l'évêque, prêtres autochtones, ont estimé que le *o* toulousain représentait une prononciation considérée comme vulgaire; d'où une demande à l'auteur de revoir sa graphie. D'Astros s'exécuta... mais laissa passer près de 130 *o*, et il n'y eut pas de grammairiens pour faire un contrôle parallèle à celui des théologiens. Très vite pourtant, le *o* allait s'afficher dans des noëls publiés pour le peuple gascon de Lomagne.

3-7 – L'apparition du o : des doutes, deux certitudes

Plaçant les « **Coutumes de Corneillan** (1142) » en tête des textes qui jalonnent l'histoire de la finale féminine en béarnais (1986 a, p. 26), M. Grosclaude constate :

« A la fin du texte, on a un certain nombre de mots qui comportent même une finale féminine en O (heureuse faute de copiste puisqu'elle nous prouve qu'à l'époque de la copie du texte, la graphie <u>a</u> recouvrait déjà une prononciation [o] comme aujourd'hui). »

Mais il ne précise pas « l'époque de la copie » et laisse entendre au lecteur peu averti qu'en 1142, seule date indiquée, on prononçait [o] à Corneillan, entre Aire-sur-Adour et Riscle. Or l'édition de ces coutumes par Ch. Samaran (1953) montre clairement qu'il en existe quatre copies et que les mots en o sont sur la dernière, datée de 1489 ; vu de près, cela ne prouve rien de certain pour Corneillan et ses environs. Voir l'Annexe IV, n ° 1.

Un même doute porte sur la vingtaine de o de la **collection de proverbes** déjà signalés au § 3-25 ; l'étude détaillée en Annexe IV, n ° 2 conclut à la probabilité de leur existence sur le manuscrit, mais la datation de celui-ci vers 1500 se heurte au fait qu'on ne voit aucun o dans les textes contemporains que j'ai pu trouver pour la région d'Auch.

On n'a plus de doute en revanche avec **François Fezedé**, même si cet auteur est rarement cité, sans doute du fait de la médiocrité littéraire de ses productions. Mais pour nous, il a laissé des écrits imprimés à usage populaire, et leur témoignage est d'autant plus intéressant qu'il est tout à fait étranger aux préoccupations de l'auteur.

Celui-ci était curé de Flamarens, à 15 km au nord-est de Lectoure. Léonce Couture lui a consacré trois articles de la *Revue de Gascogne*, en 1870, pp. 367-371, 1886, pp. 214-221 et 1895, pp. 521-531, le premier seul traitant de deux ouvrages pouvant nous intéresser ; Noulet les décrit ainsi (1859, p. 238) :

- « 180. FEZEDE (F.), prêtre et curé. Le concert armonieus [sic] des noels nouveaux, dont une partie est françois et l'autre en langage tolosain, composez à l'honneur de la Nativité de N.-S. Jésus-Christ, par F. Fezede, prestre et curé de Flamarens, dans le diocèse de Lectoure. Tolose, A. Colomiez (s. d.), in-12.
- « 318. Noels nouveaux en françois et en gascon, composez par un curé du diocèze de Lectoure. Toulouse, Guillemette, sans date et sans nom d'auteur, in-l2. »

Ce prêtre au nom gascon (Palay : *hesedé*, faisable) est d'un diocèse gascon, curé d'un village à 15 km au nord de St-Clar où exerçait l'abbé d'Astros ; le recueil ne contient que trois noëls « en langage tolosain »... dont le dernier est en gascon! Grâce à l'épitre dédicatoire adressée à l'évêque de Lectoure nouvellement arrivé, Louis de La Rochefoucauld, qui siégea de décembre 1649 à décembre 1654, L. Couture date l'ouvrage de 1650, ce qui est plausible.

Son dernier cantique gascon, sur la seconde venue du Fils de Dieu au Jugement dernier, a été reproduit par F. Taillade (t. 2, 1869, pp. 295-298) : toutes ses finales féminines en o. Selon Michelet (1899, p. 49), cependant, ce cantique est en réalité à la fin d'un autre recueil du même auteur, inconnu de Noulet, La musique champestre des noels nouveaux composez à l'honneur de la Nativité de Nostre Seigneur Jésus Christ, édité en 1653 à Toulouse chez

Arnaud Colomiez.

Par ailleurs, avec de bonnes raisons, L. Couture attribue au même auteur le petit recueil anonyme du n° 318 de Noulet; il n'est pas daté, mais a vraisemblablement paru avant celui considéré comme de 1650. Les trois noels gascon et le noel languedocien qu'il contient ont été reproduits par F. Taillade (t. 2, 1869, pp. 283-294); leurs finales sont aussi en o.

Dans son même article de 1870, L. Couture traite également d'un petit livret de pèlerinage à N.-D. de Tudet, près de St-Clar. Non daté, il est facilement datable de 1669. Taillade l'a reproduit aux pp. 245-280 du t. 2. Les cantiques gascons ont leurs finales féminines en o.

Donc, même avec quelques incertitudes d'auteur et de date, il est établi par ces opuscules qu'à partir des environs de 1650, on publiait des cantiques populaires en gascon de Lomagne avec leurs finales en o: le e du catéchisme de d'Astros était oublié.

Le médecin **Dominique Dugay** (ou Du Guay, Duguay...), de Lavardens à 14 km au nordouest d'Auch, est connu par quatre titres cités par le Dr Noulet commes publiés en 1642-1643 et 1690. Mais les deux premières dates sont erronées, il faut donc lire 1690 (2 titres), 1692 et 1693. Le dernier, *Le triomphe de l'Eglantine*, est aujourd'hui téléchargeable depuis le site de la Bibliothèque de l'Université de Toulouse : toutes les finales féminines sont notées par o, et il en est de même pour les pièces que le Dr Noulet a reproduites à partir d'autres titres de Dugay (qu'il ne précise pas).

Même si l'on peut penser qu'il s'agissait de poésies préentées aux Jeux floraux de Toulouse et imprimées dans cette ville, il reste vraisemblable que ces o repésentaient la pronnonciation de l'Armagnac à la fin du XVII^e s.

3-8 – Les écrivains du XVIII^e au XX^e s.

La francisation des gens instruits avait déjà considérablement réduit l'écrit gascon aux XVI^e et XVII^e siècles ; ce sera pire encore par la suite, jusqu'au milieu du XIX^e s.

Avant 1850, je relève *Les Macariennes*, poème satirique girondin paru en 1763, les *Fables causides de La Fontaine en bers gascouns* (Bayonne 1776) et les écrits du célèbre poète bordelais Mèste Verdié à partir de 1815; bien évidemment, tout y est noté par *e*.

Mais pour les régions qui aujourd'hui prononcent [o], ma recherche d'imprimés gascons a été vaine ; probablement parce qu'il n'y a rien à trouver. En tout cas, le Commingeois Ismaël Girard (1898-1976) n'a pas été plus heureux pour son *Anthologie des poètes gascons d'Armagnac*, etc (1942) : après le dernier cité des poètes connus d'une première période, Géraud Bedout, il mentionne comme spécimen des « Poètes ignorés » un certain Lauzin qui, vers 1600, dédia un sonnet au juriste Pierre de Belloy (pp. 35-36). Et le suivant, p. 37, c'est Joseph Noulens né en 1828...

Au demeurant, cette *Anthologie* est une curiosité graphique : tout en faisant l'éloge de la graphie de Louis Alibert dans ses « Commentaires » finaux, cet occitaniste convaincu n'a donné de d'Astros (qu'il écrit Dastros) que des textes notés par *e*, comme d'ailleurs ceux de la plupart des auteurs du recueil. Et si Pey de Garros est noté en *a*, c'est le seul point de sa graphie d'origine qui soit respectée... Mais il s'agissait de produire un outil pédagogique pour l'enseignement scolaire devenu possible après les arrêtés *Carcopino* du 24 décembre 1941, et la société savante gersoise qui patronnait le livret ne tenait peut-être pas à faire la publicité de la graphie de l'Audois Louis Alibert.

Après 1850, on voit fleurir les œuvres provoquées par une sorte de renaissance dont le Félibrige de Mistral fut la manifestation la plus connue. Les auteurs gascons de l'est écrivent par o, peut-être par souci phonétique, mais peut-être aussi pour se démarquer des Béarnais et autres Gascons de l'Ouest.

Le seul qui s'y soit opposé est Philibert Abadie, dans son édition du *Parterre gascon* de Bedout; huit ans avant Lespy (cf. § 2-2) il écrit (p. LXXIV):

« l'e muet n'existe pas dans le dialecte gascon, et c'est une accentuation tenant de l'e ouvert et

de l'o qui le remplace. Je blâme les poètes qui, de nos jours, terminent invariablement les rimes féminines par o, qui ne se prononcent pas tout à fait de cette manière. Cela donne au vers une monotonie fatigante; [...]. Mieux vaudrait s'en tenir il la manière dont Bedout, Ader et les autres poètes du XVII^e siècle ont écrit leurs poésies. »

Il est remarquable que la raison qu'il donne est essentiellement phonologique, la mention des anciens n'étant pas le respect d'un tabou, mais l'indication d'un modèle d'auteurs ayant noté au mieux la prononciation réelle. Pour Lespy, au contraire, la référence aux *Fors* était en quelque sorte un absolu. Mais les deux se rejoignent sur l'ambigüité du son à noter : pour Abadie, « c'est une accentuation [nous dirions « un son »] tenant de l'e ouvert et de l'o » ; pour Lespy, c'est un « E *final* sonnant comme un o doux » (1858, p. 6).

Finalement, sur les conseils d'E. Bourciez, l'Escole Gastoû Febus adoptera le e comme graphie "englobante" de l'aboutissement du a posttonique :

- en 1900, pour le seul béarnais : (n° 5) « ...l'e [...] représente, suivant les dialectes, soit un e sourd, soit un e ou un e faibles. Dans tous les cas l'orthographe par e est uniforme. »
- en 1905, pour l'ensemble gascon, ou du moins les quatre départements des Basses et Hautes-Pyrénées, des Landes et du Gers : (2°) l'e « ... représente, suivant les dialectes, soit un e sourd, soit un o ou un a faibles, comme dans : esquire, crabe, hémne, hilhe et dans des formes verbales comme : bires, bire, biren. etc. Pour de pareils mots, l'orthographe par e est uniforme dans les Landes, les Basses-Pyrénées et une notable partie du Gers. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que c'est le système adopté par la Société Archéologique d'Auch pour la rédaction du dictionnaire gascon qu'elle prépare. C'est également la règle actuellement suivie par Camélat pour les Hautes-Pyrénées.
- « Dans les régions extrêmes, influencées par le voisinage du dialecte agenais ou toulousain où l'o sonne clairement à la finale des mots semblables à ceux cités plus haut, quelques auteurs maintiennent l'o à la place de l'e. »

3-9 – Conclusion pour la Gascogne (hors Béarn)

Sans préjuger de ce que pourront apporter d'autres recherches, l'écrit montre qu'à l'ouest, dès avant 1200, la prononciation par [a] s'était affaiblie en [ə], sauf à Bordeaux et dans la zone girondine où elle se maintint au moins jusque vers 1400, non sans admettre des prononciations en [ə]. Mais le prestige de Bordeaux où siégeait le lieutenant du roi-duc a dû maintenir des graphies en *a* dans les Landes, entrainant des hypercorrections significatives. La prononciation du français, devenu langue de l'administration après 1453, a sans doute facilité le passage général à [ə] et à la graphie par *e*, définitivement installés en 1600.

À l'est, le [a] a dû se maintenir un siècle de plus, jusqu'après 1500; mais des *e* étaient apparus de ci de là, signes d'un assourdissement progressif de [a] à [ə]. Le XVI^e s. verra l'établissement sans partage du *e* et hormis d'Astros, les auteurs gascons du XVII^e s. s'y tiendront, jusqu'à ce que des noëls populaires s'écrivent par *o* dès 1650.

On peut voir dans ce *e* l'influence du français que pratiquaient les élites qui écrivaient. Mais en 1610 Jean de Garros exposait clairement (cf. § 3-5) que ce que l'écrit ancien notait par *-a* s'entendait comme un *e* féminin.

De plus, j'estime qu'on ne peut ignorer ce qui se passait à Toulouse, la grande ville qui rayonnait sur tout l'est gascon. R. Lafont a écrit (1970, p. 264) :

« Toulouse entre 1555 et 1610 ne nous a laissé aucun texte de sa langue. Rien d'imprimé. En un demi-siècle de silence, coupé par le témoignage d'Odde de Triors, le toulousain s'est transformé graphiquement. Toute norme est perdue. Le toulousain moderne est né sur les ruines de la tradition occitane. »

Je ne le suivrai pas sur la « tradition occitane » qui me parait être une conceptualisation, par des militants du XX^e s., de pratiques médiévales jamais théorisées en leur temps. Mais son constat est juste, et je voudrais l'expliquer. Pour moi, il s'est établi dans le peuple une prononciation en [o], tout comme en 1789, le peuple de Paris prononçait [Rwa] ce que la cour et les "gens bien" prononçaient [rwe]; la Révolution est passé par là et tout le monde

prononce [Rwa]. À Toulouse, les élites se distinguaient en maintenant a à l'écrit et sans doute [a] à l'oral, contre un [o] jugé vulgaire; mais désormais, c'est le français qui sera le critère de distinction sociale. Et on se fera plaisir en usant du parler « mondin » (= toulousain) pour la distraction, avec le poète Goudelin pour mener le jeu; dès lors, de même que Victor Hugo mettrait « un bonnet rouge au vieux dictionnaire », le poète va remplacer le a par o, sur les pas de l'"estranger" Odde de Triors qui dès 1578 avait osé écrire e et plus encore o.

Et les Gascons ? Ils avaient une prononciation en [ə] écrite par *e*, qui était un moyen de garder leurs distances par rapport à Toulouse ; n'oublions pas que c'est l'époque où un roi gascon monte sur le trône de France, et où la poésie imprimée à Toulouse est gasconne... Voilà mon explication.

Mais cela n'a pas duré, et le peu qu'on va écrire entre 1650 et 1850 sera noté par o, tout simplement parce que les gens concernés prononcent [o].

Et depuis 1850, moins la langue se parle, plus on débat savamment de sa graphie.

Alors tant que nous y sommes...

Chapitre IV – Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

Oui, tant que nous y sommes, essayons de voir ce qu'on peut tirer en pratique de toute cette histoire du a passé à e.

4-1 – Si la langue est morte...

Si l'on considère la langue gasconne et béarnaise comme une langue morte, l'emploi du *a* n'a aucune justification du fait de la prépondérance sans conteste du *e* dans l'ancien écrit de la Gascogne et du Béarn et de l'échec de la tentative de le réintroduire en Béarn au XVI^e s., alors qu'il était bien présent dans la langue vivante d' une partie du domaine.

Essaierait-on d'enseigner le latin en réécrivant les milliers de pages des auteurs classiques à la façon des bribes d'écrits du latin archaïque ?

Au demeurant, aurait-on de quoi financer les milliers d'heures de réécriture en a des textes anciens en e — archives et œuvres littéraires —, ce serait une catastrophe linguistique du fait de la très grande difficulté de bien trier entre les e anciens à transcrire en e de ceux qui doivent rester e. Voici trois exemples de cette immense difficulté :

Le plus ancien et le plus remarquable est celui de Paul Meyer (1840-1917) qui fut un ami de Mistral, son ainé de 10 ans, et encouragea Lespy dans son œuvre sur le béarnais ; il a laissé une réputation de très grand romaniste, fut professeur au Collège de France de 1876 à 1906 et fut élu à l'Académie des inscriptions en 1883. Parmi ses nombreux écrits, j'ai eu l'occasion de lire attentivement son étude de 24 pages, *Les troisièmes personnes du pluriel en provençal* – au sens large d'ensemble des langues d'oc – (1880) ; en étudiant leurs formes sur l'ensemble d'oc et à travers les siècles, son intention était de raccorder ces 3èmes personnes du pluriel aux formes latines en *-ant, -ent* et *-unt* dont elles dérivent évidemment. Traitant des Basses-Pyrénées (p. 209), il prend ses exemples dans le 1^{er} tome des *Récits d'Histoire sainte* (Lespy et Raymond, 1875) et dans les *Fors de Béarn* publiés par Mazure et Hatoulet en 1841-1843. Mais il commence très mal, citant les *Récits* : « Tous les présents de l'ind de la 1^{re} conj. sont en *an* : *anan* 22, 32, 38, *comensan* 30 [lire 40], *debaran* 32, 34, *demanan* 20, 28, *lexan* 2, *peccan* 18, *sercan* 38, *troban* 38. » En effet, ce sont tous des parfaits où le *an* est tonique, et non des présents, où il est atone ; c'est d'autant plus étonnant qu'en face du béarnais de la page de gauche, Lespy traduit tous ces verbes par un passé simple sur la page de droite.

Peu après, cependant, Camille Chabaneau avait parfaitement identifié ces parfaits en -an tonique qu'il écrivait -án (Revue des langues romanes, 1885, p. 110, n° 30).

Le second exemple est pris dans « *Gaston Febus*, de Miquèu de Camelat, Édition bilingue occitan-français », *Reclams*, 1/2/3/4/5/6 – 1991, par Jean Salles-Loustau, alors maitre de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et ensuite, inspecteur général de l'enseignement des langues régionales. À la p. 62, ce que Camélat a écrit *quoan tourne* (éd. 1936, p. 29) est transcrit *quand torna*, au présent de l'indicatif, "quand il revient" alors qu'il peut s'agir aussi d'un subjonctif à valeur de futur (comme en espagnol), "quand il reviendra"; or le contexte montre bien que c'est cette seconde lecture qui convient, ce qu'a bien vu Albert Peyroutet dans la traduction du bas de page. C'est donc *quand torne* qu'on aurait dû écrire...

Le troisième et dernier exemple est pris chez Robert Darrigrand, qui fut sans doute un des meilleurs spécialistes du gascon. Outre l'édition critique de *Los Psalmes de David...* d'Arnaud de Salette déjà citée, nous lui devons celle de *Calvinisme de Bearn divisat en siex ecloges* de Jean-Henri Fondeville (2002). Là, p. 337, le vers 2346 « *Quoan en possessiou deu peys houron metuts*, » fait l'objet de la note de renvoi 2 ci-après :

« Futur du passé, noté ailleurs *houren*. Issu d'un plus-que-parfait latin en -a, il est écrit au-jourd'hui *horan*. (Voir P. Bec, *Per Noste,Païs gascons*, n° 197, 2000). Nous avons peut-être ici la notation phonétique de la prononciation du mot dans l'est du Béarn, et donc à Lescar d'où Fondeville est originaire. »

Certes, M. Darrigrand a tout à fait raison d'y voir une notation phonétique (donc ['huron]), comme le sont tous les *hon* [hon] "ils furent" de ces mêmes églogues, alors qu'au singulier, le *o* des siècles précédents est devenu *ou* dans *hou* [hu] "il fut". Mais y voir l'aboutissement d'un -*an* primitif suppose que « la finale atone [...] dans la région de Lescar, [...] se prononçait [o]. » (p. 61). Or nous n'en avons aucune certitude : bien au contraire, je n'ai trouvé chez Fondeville que -*en* final issu d'un -*an* atone ; dans *Calvinisme*, *sortiben* (v. 11), *eren* (v. 14), *pillaben* (v. 19), etc., et bien sûr *houren* (v. 2172), comme le dit la note, pour ce que les occitanistes écrivent *horan* de nos jours ; dans *La Pastourale deu Paysaa qui cèrque Mestiè a son Hil, chéns në trouba à son grat*, éd. J. P. Vignancour, 1767, p. 44 :

... enfin, jou que gouary,

D'autes ne houren mourts de doulous y de honte.

Lespy a cité ce vers dès sa *Grammaire béarnaise* de 1858, p. 204 et surtout pp. 229-230 ; il l'a repris dans la 2^{nde} éd. de 1880, aux pp. 301 et 339-340 de la 2^{nde} édition de 1880 :

« Cette forme *houren* est la troisième personne du pluriel du présent conditionnel *houri*, je serais, employé aujourd'hui moins fréquemment que *estouri estoures, estoure, etc.*, ou *esteri, esteres, estere, etc.*, je serais, tu serais, il serait, etc. »

Selon toute vraisemblance, M. Darrigrand est passé à côté de la forme *horon* (ou *foron*) qu'on rencontre parfois dans les anciens textes gascons au lieu de *hon* (ou *fon*), "ils furent"; elle correspond à l'espagnol *fueron* issu comme elle du latin 'fuerunt'. M. Darrigrand l'a traduite par un conditionnel selon la lecture qu'il en fait, mais elle ne correspond pas au manuscrit, lu comme l'avaient fait les premiers éditeurs en 1880.

Bien évidemment, MM. Salles-Loustau et Darrigrand n'ont pas à rougir de ces erreurs — seuls ceux qui ne font rien ne se trompent pas — d'autant qu'ils se trouvent en compagnie de l'illustre Paul Meyer. Mais cela montre le danger qu'il y aura pour la langue d'être transcrite un jour par des armées de besogneux qui n'auront pas la compétence de ces auteurs...

4-2 – Si la langue est vivante...

Si notre langue est encore vivante, il faut reconnaitre qu'elle n'est pas la langue usuelle de la plupart de nos contemporains, même s'ils déclarent y tenir; bien au contraire, ils vivent dans et par le français, et sont baignés d'anglais... Ils lisent bien le français, n'estropient pas trop l'anglais... et massacrent les langues latines, en appuyant sur leurs finales en -o et -a qui devraient être atones; souvenons-nous du « La mano en la mano » du Général de Gaulle, et la prononciation de Albaladejo, Zapatero, Monica (Belucci), Carla (Bruni) etc., auxquels on

peut ajouter les « occitans » Setmana ou encore Saragossa nouvellement affiché à Pau.

Choisir *a* est un choix politique, en vue d'un « occitan », langue unique du Midi de la France; mais on a vu que, motivé sans doute lui aussi par des vues politiques, ce choix, tout officiel qu'il fût, a très vite échoué après 1552 (§ 2-6). Aujourd'hui, l'utopie « occitane » ne parait pas promise à un meilleur sort!

Au contraire, dans une vision réaliste et moderne comme chez Jean de Garros, le -e a tout pour s'imposer :

- il représente directement la prononciation d'une bonne moitié du domaine;
- il est également atone en français, ce qui évite les erreurs d'accentuation à la lecture;
- il est largement majoritaire dans l'écrit gascon de toujours;
- conseillée par E. Bourciez, l'*Escole Gastou Febus* l'a consacré dans ses normes de 1900 puis 1905 : *l'aygue*, *las arroses*, *que cante*; *la daune e la gouje*...
- et comme pour montrer que cela ne rebute pas les lecteurs de la zone [o], *La Nouvelle République des Pyrénées* (Tarbes) du 28 décembre 2004 titrait un article « Passejade de la Saint Jean », ce que la majorité des locuteurs des Hautes-Pyrénées prononce [pase'ʒaðo].

Épilogue

D'emblée, j'ai ouvert cette étude en mentionnant la mouvance occitaniste, et tout au long de ces pages, j'ai souvent apporté la contradiction à des analyses ou affirmations d'auteurs qui lui appartiennent. Cela suffit pour me faire cataloguer comme un « anti-occitaniste (primaire) » et pour dissuader de me lire tous ceux qui voient dans ces études des controverses sur le sexe des anges quand les Turcs sont aux portes de Byzance.

Mais si j'ai contesté les auteurs occitanistes, je les ai aussi approuvés et surtout, en ne citant qu'eux pour le dernier demi-siècle, je n'ai pas craint de montrer qu'ils sont les seuls à avoir travaillé sur la matière étudiée : sans eux, on en serait au stade du vide de deux siècles de l'écrit gascon de l'est que j'ai dû constater (§ 3-8), et personnellement, je n'aurais sans doute jamais pu découvrir, apprendre, puis enseigner le gascon de mes pères.

Face à un félibrige gascon à bout de souffle, l'occitanisme fut perçu par des gens sincères comme la bouée de sauvetage d'une langue en perdition, et ils en ont accepté les dogmes, comme ceux d'une religion, y puisant la conviction et l'énergie nécessaires pour leur action militante. Mais il leur a manqué le doute cartésien, indispensable dès qu'on entre sur le terrain de la science.

Par discipline intellectuelle, mais aussi parce que je vivais loin du cercle fermé des associations occitanistes et en contact avec des amis du "pays" dont le béarnais était la langue maternelle, j'ai pratiqué ce doute, pour pouvoir tenir un discours acceptable par des non-militants non dépourvus d'esprit critique. Cette étude en est un produit, et comme tout travail scientifique, je la livre à la critique de tous les cartésiens qui voudront bien la lire.

ANNEXE I

a et e dans l'écrit béarnais

Avant 1583, le seul texte littéraire qui ait été conservé est le n° 5 présenté plus loin. Ce sont donc essentiellement des textes juridiques qui témoignent de l'écrit béarnais ; or on sait qu'avant leur apparition, la langue écrite, juridique et savante, était le latin. Il a fallu une volonté politique des pouvoirs civils de s'émanciper du latin qui dépendait trop des clercs.

N° 1 – L'acte original béarnais le plus ancien qui nous soit parvenu est une reconnaissance de dette établie à Orthez le 2 juillet **1246** et conservée aux Archives nationales (cote J 1022 en 1874); je le donne ici tel que Paul Meyer (1840-1917) l'a publié d'après l'original (1874, p. 171); A. Luchaire l'a repris avec 2 fautes (1881 pp. 47-48):

Sabuda causa sia que nos Johan Martin, comanador de l'orde de la cavalaria de sent Jagme en Gascoina, e frai A. de Coarasa, frai Gailard d'Araus e frai de W. R. de las Seres, frai Od de Brusz e frai B. d'Esparros e frai Sanz, caperan de l'hospital de Manced, per nos e per toz los autres frais de nostre orde, em tengutz de pagar tria millia e .CCC. sol de Morl. an Bernard de Corrensan, los quals el nos presta en nostras coites, e nos n'em ben pagaz e devem leg pagar bonement al die d'an nau. Empero, si ad aqued die nols podem pagar, devem ne estar tiencers a Morl., o passar à la sue bolentad. Si per abentura nos no l'ag complivem assi com soberdiit es, la done comtessa et lo segnor en Gaston lon son tenguz a lui et an Bibian d'Ossun, qui los ne son entraz per nos e per nostres pregs, que de tot daun et de tot greu los ne guarin sober nos e sober totas nostres causas. E nos comtessa en Gaston, autreiam vos bonement que, assi com devant diit es, bon guarem de daun e de destarz; e per maior fermetad avem feits pausar nostres sagez en aquesta carte. Testimonis A. de France, Guiraut de Bordel, Forz de Bordel, en Johan de Naimes, e d'autres; e fo feit anno Domini M. CC. XL. sexto, secundo die Julii.

13 *a* — tria millia est latin, donc hors compte — et 13 *e*.

Si l'on considère Sabuda causa sia comme une formule figée, les e sont déjà majoritaires; et on remarque le degré d'hésitation quand les deux lettres alternent dans un même groupe grammatical et sémantique : nostras coites, done comtessa, totas nostres causas, aquesta carte; en particulier, nostras coites et nostres causas inversent les choix graphiques, signe évident d'un grand flottement. Il en est de même d'ailleurs dans des actes contemporains de Bayonne ou du Marsan du même Recueil.

Les trois chartes suivantes sont conservées aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques et j'en ai les photos sous les yeux :

N° 2 – La charte du 5 juin 1253, signée à Sauveterre, constate l'octroi par le vicomte de Béarn d'une rente au chevalier Arnaud Guylem d'Agremont qui se met à son service ; cotée E 288, elle a aussi été publiée par Luchaire, *ib.*, n° 28, p. 51 — 24 *a* et 26 *e*.

Curieusement, ici, la formule rituelle de début *Conogude cause sie* est en *e*... Pour le reste, mêmes mélanges et hésitations qu'au n° 1.

- **N° 3** La charte du 2 novembre **1270**, signée à Pau, est un règlement de commerce et d'hygiène des boucheries d'Orthez ; cotée E 364, elle a été publiée complètement par le Pr. P. Tucoo-Chala, *Annales du Midi*, 1957, n° 4, pp. 323-332 —14 *a* et 122 *e*.
- N° 4 La charte de Herrère, dressée le 23 novembre **1278** par le *public notari d'Oloron*, est la confirmation par le seigneur du lieu de la charte de peuplement antérieurement accordée par son ancêtre ; cotée AA2, elle a été publiée par B. Cheronnet qui l'avait découverte, *Revue de Pau et du Béarn* n° 6, 1978, p. 222. 46 *a* et 153 *e*.
- N° 5 Voici donc maintenant le seul texte médiéval non administratif qui nous soit parvenu. Lespy et Raymond l'ont publié en 1876-77 sous le titre de *Récits d'Histoire sainte en béarnais*. Une étude attentive de l'écriture et de la langue leur a permis de dater le manuscrit des environs de 1425, et de considérer qu'il est une copie d'un original écrit vers 1325, donc

50 ans à peine après la charte de Herrère. De nombreux indices permettent en outre de le localiser en vallée d'Ossau. Les récits eux-mêmes ont à la même époque leurs équivalents en catalan et en "provençal" (ou languedocien, alors peu différent), ce qui permet de penser qu'ils sont tous la traduction/adaptation d'un texte latin qu'on n'a pas encore retrouvé. Or la récente apparition du nom de « Saragossa » dans la signalisation routière de Pau m'a conduit à rechercher cette forme dans nos textes anciens, et ces *Récits* sont l'un des seuls deux documents béarnais où j'ai trouvé une occurrence de cette forme mais aussi une autre de « Saragosse ». Considérant que ce hasard en vaut un autre, je reproduis donc ici le passage concerné tiré des pp. 134 et 136 du tome I^{er}; c'est en quelque sorte un excursus d'histoire de l'humanité, en complément de l'histoire sainte proprement dite; et nous avons droit à une explication rocambolesque du nom de trois villes d'Espagne :

Et aquest [Julius Cezar] fe poblar grans III^{es} ciutatz en Espanha, Tolede, Saguobi et Saragosse, cum are audiratz.

Debetz saber que eg tremeto .II. cabalers en Espanhe, et manda los que poblas[s]en una ciutat en lo mielhor loc qui trobassen en Espanhe, et que la entitolassen de lors medixs nomps. Et lo un de lor ave nomp Ledo, et l'autre ave nom Tol; et ajustan aquetz dus noms, et ago aixi aquere ciutat nomp Tolledo. Et apres tremeto autes dus cabalers que poblassen aute bone ciutat en Espanha, et que de la medixe guise la entitolassen de lors nomis. Et la un cabaler abe nom Octobia, et l'autre ave nom Segorbin. Et cum fon en Espanha, troban un loc en que los sembla que pode trop aber bone ciutat; mes que l'aygua fore loenh; et tremeton a l'emperador Julius Cezar a diser so qui aben trobat; et eg mana que prencossen lo trahut [= tribut] qui la terra d'Espanha faze a Roma, et que y fessen anar l'aygua, et que la poblassen. Et aixi fo feyt; car dequi fen un pont trop faut, per lo quoau hy fen bier l'aygua. Lo trahut de XV ans qui Espanha faze a Roma. Et aquetz dus cabalers entitollan aquere ciutat de lors nomis; que prencon las prumeres quoate letres de Segorbin, et las darreres III Octhobia, et ago nom Segobia. Et despuixs fe poblar Saragossa, et fe la entitollar de sons nomis.

Tandis que l'on compte exclusivement 35 finales en *a* dans le texte "provençal" que Lespy nous donne également, pp. 199-200, ce texte béarnais n'en a que 16, et 15 en *e* [j'y ai assimilé la finale de *Saguobi*, qui révèle déjà l'amuïssement total du *a*]. On remarque que 11 finales en *a* sur 16 (les 2/3) sont dans des noms propres, peut être sous l'influence du texte latin; peut-être aussi est-ce pour cela que l'alinéa introductif donne les trois noms de ville sans *a*, *Tolede*, *Saguobi et Saragosse*, alors que l'explication étymologique écrit *Segobia* et *Saragossa*. Au demeurant, celle de ce dernier mot tombe à plat, ici comme dans la version "provençale", car si le latin *Cæsarea Augusta* désigne *Cæsar Augustus*, son aboutissement roman, *Saragossa* ou *Zaragoza*, est une devinette pour le lecteur!

Pour appuyer ces suppositions, voici un autre passage pris au hasard, pp. 110-112:

Et Daniel ere en Babilonie, cum dessus auditz; et lo rey amaba lo trop et faze lo gran honor, tant que pesabe aus Caldentes, et disen : « Aquest rey nostre sembla Judius. Ho ! que es asso que mes ama ha Daniel que a negun de nos ! »

Are debetz saber que aquere ydola estaba en un sotranh gran or abe un temple; et aben costuma que tot die daben et pausaben dabant Vel [dieu Bel] VII baques, et VII coers de baques plees de forment per paa, et trops autes mynyars; et asso fazen lo bespre, et a la noeyt bien los caperaas et servidors deu temple, ab lors molhers et companhes, et ostaben n ag a lor serbici.

Et lo rey et las autes gentz de la terra pensaben se que la ydola bee s'ag mynyas; et per so lo thien per lor diu, et disin que trop ere poxant que tant mynyabe.

Et un [die] dixo lo rey a Daniel : « Anem au temple adorar lo me diu tant poderoos. » Respono Daniel : « Jo no adori sino aquet per que totes causes son feytes, tant solamentz; mes aquet es feyt per ma de homi, et no ha poder de far ni de deffar. »

Ici, donc, dans un texte sans de nombreux noms propres, on compte 18 *e* pour 9 *a*, ce qui est sans doute plus représentatif de la tendance générale de ces *Récits*. C'est ce que je retiens.

 ${
m N^{\circ}}$ 6 — Extraits du Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn, P. Raymond éd., 1873.

6-1 – Mandement de Gaston Fébus du 5 juillet **1385**, p. 1.

Guaston, per la gracie de Diu, comte de Foix, senhor de Bearn, vescomte de Marsan et de Gabardan, a nostres amatz maestres Pe-Bernat de Giestaas et P. de Ban, notari de Carresse, salutz, a vos cometem et mandam que aperatz los aparadors deus articles que Menauton de Ssus, de Saubaterre, vos balhera toquantz a nostres proffieytz, vos emformetz en semps ab luy, ben e diligenmentz, e so quan atroberatz nos aportetz claus jus vostre sayeg, e gardatz que no y falhiatz, mandantz per las presentz a totz nostres officies et sosmes que, sus aquestes causes e aqueres toquantz, vos prestien obedience. Dades a Ortes, lo V jorn de julh l'an M CCC LXXXV.

De mandement de Moss. lo comte : B. de Busi.

6-2 – Dénombrement de la Vallée d'Ossau, pp. 160-170. Bien que les textes de la Vallée d'Ossau (ici, n° 5,) comptent une proportion importante de *a*, on n'en trouve aucun dans les noms de personnes ou de maisons du recensement ; quant aux noms des villages, ils sont tous notés par *e* (*Yseste*, *Bilheres*, *Yetre*, *Epalungue*, *Soste*, *Aste*, *Yere* et *Viele*) sauf *Senta-Colome*, mais on peut penser que ce *a* a été traité phonétiquement à l'instar d'un *a* intérieur, comme c'est souvent le cas pour les mots en *-ament*.

Cette quasi exclusivité des *e* est probablement due au fait que les trois personnages à qui Fébus avait confié le dénombrement étaient tous de l'ouest du Béarn, en zone [ə].

N° 7 – En 1932, un jeune romaniste italien, Francesco A. Ugolini, a découvert plusieurs poésies gasconnes « à la bibliothèque Vaticane, dans les feuilles de garde du manuscrit Barberini lat. 1862 qui renferme principalement les épîtres latines du célèbre Æneas Silvius Piccolomini, le futur pape Pie II, alors encore cardinal de Sienne, mais déjà l'un des humanistes les plus marquants de son époque. » (Samaran, 1933). Il les a éditées dans l'*Archivum Romanicum* de juillet-septembre 1932 (vol. XVI, n° 3) et, en ayant eu connaissance, Ch. Samaran les a publiées (*ib*.). En 1981, Arno Krispin en a fait l'objet d'une communication au Colloque de Lectoure sur Pey de Garros, dans l'ignorance totale, semble-t-il de la publicaiton de Samaran (Krispin, 1988). Samaran compte trois poésies, Krispin quatre, la dernière selon Samaran se divisant en deux du fait même de sa composition.

Mais peu importe, je ne retiens ici que la première, la seule qui ait un e issu de a, les autres n'usant que de a (34, 8 et 5 occurrences). Elle est aussi la plus longue.

Ugolini, Samaran et Krispin s'accordent pour y déceler de nombreux traits caractéristiques du gascon, tels que le parfait béarnais *dixon* (20 occurrences chez le notaire vicomtal Bernat de Luntz en 1371-75) et les graphies proprement béarnaises *cosiroos*, *soos*, *ostragioos*, *borri*. Celles-ci leur en font attribuer la copie, **vers 1450**, à un clerc dont le nom apparait sur le manuscrit, « Raymondi de Saleta, loci de Seris Castro Bearny », Raymond de Salette, de Serres-Castet en Béarn. J'y ai compté 45 a, pour un seul e, dans la septième strophe :

— Senhe, puy que edz de quetz baus e nos em tot d'una liansa, io vos pregui d'amor corau que nos siam d'una arcodansa. Debaratz, io'bz fare pitansa de bones biendas reaus, pan e vin a gran abondansa, fen e sibada a bos chibaus. —

N° 8 – Retour à l'écrit officiel avec un jugement du 30 janvier **1493**, édité lui aussi par Lespy (1875, pp. 51-52); outre qu'il nous amène à la fin du XV^e s., il a la particularité de présenter les deux seules occurrences connues de *sh* pour noter le son $/\int$ / au lieu du *x* tout à fait général en béarnais, et présent ici avec *ayxi* (2 fois).

In nomine Domini, amen. Coneguda cauza sia a totz que cum fos pleyt, debat, question enter Bertranet de Sent-Pee, comissari deputat per lo senhor et justicie en Bearn aus actes et crims de pozoeria

et faytilharia, part demandant, de una part, et Audina de Minbiela, deu loc d'Artes, d'aute part, deffendent, d'aute, per dabant lo bayle et cort de Borgarber, lodit comissari aven feyt domanda per dabant ladite cort, a rencontre de ladite Audina, et per dabant ladite cort aven produzit, balhat libel, informations et autes allegatz, tant per part demandant que per part deffendent, et los totz cascunas partides renunciat et concludit en la cauza, si que appar en lo discos deu proces, ont lasdites partides requerin sentencie, et audide la requesta per lodit comissari et Audina feyta audit bayle et cort, ladite cort ordena sentencia, pro tribunal sedens, cum dejuus se sec ; Vist lo demenat et tot lo discos deu proces feyt et agitat per dabant la cort deu bayle et juratz de Borgarber inter Bertranet de Sent-Pee, comissari per Mossenhor lo seneschal de Bearn suus et a cauza deus feyts, crims et delictes de pozoeria et faytilharia, demandant et acuzant, de un costat, et Audina de Minbiela, d'Artes, deffendenta, d'aute, lo libel domanda per lodit comissari en ladite cort produzit, negative confes per ladite Audina feyte, et las ordenansas per la present cort en et suus cauza dequero donades, et tot so et quant qui, per cascunas de lasdites partides, es estat diit et allegat, produzit ni balhat ni an bolut diser, produziir ni balhar, et vist algun apuntament per Mossenhor lo seneschal balhat et sicnat, las renunciations et concluzions per cascunas de lasdites partides feytes a la present cort, es abiis et a cascun dreyturerament judyan, et prumerament lo nom de Diu imbocat, cum es de bone et laudable costuma, et aquet solet abent dabant los hoelhs, per tal que la present sentencie procedesqua a degut fii, et per tant lo coradge deu senhor et present cort mobert et mober podent, per algunas causes en las informations, confes, proces contengudes, la presente cort, pro tribunal sedent, ordena, sentencia et declara ladite Audina, per las causes et motius en lodit proces contengudes, esser et deber star eshilhade et foragetade de tot lo present pays et terra de Bearn, sens speransa de a james pluus y retomar, et ayxi per bigor et tenor de la presente sentencie diffinitive, pro tribunal sedent, l'an foregetada et eshilhada, sens plus a james y retornar, et asso defens l'espazi et termi de quoate jorns, et, en caas y demoras o fos trobade, que de son cors et persone sia feyta punition et execution, segunt la concluzion deu libel per ledit comissari feyt et balhat; reservan empero la merser deu senhor et per cauza lo coradge de la presente cort mobens, et asso per l'un o l'aute deus camiis deu senhor de Bearn, en la condampnan aus despens, suus aquero feytz, deber esser tengude pagar au senhor, bayle, notari et presente cort et comissari, la tacxation deusquoaus se rezerba, de que et deu tot ledit comissari requeri carta, et ayxi ben la dita Audina, en laudan la presente sentencie.

Asso fo feyt a Borgarber, lo XXX jorns de jener en l'an mil IIII^e XCII. (v. s.) Testimonis son desso : ladite cort et Bernat de Longii, Bernat de Sus, Bernat de Maslac, Guilhem-Ramon de Casteg, de Borgarbeer, et trop d'autes et jo, Menaud, etc.

Ici, la proportion est inversée, avec 46 finales en *a* pour 41 en *e*. Remarquer que ne comptent pas en *a* les verbes tels que *ordena*, *declara*, *rezerba*... qui sont des parfaits et non des présents, comme en témoigne *requeri*, qui aurait été *requerex* au présent.

Nº 9 – Voici maintenant le texte où le mot *bearnes* nomme la langue pour la première fois à notre connaissance. Extrait du registre des États de Béarn, il relate un incident survenu à l'ouverture de leur séance du 1^{er} mars **1533** au château de Pau ; le roi, retenu à la cour de France, avait délégué l'évêque de Rodez pour présider les États, mais quand le prélat leur présenta ses lettres patentes d'accréditation, ils refusèrent de les prendre en compte parce qu'écrites en français ; c'est dans le document C. 681 des Archives départementales et je le reproduis ici d'après Auguste Brun (1923, pp. 13-14) :

...et feyte lad. publication et a cause que lasdites lettres eran scriptes en lengadje frances ste concludit que aqueres fosson redigides en bearnes et supplicat audit s. de Rodez permetossa que fosson conbertid en bearnes et inserides en lo présent liure en bearnes et que volos interceder vers lod. senhor que quant de hores en abant los tremetos lettres patentes et semblantz actes ny autes, que los tremetos en lenguadge deu pays... » (f°. 92 r°) Et à la fin de la séance, « que aussi lod. senh. no have acostumat tremeter lettres ny expéditions en lenguadge frances, en lo present pays e que volos interceder que dehores en abant lod. senh. lor expedis tots lettres en lenguadge deu pays, lo que et lo tot lod. sh. de Rodes lo. accorda et prome[to] de far (f°. 93 r°).

Ici, la disproportion est énorme en faveur du e, à peine 2 a contre 14 e.

N° 10 – Descendons des hauteurs du pouvoir avec un acte notarié de 1544 (1543 ancien style) sur la prise de possession d'un moulin (ADPA cote B 806 f° 50 v° — Menaud de Mau-

cor, notaire public) d'après *Païs gascons* n° 199 Juil.-Aout 2000.

Notum sit que lo XXVI de jener mil Vc XLIII egregy meste Menaud deu Quasso, concelher deu Rey nostre soviran senhor et comissari a la refformation de son domayne e siben comissari ad aquesta part deputat per illustre et reverend Pay en Diu Mossen Jacques de Foix, evesque de Lascar, loctenent general per lod. senhor..., se transporta au davant lo molii d'Artigalotan noverament bastit... Et aqui lod. senhor deu Quasso valha et liura la pocession deud. molii d'Artigalotan a venerable religios fray Guilhem de Bonaffont, prior de la glisie de monestoo de Sancta Fe de Morlaas aqui present instipulant e recebent per liurament deu borrolh de la porte deud. molii. Loquoau lod. prior recebo e accepta en intran et salhin fens aquet, obrin et barran lad. porta e demoran fents aquet pacifficq et liverat... Et lad. pocession lod. de Quasso... dixo lo valhabe e deliurabe... per rason e causa que lod. prior a cedit e valhat aud. senhor soviran tot lo dret e action qui have de exiger, prener e crubar los fius qui crubave e lhevabe en la ville de Na[...]...—8 a et 7 e.

N° 11 – Comme annoncé dans le corps de l'étude, je ne donne ici, d'après l'éd. de 1682, que le "privilège" d'impression des *Fors et Costumas* de 1552, de mêmes caractéristiques orthographiques que l'ensemble juridique, avec une quasi exclusivité de *a*, et permettant la comparaison avec celui délivré par Louis XIII pour la réimpression de 1620 (n° 19 ci-après).

HENRIC per la graci de Diu, Rey de Navarra. Senhôr Souuiran de Bearn, & de Donesan, Duc de Nemours, de Gandìa, de Monblanc, & de Penefiel, Comte de Foix, Comte d'Armagnac, de Dreux, de Bigorre, & de Perigord: Visconte de Castelbon, de Limoges, de Marsán, Tursán, Gauardán, Nebouzán, de Tartás, de Marena, d'Ailhás, Senhor de la Ciutat de Balaguer, &c. A lás Gens de noste Conselh, tant de noste Reaume, que de nostedit Pays de Bearn, Senechal & Iudges de sa Cort, Bailes, Merins, Alcaldes, Salut. Sauer fasém, que recebudà habèm l'humble suplication de Ioan de Vingles & Henry Poyure, Imprimurs, demourantz en noste Villa de Pau, disentz que per nostre commandament, & permission aurèn Imprimitz lôs Statutz, Fors & Costumas de nostredit Pays de Bearn, ab grands frais, despens & trabailhs: Et per se remborsa dequetz, nous requerin inhibition & defensa está feita à toutz autres Imprimurs d'Imprimir lôdit Libe, sens lô volè & conget deus Supplicantz.

Per çò es, que Nous inclinans à lor Requesta: & afin que plus facilament pouscan retirâ lors dinéês, & consegui là recompensa de lôr diligença, habém féit, aixi que per las presentas fasem inhibition, & defensa à toutz nostes ditz subjets de vendè, crompâ ô tenir dèbers lòr losditz Fors, & Costumas imprimidas per autre que losditz de Vingles & Poyure, durant lô termi & espace de detz ans, iúûs incorrement de XXV. Leys Maiórs, applicadoras lá mieytat à Nous, l'autre mieytat ausditz Suplicantz: Et aux Librayres qui expauseran aquetz ventables, de semblable pena, Et lôs Libes tombàr en commis. Et vista là Requesta per lâs Gens deus très Estatz a nous lô iorn de hoey presentada: Et côm losditz Fors & Costumas sian estades impremidas per noste mandament, Volèm, & mandám à làs Gens de noste Conselh, Iudges deu Seneschal Iuratz, & toutz autres à qui appartiendrá, que ausditz Fors Imprimitz per lôsditz de Vingles, & Poyure, ajustèn aután de fè com si éran extreits, & collationnáts per l'un de nostes Secretaris, ô Syndic deu Pays; Et que aux Supplicantz fásen jouïr de noste present don, & Privilegi, sens difficultát: Car aixi nous platz, & Volèm está feit. Dadas à Pau, lo 29. d'Octobre, 1552. Per commandament deu Rey en son Conselh priuát, Monsehor lô Evesque de Mende, Chancellié de Nauarra, Messieurs lôs Protonotaris d'Albret, de Miucens, & P. de Bonnefont Conselhês deudit Senhor presens.

Aixi signat, F. MARTRET. — 27 a et 4 e.

N° 12 – Le *Stil de la justicy deu Pais de Bearn* atteste d'un retour franc et massif au *e*. Comme pour les *Fors et Costumas*, je ne donne ici que l'acte de promulgation par Jeanne d'Albret, du 16 mars 1563 (ancien style, donc **1564**), tel que reproduit à la suite du *Stil* dans l'édition princeps de 1663 par Jacques Rouyer, imprimeur à Orthez, p. 109.

IOANNE PER LA GRACIE DE DIV, REGINE DE NAVARRE, &c. Com per lò bien, repaus & soladjement de nostres Subjets, Nous ayam considerat estar necessary reglar lòs Stils & forme de procedir au feyt & adminstration de la Iusticia en nostre present pais & Souiranitat de Bearn es adaqueres fijs mãdat, tant à nostres fidelles & bien amats làs Gens tenens nostre Conselh Priuat, veder communicquar, conferir & auisar & arrestar, so que bon lòs semblera estar per lò efficit plus vtil expedient & necessary aque aura satiffeit en dressan lodits Stils & forme de procedir ainxy que es & damoure escriut en lòs presents Stils: losquoals nos volem & entendem estar goaurdats & obseruats, tout ainxy que damouren couchats, & lò tout per prouision & tant entro que autrement per nous y sera Ordonnat: & affin

que personne no y pousque pretender innorace deu contengut en losdits Stils: Volem & nous plats, aquets estar publicatz & enregistratz, tant en nostre Conselh Ordinary, Crampe Criminale, que Cort de nostre Seneschal, ausquoaus mandam & iniungim de ainxy lò far; à la charge toutesbets & conditions que losdits Stils comenseram [sic, pour comenseraN] daber & prener efficit & vigor à la Feste de Touts Sants prochenement venent: Cal tal es nostre plaisir. Dades à Pau jus lò grand Saget de nostres armes, lò sieisiesme iorn deu mes de Mars, mil cinq cens sixante tres, ainxy signade, IEANNE.

Dans cet acte solennel, un seul *a*, qui semble avoir échappé à l'attention, contre 22 *e*.

N° 13 – Voici encore un autre acte notarié, de 1570, après le siège de Navarrenx (ADPA A.C. Monein cote BB f° 69 v°), d'après *Païs gascons* n° 230 Janv.-Fév. 2006.

Et losd. De Cole e de Campanhe, guoardes, rendon ung recepice autreyat per Casamayor de Navarenx de cinq centz oeytante e dus quoartaus et une mesure de froment. E autre recepice deu medixs de navante rasees e tres mesures de froment e trente une pipes de bii. Autre deu medixs de vingt e ung raser de froment, seys pipes de bii [...]. Plus autre recepice deud. de Casamayor de quoarante e quoate pippes de bii pres en lad. ville per lo senhor de Lafiite, menatz a Navarrenx despuxs lo siezdge lhebat [...]. Plus autre recepice deud. de Casamayor de XVIII pipas e mieye de bii. Autres rollos en losquoaus son declaratz los particuliers de lad. ville qui an fornit e portat bii, granaye, car, tant per la monotion de Navarrenx que per supplir lad. ville a las companhies e afferes abdengudes [lire adbengudes] en acquere [...]. — 1 a et 20 e.

N° 14 – C'est maintenant une lettre officielle d'Henri IV, du 28 janvier 1582, qui fut publiée par Charles Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées (Archives des H.-P., Dictionnaire de Larchier, lettre B, p. 798) dans la *Revue de Gascogne*, t. XXI, 1880, p. 245.

A nostres cars et ben amats los heretes de Johan de Baretge a Banheres en Baretge. Lo rey de Navarre comte de Bigorre.

Cars et ben amats nostres, sus certanes causes concernantes nostre servici, bien, repaux et soladgement de nostres subjets en nostre comtat de Bigorre, nos habem advisat de far convoquar et assemblar las gents deus tres Estats de nostre dit comtat en nostre ville de Tarbe au XX^e jour de fevrier prochanement venent. Et d'aqueste cause vous ne falhirats de vos trobar en la dicte assemblade, per y
assistar et entendre so que y sera concludit, prepausat et arrestat; et nos assegurant que no y falhiratz,
pregueram lo Creator, car et ben amatz nostres, vous tenir en sa garde. A Nerac, lo xxviij^e jour de Janvier 1582. Henry. — De Sainct-Pie. — 0 a et 16 e.

 N° 15 – 1583 est l'année de publication de *Los Psalmes de David metuts en rima bernesa* du pasteur Arnaud de Salette. Grâce à M. Robert Darrigrand, nous en avons une édition critique qui nous reproduit fidèlement celle de 1583. Salette adopte en principe la notation par a, sauf sur certains points détaillés dans le corps de cette étude.

N° 16 – Huit ans après, en 1591, encore un acte notarié de Pau (ADPA cote E 2008 f^{os} 132 v° et 133) d'après Lespy (1875, pp. 62-63) complété par *Païs gascons* n° 177 Déc. 1996.

Sapien toutz presentz et advenor que Peyrot de Bergees, deu locq d'Usenh, estant condampnat (1) per sentencie deu Conseilh en la crampe criminalle a la mort, desiran probedir a sons afferes et se deschargar de sas fautes et pequatz, a feyt et conduit son testament et darrere volontat, et lo estant sus so remonstrat et exortat per lo senhor de Fauger, ministre de la palaure de Diu, de diser et confessar la vertat deus feytz dont es estat acusat et per losquoaus luy es estat condampnat, [Per noste – a la faction de son testament, a dit que luy es filh de la maison de Bergees deud. loc d'Usenh..., et es esterlo de lad. maison senhs sie james estat maridat, abantz se n'es anat en Espanhe ond a damorat viron quoate antz. Et despuxs ester retornat deud. pays, Johan de Laplasotte d'Usenh... lo aure reconegut deber dar la somme de navante quoate franxs... Item deu prender de Arnaud de Cassou, de Cescau, la somme de dotze franxs per argent prestat... Item deu prener de Joan Tortilhe, de Agerbe en Espanhe, la somme de dus centz quoarante soos... per vendition de une eguoe, cum appareis per cedulle deu quinze de martz darrer passat, signade de sa man.

Laquoalle cedulle es estade trobade en la puchance] deud. testayre et en ung moucador* ab un petit canet de canabere, fermat de paper, ond s'y a trobat augunes poudres quy lod. testayre a dit eren amaderes per far venir las filhes et fempnes a sa debosion... Et susso lod. testayre, interroguat et exortat per lod. senhor de Fauger, a dit que lod. canet et podres lo son estades valhades per Fortaner de

Noguerou, de Caubios, disen que talles poudres eren propiis per far venir a sa volontat lasd. filhes et fempnes en los en fasen prener en poutadge o en vin, non que james luy en age usat mes d'abenture en agore usat...

- (1) [Note de Lespy] Il avait été condamné pour crime d'incendie.
- 2 a dans le seul mot testament, peut-être influencé par le latin, voire le français, et 42 e.

N° 17 – Cinq ans plus tard, le 23 septembre 1596, un acte banal d'administration communale renverse les proportions : c'est un contrat de recrutement d'un instituteur par les jurats de Laruns ; conservé aux Archives dép. des Pyrénées-Atlantiques à la cote B. 5963, f° 333, il a été publié par le Vicomte Sérurier (1874, pp. 37-38). Voir son commentaire au § 2-5.

Notum sit que pactes et arcortz son estatz feitz et passatz enter Arnaut de Artiagua, Guixarnaut de Soler et Joan deu Bailon, Ramon de La Sala, Bernado de Sagus, juratz de Laruntz, et Joan de Lostalet, de Morenx, de autre part, so es : que lodit de Lostalet a promes de regir las escoles deu loc de Laruntz per una anega, comensan lo jorn de sent Miqueu de seteme et fenisent en semblable jorn, et en lasdites escolas lodit de Lostalet a prometut de ensenia et instrui los enfans deudit loc de Laruntz, Pon, Getra et Espalunga, so es : de prega Dieu et de legir et escribe et tout so que lodit de Lostalet sabera et bouleran aprendre, siegien la parola de Dieu et Santa Escritura et no autrementz, et lodit de Lostalet no poira resebe aucun enfant de defora Laruntz a lasdites escolas part conget deus juratz et comuna de Laruntz, saupt ne poira prendre a pension plus haut que lo nombre de doutze qui lo fon balar per la comuna de Laruntz, saupt no podera prendre a pension de on bon lo semblara, et per sascun enfant, qui ira a ladite escola, lodit de Lostalet prendera sasqun mes nau arditz de los qui escriben et seis arditz de quers [quets] qui no escriban, et si abe infans de praubes no pagaran res, a la con[ess]ensa deus juratz de Laruntz, et lodit de Lostalet sera tiengut de lo ensenhar, et ausy sera tiengut lodit de Lostalet de far las prieres esclistiques [eclesiastiques] a la gleisa de Laruntz, aixi que per la gleisa sera ordonat. Et en cas que lodit de Lostalet ne se trobe tal que per sas atestasions et no regesqua bien lasdites escolas, losditz de Laruntz lo porran dona conget, quoant bon lo semblara, pagan au prorata so qui aura serbit, et los ditz de Laruntz lo prometon balhar logis francq, et per rason de sons gages per so dessus lo prometon balar et pagar la soma de sent franxs, contan, etc., la mieytat au jorn de sent Miqueu de seteme proxan et comensan a serbir, et fin de paga a la fin deu mes de may proxe venent, en dies condans, etc, toutes partides prometon tenir bon so dessus, aixi que los touqua, etc.

A Laruntz, lo vint et tres de seteme M V^c nabante et seis. Testimonis : Johan Porat, menistre de Laruntz, et Mono de Arriu, deudit locq, et Arnaud de Cristau, notari d'Oussau, qui lo present retiengu, (signé) de Cristau, notari. — 22 a et 10 e.

N° 18 – Sonnet *Minerô brasoquê* signé « I. G. *Bearnes son leyau amic* », rédigé en 1608 en l'honneur de Pierre Olhagaray, pasteur protestant et historiographe du Roi, et placé par celui-ci en tête de son *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, Paris : 1609. L'impression parisienne est médiocre, et appelle plusieurs corrections.

Minerô brasoquê arronç' am [arronça'm] au bujau Tons picz & tons martetz ab touta l'aute herra No fassas noeyt & dia a làs arroquas goerra Aquo n'es que boutâ lò tems en baguanau.

Si tu vós descrobir minas d'argen ô d'au, N'ôt [Nô't] cau pas horuqua taâ pregon hentz là terra Autaâ plaâ trobaras aubet [au bet] miey de là serra Côm a dus ditz d'ichér [ihèr*] quoauque causa de nau.

Lo pluús beroy tesau là richessa pluús bera Defentz lòs cotz** deus moórtz es esconuda encoera, Tira tira d'aqui, tout ço qu'aueras opi [op.]

Et per trobâ lô jaas de tau mina nouera. Pren d'aquet escribaâ, lâ pluma vertadera: Er'at [Era't] poirà servij de bastô de Iaçop [Iacob].

- * Correction plausible par l'érudit Hatoulet, consulté par Lespy.
- ** "coins"; mais Hatoulet a corrigé en *clotz*, trous.

C'est le sonnet dont Lespy cite deux vers dans sa *Grammaire* de 1880 (cf. § 0-31); à en juger par l'article qu'il lui consacre dans la *Revue d'Aquitaine* (t. VII, 1863, pp. 150-152), il est le premier à l'avoir redécouvert, dans la 2^{nde} édition de cette *Histoire*, de 1629. Ce t. VII de la *Revue d'Aquitaine* allant de juillet 1862 à juin 1863, cet article était rédigé au début de 1862; plusieurs autres vont suivre sur le sonnet « *Quoan lou printemps...* » (M. Camélat, 1957, p. 23), que la tradition attribuait à un membre de l'illustre famille de Gassion mais, semble-t-il, imprimé seulement pour la première fois par E. Vignancour dans les *Estrées béarnèses en ta l'an 1820* (1819, p. 48) où il n'a que « G. » pour signature. Finalement, dans un article daté du 22 septembre 1862 (même *Revue*, pp. 457-471), F. Couaraze de Laa, alors professeur de logique au lycée impérial de Tarbes, montre de façon convaincante, de nombreux documents d'archives à l'appui, que les deux pièces ont pour auteur Jacob de Gassion (1578-1635 selon M. Camélat, *ib.*), docteur en médecine, connu pour son engagement protestant, et qui vécut à Pau comme la plupart des Gassion de l'époque.

Ces précisions sont utiles parce qu'à la différence de « *Quoan lou printemps...* » qui n'est connu que par une publication très tardive, on voit que le *Minerô* comporte 22 a pour aucun e, ce qui fait écrire à Lespy : « Cette écriture, conforme à l'étymologie dans plusieurs cas, reproduit l'ancienne prononciation que l'on entend encore dans quelques-unes de nos localités. » Au demeurant, trois mots en ou (touta, boutâ et tout) relèvent de la remarque faite au § 1-2 in fine à propos des *Psalmes* de Salette quant à la prononciation de l'époque. Plus généralement, on peut supposer qu'assidu au culte, Gassion avait régulièrement ces *Psalmes* sous les yeux, et y avait trouvé une graphie qui rendait mieux sa prononciation que la graphie en e de l'ouest béarnais.

À la même époque, Pierre de Marca (1594-1662), futur auteur de la première *Histoire de Béarn* (Paris : Camusat, 1640) a toujours écrit son nom ainsi, témoignant de cette prononciation en [a] à Gan où il était né et à Pau où il présidait le Parlement de Navarre institué en 1620. M. Grosclaude a judicieusement fait remarquer que c'est le même nom que *Marque* ou *Lamarque* (*Dictionnaire étymologique des noms de famille gascons*, Lescar : Ràdio País, 1992, p. 172).

N° 19 – "Privilège" accordé par Louis XIII le 22 février 1620 en vue de l'impression des *Fors et Costumas* de 1552, d'après l'édition de 1715 (extrait).

LOUIS per la graci de Diu Rey de França & de Navarra, Senhor souviran de Bearn, A Nostes Cars & bien Amáts las Gens tenens noste Chancellaria de Navarra, & cour Souvirana de Bearn, Seneschal, Juratz e autres Officiers de nostedit Pays, ô lors Loctenens, Salut. Noste bien amát Joan de Saride Imprimeur en noste Vila de Lascar Nous a feyt dise & remonstrar, Que cy-devant Joan de Vingles & Henric Poyvre Imprimeurs demourans en noste vila de Pau, auren ab Permission deu defunct Rey Henric, noste Tres Honorat Senhor & Arrépaigran, Imprimit lôs Fors & Costumas de noste Pays de Bearn. Et despux per Privilegi deu deffunct Rey Henric lô Grand de gloriosa memori, noste Tres-Honorat Senhor & Pay, seré estat concedit & permetut à Louis Rabier, reimprimir losdits Fors & Costumas. Et d'autant qu'à present no s'y trôba presque plus augun Exemplary de lasdites Impressions, lodit Supplicant desiraré per lô bien de noste servici & de nostes Subjects, los Imprimir de noubét, ensems aussi lo Stil, & las Ordonnanças de nostes Predecessoôs, concernentes lô Reglamen de la Justicia en noste dit Pays, habén au prealable noste conget & permission, més se doubtan qu'autres imprimeurs no ayen l'intention de far lô semblable, & lô frustrar per tal moyen de sas penâs, fraiz & vacations, Nous a supplicat & tres humblement requerit lô vouler provedir de nostes Letras & Privilegi en tal cas necessari. PER CO ES, que desiran bien & favorablament tractar lodit de Saride, consideran ladite Impression estar necessari per noste servici & bien de nostes Subjects, afin que lôdit de Saride no patesca aucun damnadge per haber servit lô public, més se pousca rembourçar de sons dinés, & retirar quoauque recompença de son trivail, Nous luy habém de noste graci speciala, plena puxança & Authoritat Royala, permetut & accordát, permetém & accordám per las presentes, volem & Nous platz, que luy pousca Imprimir, ô far Imprimir, vender & distribuir, tant en nostedit Pays, qu'en las autres Terras de noste Subjection & Obediença, lôsdits Fors e Costumas, Stil & Ordonnanças, en tala forma e meneyra que bon lô semblara, & ço per lô temps & termi de detz ans, a comptar deu jorn &

data que lôsdits Fors, Stil e Ordonnanças seran acabatz d'Imprimir. Fasen tres-expresses Inhibitions & Defenças à toutz nostes Subjects, de crompar, ô tenir devers lour lôsdits Fors & Costumas, Stil & Ordonnanças Imprimidas par autre que per lôdit Saride, & à toutz Imprimeurs & Liberaires de nostes Royaumes, Terras e Senhorias, de lôs Imprimir, ô far imprimir, & lôs vender & distribuir, que ab lô conget deudit de Saride, juûs incorrement de vingt & cinq Leys Majors, applicadoras la mieytát à Nous & l'autre mieytát au Supplicant, & los Libes tombár em comis. SI VOLEM & vous Mandam que ausdits Fors & Costumas, Stil & Ordonnanças aixi Imprimidas per lôdit de Saride, sia ajustada autant de fé, com si lô tout era extreyt & Collationnát per l'un de nostes Secretaris, ô Syndic de noste Pays : & au Supplicant far joüir plenament & pasiblement de noste present Don & Privilegi, sens en aquerô luy far ny permeter luy sia feyt, ô donnat augun trouble, destôrb, ny empaschament au contrari; Car tál es noste plaser. Dadas à Paris lô 22. jorn de Feurer, l'an de graçi milla sieys cens vingt, & de noste Regne lô detzau. — 51 a et 6 e.

N° 20 – En 1628, les États de Béarn, constatant que les mêmes problèmes revenaient souvent devant eux et donnaient lieu à de longues délibérations, alors qu'ils avaient déjà été réglés par des décisions dont on avait perdu la mémoire, décidèrent de puiser ces décisions dans les anciens registres et de les imprimer. Une commission fut désignée, et cela aboutit à la publication d'une *Compilation d'auguns priviledges et reglamens deu pays de Bearn* (Lescar : G. de La Place, 1633). Une 2^{nde} édition, modifiée et complétée, fut réalisée en 1676 (Orthez : J. Rouyer), dont Lespy usa pour son *Dictionnaire*, et une 3^{ème} (et dernière semble-t-il) en 1716.

Les textes ainsi publiés vont de 1288 à 1631, puis 1674, ce qui montre que l'union de la Navarre et du Béarn à la couronne de France en octobre 1620 n'arrêta en rien leur production législative propre. Pour ce qui est de la langue, on doit pouvoir distinguer les actes publiés séparément de la p. 1 à 152 (éd. 1633) et les « reglamens » intégrés dans la codification des pp. 153 à 311 (d°) : même si la graphie a souvent été modernisée, le texte des premiers a sans doute été respecté, alors que celui des seconds a dû être retouché pour s'inscrire dans une rédaction nouvelle, souvent au style indirect, et subir une adaptation à la langue administrative du temps.

Priorité sera donc donnée à l'examen de quelques uns des premiers, un extrait des seconds étant surtout présenté comme témoin de la langue du XVII^e s.

20-1 – Acte de **1288**. Il s'agit des deux textes devenus les articles I^{er} et II de l'ancien *For général*, partie des *Fors anciens de Béarn*; ceux-ci, compilés au début du XV^e s. et conservés dans plusieurs manuscrits, ont donné lieu à une savante édition critique par P. Ourliac et M. Gilles (Paris : CNRS, 1990). Les voici en synopse :

Fors anciens de Béarn (début du XV^e s.) éd. Ourliac-Gilles 1990, p. 142. For général

[1] RENOVACION DEU FOR GENERAU

Conegude cause sie a totz que Mossen Gaston, vescomte de Bearn, en l'an de Nostre Senhor .M. II^C. LXXXVIII., Sans, avesque de Lescar et En Bernad, avesque d'Oloron, en plene cort au casteg de Pau, davan totz los baroos de Bearn renovan las costumes per lors antecessors establides.

[2] LA FORME DEU SEGRAMENT QUE LO SENHOR DEU FAR

Prumeramentz es estat establit que, quant lo

Compilation..., éd. 1633, pp. 1-2. LO IVRAMENT DE GASTON SEIGNOR DE BEARN DE L'AN MILLE DVS CENTZ OVEYTAN-TA ET OEYT, AV VIEIL FOR à tres Charta [For ancien, f° 3].

CONEGVDA causa sia à Touts, que Mossen Gaston viscomte de Bearn, en l'An de nostre Seignor mille dus cents oueytanta & oueyt, En Sans Euesque de Lascar, & En Bernard Euesque d'Oloron, en plena Court, en lo Castet de Pau, dauant touts lous Barons de Bearn, renobán las Costumas per lours Antecessours establidas.

[2] LA FORME DEV SEGRAMENT que lo Seignor deu far PREMERAMENT, es estat establit, que

senhor entrara en pocession de la senhorie de Bearn, que jure aus baroos et a tot la cort de Bearn que eg los sera fideu senhor et que judyara dreytureramentz ab lor et que no los fara prejudici. Et apres, egs deven jurar a luy que lo seran fideus et que-u thieran en senhor per judyament de la cort. — 4 a (mots en -ament) et 8 e.

quoan lo Seignor entrará en possession de la Seignoria de Bearn, que iure aux Barons, & à toute la Cour de Bearn, que ed lous será fideu Seignor, & que iudgerá dreyturament ab lour, & que no los fará nad preiudicy: & apres eds debin iurar à luy, que lo serán fideus, & que lo tierán en Seignor per iudgement de la Cour.—13 a et 5 e.

L'abondance des *a* dans le texte de la *Compilation* de 1633 pourrait s'expliquer par la source antérieure à la compilation du début du XV^e s., ou par la main d'un scribe de la zone qui avait gardé [a]; mais cela n'empêche pas cinq *e* dont un dans en *iudgement*...

On remarque les notations par *ou* de [u] ou [w], incontestablement dues aux compilateurs du XVII^e s., soucieux sans doute d'une bonne lecture ; mais cela ne touche pas les *on* et même *om* (*Gaston, Vescomte, Oloron* etc.) dont le *o* n'est passé à [u] qu'au XVIII^e s.

Contrastant avec cette modification orthographique, le maintien des *a* permet de supposer que les juristes qui pratiquaient ces textes n'attachaient aucune importance à la notation de la finale féminine, et que le *e* largement majoritaire dans l'écrit administratif depuis les origines se lisait aussi bien [a] dans l'est du Béarn, sans poser de problème.

20-2 – Extrait de l'avis donné en février **1484** (1483 a.s.) par les Communautés et gens des trois États sur le mariage de Catherine de Navarre, p. 32 et 33 (texte choisi parce que cité par Lespy, v° CREATURE).

CVM las gens deusdits Estats sien estats d'vne opinion toquant lo susdit Maridadge, en ço qu'es estat supplicát à Madame lo fousse plasent en eslegin marit à sa filhe la Seignoure Regine lour indubitade Seignoure deu presens Païs, que aquero vouloussa far ab Conseilh deus Seignours Filhs de la Maison, & per especial de Monseignour lo Cardinal, de Monseignor lo Capdal, & deus Seignours sons filhs, & deu Seignour Duc de Bretaigne, & d'autres & aquero remonstrát, & agude responce de madite Dame, & apres las opinions & aduis deus Seignours de l'Eglisia, Barons, & gentius dixon com seq.

[...]

[33] Las Montaignes d'Ossau, Aspe, Baretous e lous Deputats per aqueres opinan, que aurèn tresgrand desir ladite Dame & Seignoure sie maridade ab Seignour, & homme per que prestament au bon plaser de Diu aye creaturas, toutes-betz au regard deus quoate Seignours nomentats lous es aduis, que lo filh deu Seignor de Labrit, fousse & sie lo plus couenable deus susdits nommats, & asso dixon segond Diu & lours consciences, au segramet qui sus assó hauen prestát. — 5 a et 27 e.

20-3 – Acte du 4 novembre 1552, pp. 76-77 – Lo Rey vol, entèn que las causes & marchandises qui serán portades en lo present Païs de Bearn, de Païs estrãgers per quine maneyre de gens qui sián, estrangers ou deu Païs, viures, & toute autre condition de marchandises qui se despenerán, crompara, vendara, & ernpleguara en lo present Païs. Que per rason de tals trafics & marchandises no se paguara l'inposition nouuelle, & aussi les Marchands estrangers qui portarán marchandises en lous marquats & villes, serán francs deudit nouueu subsidy, & en sen retournán sen raportarán lasdites marchãdises qui no aurán poudut vender ausdits marquats ou villes, & parelhement lous Marchans deu Païs de las marchandises qui aurán crompát en France, aqueres portar & raportar aux marquats, com aben vsát & acostumát aus Païs de nostres subiets de France, & sens pagar lodit subsidy nouuét. Semblablement lodit Seignor vol & entend que lous Marchans, & autres dequet present Païs, pusquèn transportar fore deudit Païs las cappe, s sau, fromadges, pientijs, draps de Nay, d'Oloron, & d'autres locs ont sen fè audit Païs, sens pagar lodit subsidy nouuét, & lous Nobles, & gens d'Eglisia serán parelhement francs deudit nouuét subsidy en la forme & maneyre que dit es. Feyt à Pau, lo quoart jour de Nouembre mille cinq cens cinquoante & dus, signát Henric, & plus baix per lo Rey Seignor Souuirán de Bearn Monsieur de Mende present, Signat [77] de Colom Registrat au ters libe deus establimets deu païs Cottat, liber tertius stablimentorũ, à cet septante & vne charte. — 2 a et 30 e, en rupture totale avec les Fors et Costumas imprimés la même année.

- **20-4** Rubrique 29 *De casses e pesquers* des règlements codifiés avant **1633**, pp. 300 et 301.
- ART. I. Inhibit & deffendut a toute sorte & maneyre de gens de quinhe qualitat, Estat & condition que sien de tirar ab Arcabuses, pistoles [sic] ou valestres aus pigeons & coloms domestiques, pres ny loing deus colomez ou maisons, & per tal moyen ny ab fialats, ny autrement lous tirar ny prender a penne de detz leys maiours, & [302] de la rigour de l'ordonnance sus lo port de lasdites arcabuses & pistolets, per reglement feit per la Regine Ioãne, a l'intercessió deus Estats, lo 21 d'Aoust 1567. registrat au darer libe deus establimes deu dit pais à 32. f.
- ART. II. Inhibit & deffendut a toute sorte de personnes de pescar gettar fens las aigues & flubijs drogues & causee viue per estordir & prener en grande quantitat los peix, infectan las aigues dont [= d'ont] lous peixs & lou bestiar qui beu en ladite aigue se pert & mourt subitement, come aussi es deffendut a touts apoticaires, marchas & autres deu present pais tenir de la coque de leban ny gettar poudre darresseq & autres causes venimouses fens lasdites aigues, a penne de dets leys maiours applicadoures la mieytat au fiscq & l'autre au denonciadour, & d'estar punits a la rigour deu dret, & de pagar a las partides interessades lou domadge qui escadera, per reglement feyt a l'intercessio deus Estats per lou Seignour de la Force loctenent general lo 25. d'Apuril 1608. & 8. de May 1613. registrat au darrer libe deus establiments deu pais a 478. & 519. f. 2 a et 40 e.
- N° 21 Parallèlement à cette activité législative en béarnais, les notaires continuent à dresser des actes dans cette langue. Voici, en 1655, le testament de Bernad de Portau de Monein (ADPA E 1554 f° 21 Notaires de Navarrenx.), publié dans *Pais gascons*, n° 228, Sept.-Oct. 2005.
- [...] cum aussi lexe et legue en favour de sad. molher, chascune aneye, oeyt quoartaus de froment, dus de oerdi e dus de milh, dues conques de vin de la vigne et une barique de binat. Cum aussi lo lexe, chascune anneye, quatorze francx per se crompar car et greix et un sac de sau. Et vol que sad. molher se posque prener herbes au casau [...] et se poira prener lenhe per son caufage en lo lenher ou en sas terres ou se cauhar au foecq de sa maison [...]. 0 a et 16 e.
- N° 22 Vers 1690, l'avocat Jean-Henri de Fondeville, de Lescar, catholique fils d'un ancien pasteur converti, décrit à sa façon le *Calvinisme de Bearn* en six églogues dont on a conservé le manuscrit. R. Darrigrand en a publié une édition critique (Pau, CEPB, 2002) qui nous met en contact avec la graphie de l'auteur. Pour un Français marqué par plus d'un siècle d'école de Jules Ferry avec son culte de l'orthographe, la graphie de Fondeville parait bien peu cohérente. Mais une chose est certaine, on ne rencontre que des *e* féminins, à l'exception de mots en *-men*, tous notés en *-amen* : *soulamens* (v. 84), *Testament* (114), *jutjamen* (255), *laugeraens* (270), *permeramens* rimant avec *sacraments* (285 et 286), etc.
- N° 23 En 1756 (?) l'abbé Henri d'Andichon (1722-1777 selon la BNF), qui fut archiprêtre de Lembeye, publie un recueil de *Noëls choisis*; l'édition la plus ancienne consultée, non datée, porte le nom d'Augustin Henault, imprimeur toulousain qui succéda à son père Sébastien en 1791; les noëls en béarnais y sont notés en *σ*, comme dans deux éditions ultérieures de 1826 (J. M. Corne) et 1854 (Devers-Arnauné). Mais la date de 1756 figure sur une partition musicale de 1878 : 20 Noëls Français composés [...] par Messire Henry d'Andichon, curé Archiprêtre [...] Année 1756. recueillis, chantés et publiés par Pascal Lamazou. 2ème édition, Pau : Cachau, Lafon, 1878.
- N° 24 En 1706 est publiée la version béarnaise d'un catéchisme que l'évêque d'Oloron Joseph de Révol vient de composer en français, le *Catéchisme a l'usadge deu diocese d'Aulorou*. Ce Catéchisme sera revu en 1743 par le second successeur et petit-neveu de l'auteur, François de Révol, puis réimprimé de nombreuses fois, jusqu'après la Révolution. Ayant sous les yeux une de ces réimpressions réalisée à Oloron après 1780, je n'y trouve que des *e* féminins, sauf deux exceptions. D'abord, le mot *pregaria* en 5 occurrences au tout début, où sont présentées les principales prières du fidèle; mais le corps du catéchisme n'use plus que de *pregarie*(s), en 13 occurrences. Et surtout l'étude exhaustive des mots en *-men* illustre le désordre graphique et même linguistique de cette n^{ème} réimpression: en nous

limitant à notre sujet, les 46 adverbes dérivés d'adjecifs à féminin latin en -a se partagent entre 32 en a (57 occurrences), 13 en e (26 occ.) et 1 en o (aucunomen); et sur les 13 en e, 10 ont leur correspondant en a; et je passe sur les variantes d'un même adjectif, comme particuliaramen / particuliarament / particulierement (4 occ.), sans compter un particulariment; les adverbes dérivés d'adjectifs en -e, des deux genres, auraient dû rester en e; pourtant, ils ne sont que 3 exclusivement en e (autremen, libremen et simplement) plus 2 notés en e et a (fermemen(t), 2 occ. / fermamen, 2 occ. et fidelement, 2 occ. / fidelamen, 5 occ.) contre 8 notés exclusivement en a (14 occ.), et 1 en o (veritablomen); enfin, sur 12 substantifs dérivés de verbes en a, 3 seulement sont en e (cambiemen, judgement et sacrement), en une seule occurrence chacun, contre 9 en a pour un total de 100 occurrences!

ANNEXE II

a et e dans l'écrit gascon hors du Béarn

N° 1 – Comme en Béarn, l'écrit littéraire manque dans le reste du domaine gascon avant la publication des *Psaumes* de Pey de Garros en 1565. La seule exception est la traduction **vers 1400** d'un livre de contes moraux écrit en latin par Pierre Alphonse (1062-vers 1140), médecin juif d'Espagne devenu chrétien en 1106; intitulé *Disciplines de clergie et de moralités*, il a été édité en 1908 par Jean Ducamin d'après le manuscrit de Madrid.

Voici le début d'un de ces contes :

De dus compainhons, l-un fut de Egipte, l-autre de Baldac.

Et me fut dit de dus marchans, l-un estaba de Egipte et l-autre de Baldac, et yameys no se eren bistz l-un l-autre, an se [foo 2 voo] entreconossent per messages, et l-un tramete a l-autre per lur marchandise. Et abingut que aquet qui era de Baldac anec en Egipte per vesonha de sons negossis. Quant aquet de Egipte audit parlar de son amic et de sa binguda, et s-en anet a l-encontre per lo reculhir et lo tingut per .VIII. iorns en son hostau et li mostra totas sas causas. Au cap deus .VIII. iorns, fut mot malaud. Lo seinhor fut mot dolent de son amic et manda totz los mecges bons qui erent en lo pais de Egipte, que vingusent per veder lo dit malau. Los medecins tasterent los pos deu malau et regarderent la urina e no trouerent en luy que agusse nulhe malaudia, sino que d-amors. E cant lo seinhor vit que no y abe autre malaudie, si demandet au malau sy en sa mayson y abe nulhe fempne que ames. Lo malau ditz : « mostratz me totas las qui son en vostra maison et sy yo bey aquera que yo amy, yo vos la mostrarey. » - Quant lo seinhor vit tot asso, ly mostret siruentes, damiseles et totas autres et las regardet totas et no-n bit nulha que li plagus. Apres et li mostra totas sas filhes beras et gentas : las refusa. Lo seinhor aue vne gentiu damisele en sa mayson, et aquera gardaue et per la prendre per moilher; e ly mostra aquera. — 19 a et 13 e.

- N° 2 Un court échantillon des *Comptes consulaires* de la ville de Riscle *de 1441 à 1507*, pour les 22 et 25 janvier 1507, année où aparaissent les *e*.
- 6. Item, a bing et duz deudit meys, anan Armentieu per avisar que era de far toucan la carrere que l'aygue ave grandement goastada; de que, quant fon par dela, fout dit et appoinctat que y tramectossen quoate plates per passar les gens et los soumes. Item, a XXV deudit meys, agon quoate boes per carregar las platas deu pon de l'Ado en fora a la susdita carrere deux Bergons.
- N° 3 Extrait du *Dénombrement produit le 24 juillet 1542 par le Syndic et les consuls de Saint-Gaudens* (S. Mondon, 1910, pp. 142-174).
- iij. Tallament, que de tous temps et a jamais son en possession et libertat de no pagar aud. seignor, son thesaurer et depputats, sinon de mille escuts n'en paguen tan solament la cinquiesme partide et de lad. cinquiesme partide nen paguan de las tres parts las duas, que son de mille escuts la somme de cent trente tres escuts petits et sieys sos bons, et lad. tierce partide los es quittade per certains agradables services feits lou temps passat per los habitans de laditte ville aud. seignor ou sos predecessors et per privilege expres sur so autreyat, laquallad. somma de cent trente tres escuts et sieys sos paguan quant vient lo cas que toute lad. viscontat fe donnation audit seignor de tal somme de mil escuts, et si talle donnation ou charge ordenaria, ou autre qual se volosse, ere impausade sur tout lod. pays, losd. de S^t Gaudens sont quittis et franx en paguan la susd. somme et per rata si tald. charge fasedora per lod. pays augmentaba ou diminuiba. 11 a et 21 e.

ANNEXE III Les e et les o chez d'Astros

Comme annoncé au § 3-7, cette Annexe détaille les résultats d'une recherche systématique des *e* parmi les *o* de l'édition 1642 de *Lou Trimfe* et des *o* parmi les *e* de l'édition 1645 de *L'Ascolo*. Cette recherche a été effectuée sur des textes obtenus par une bonne reconnaissance optique ; je ne puis donc garantir que la récolte soit exhaustive, mais elle très suffisante pour être significative. La voici, (par n° de page) :

Dans Lou Trimfe: A) Playdeiats des las quoüate sasous repris de l'éd. 1636 – 2, perletes; 7, toutes; 8, Ville, Sebenes (Cévennes); 9, gaoüéres (= gauères, gerbes), enseigne (rime avec creigno); 14, So qu'augi la gouge nou gause, (rime avec pauso) / Més s'entourne drét al bourdiou / Per coussîra so qu'ere diou. — B) Ajout de 1642 – 62, Toute; 79, brouniteyres; 109, leyche (rime avec greycho); 135, las erbes; 143, baillo les au houec; 163, S'am'semble (= Ça-m semble, me semble-t-il); 180, Que... bengues / ... contengues; 181, Hasse (= hàcie, qu'il fasse); 186, Mastresse.

En outre, tous les mots en -men(t, ou s) issus d'un -ament primitif sont en o, sauf l'adverbe s(o)ulamen(t, ou s) en 9 occurrences.

Dans L'Ascolo: A) page de titre – Ascolo, Leitouro (mais Loumaigne). — B) deux pages de Dédicace à N.-D. de Tudet ¹, en prose, particulièrement soignée comme il se doit – 43 e pour 5 o (4 adverbes et l'indéfini uo) et 1 a dans l'adverbe sulamens. — C) catéchisme en vers ; je n'ai compté que les o : 6, Escoutom (2 fois) ; 7, peguessos ; 9, memorio, glorio ; 10, Quantos persounos; 11, Baillom, rendos; 13, Poncio; 14, Gleyso; 15, sios, Countentot, ageos, boutalo (= boute-le, mets-la), Denguio, Gleyso; 18, Hasson, bouillon; 19, segnefico, Angelico; 20, uo; 21, quitio, necéro (rime avec Mayroulére); 22, segnifico, deplico, uo, escolo, hilholo; 23, ostio (et ostie); 24, réston; 25, escajo; 26, ajo, baillon (2 f.), representon, Abarregeo; 27, saubon; 28, péco, péquo (rime avec péque); 29, Coumo; 30, l'ouro, peno, Mataleno; 31, entourroguo, Sio, Baillon; 32 causon; 34, prengon; 36, s'aperon, Digos los (= digues-les, dis-les); 37, proumessos; 41, Gouardom, guisom; 42, espraigno; 44, atiro (rime avec enspire); 45, leouon, arrougaignon; 46, laouon, mésclon; 47, négo, prégo; 48, segrado, deplicado, santo, noumento, Muchon, potento, traouessado, crouxado, arrepresento, l'asquerro, malo guérro, dreto, memorio, guerro, bictorio; 49, escolo, persouno, holo, merito, medito, Coumo, biro, arretiro, auffenso, penso; 50, bourruguejon, uo (rime avec tue); 51, Uo (2 fois); 52, Ostio, Ajon, negon, escurton, condamnon; 53, sion; 55, trobon, recrobon, Giton; 56, pregon; 57, aufenson, penson, Sion; 60, tocon; 62, pouscon.

De plus, *Digos* ou *digos* se trouve pp. 9, 10, 14 (2 f.), 17, 19, 23, 29 (2 f.), 31, 32, 33, 34, 37 (2f.) 43 et 55.

En outre, comme dans *Lou Trimfe*, tous les mots en -men(t, ou s) issus d'un -ament primitif sont en o, sauf l'adverbe s(o)ulamen(t, ou s) en 5 occurrences et les adverbes perfeytement, p. 14 et promtemens, p. 44.

Statistiquement, hormis ces mots en -ent, les 20 e de Lou Trimfe représentent la très faible moyenne de 0,1 par page; mais ils sont très inégalement répartis: 10 sur les 49 pages de 1636 (0,2/page) et autant pour les 152 pages ajoutées en 1642 (0,066/page), donc 3 fois moins.

Avec 127 o pour *L'Ascolo*, on a une moyenne de 2,2 o par page, mais avec de gros écarts; en divisant l'ouvrage en tranches de 10 pages, la moyenne par tranche va de 1,0 à 4,3, cette dernière tranche, pp. 43 à 52, étant particulièrement grevée par les pages 48 (16 o) et 49 (10 o) correspondant à la Leçoun XX *Déou signé de la Croux*. Pour aller au plus près, j'ai

¹ Lieu de pèlerinage très ancien, à 4 km au sud-est de St-Clar; fête le 8 septembre. D'Astros avait rédigé un livret de pèlerinage, en gascon, qui ne fut publié qu'après sa mort (éd. 1869, pp. 245-280).

comparé cette leçon à la XVI De las deboutious particulieres. Celle-ci, de 118 vers sur près de 4 pages, présente 77 e (97,5 %) contre seulement 2 o peu repérables en fin d'impératif auquel est soudé le pronom complément enclitique, Gouardom et guisom (p. 41). Et la XX, de 84 vers sur près de 3 pages, présente 37 e (57,8 %) face aux 27 o déjà relevés, qui, pour nombreux qu'ils soient, restent nettement minoritaires.

Comme une page de *L'Ascolo* compte 1,2 fois plus de caractères qu'une page de *Lou Trimfe*, sa moyenne par page de même taille est ramenée à 1,86 o, ce qui fait quand même 18,6 fois plus de "déviances" que dans *Lou Trimfe* global, et encore 9 fois plus que dans sa première partie reprise de l'édition en e de 1636.

ANNEXE IV

Quatre témoignages douteux

Nº 1 – Les Coutumes de Corneillan (copies de vers 1300 à 1489)

Dans son étude de la finale féminine en béarnais déjà citée, Michel Grosclaude ouvre la liste des témoignages anciens de « l'écrit béarnais » par l'alinéa suivant :

Coutumes de Corneillan (1142) Avec beaucoup de flottement, la graphie A est majoritaire. On trouve parfois le même mot écrit tantôt avec A final, tantôt avec E: causas/ causes. A la fin du texte, on a un certain nombre de mots qui comportent même une finale féminine en O (heureuse faute de copiste puisqu'elle nous prouve qu'à l'époque de la copie du texte, la graphie a recouvrait déjà une prononciation [o] comme aujourd'hui).

J'ai déjà approuvé (§ 0-1) la justification qu'il donne p. 7 de la mention de ces coutumes non béarnaises dans une étude sur le béarnais ; il ajoute une autre justification :

« ... c'est le document le plus ancien dont nous disposions en gascon (1142-1143). Il a été publié par Ch. Samaran. Il est à manipuler avec précaution en ce qui concerne notre propos, car Ch. Samaran pense que le manuscrit qu'il a eu en mains serait du début du 14^e s. Donc si on peut penser que le contenu et même la langue (visiblement très archaïque) sont fidèles à l'original, il est possible que le transcripteur lui ait fait subir quelques modifications orthographiques. »

Malheureusement, cette prudente présentation comporte une grave lacune, car s'il y a bien un manuscrit A des environs de 1300, il y en a trois autres, B de la première moitié du XIV s., D de 1368, et C de 1489; et tous sont des copies d'un original que C est seul à dater du 5 février 1142 (ancien style, donc 1143 pour nous).

Or dans tout cet ouvrage, M. Grosclaude a largement utilisé ces *Coutumes* en faisant comme s'il n'y avait qu'**un seul** manuscrit, le A du début du XIV^e s. (pp. 7, 21) et en oubliant ses réserves de la p. 7, car il cite toujours les *Coutumes* comme datées de 1142, donc avant tous les autres textes, et le plus souvent pour des points de graphie (pp. 13, 16, 18, 21, 26, 36, 47, 58 (2 citations), 61, 68, 73, 75, 77 et 78).

Pour notre problème, les finales en *o* que signale M. Grosclaude existent bien dans l'édition par Ch. Samaran (1953) et il y a du vrai quand il écrit que cette graphie « prouve qu'à l'époque de la copie du texte, la graphie <u>a</u> recouvrait déjà une prononciation [o] comme aujourd'hui ». Mais dans son désir de légitimer la graphie occitane, il oublie de préciser « l'époque de la copie », la C seule, qui n'est pas de 1143 mais de 1489!

Voici donc ce que Ch. Samaran nous apprend de cette copie C, pp. 334 et 353, note :

« ... acte notarié en latin (Pierre Rolerii, notaire à Saint-Mont) du 12 janvier 1489 nouveau style, par lequel Antoine de Bernède, fils et héritier de feu Jean de Bernède, seigneur de Corneillan, requiert les habitants et consuls de le recevoir, lui et son frère, comme seigneurs de Corneillan et de lui prêter hommage et serment de fidélité. En retour de quoi, il confirme les franchises, coutumes et privilèges dont le texte est inséré.

« Ce texte, en très mauvais état, porte le même titre que le premier : *In nomine Domini amen. Aquestas son las costumas*... mais on lit à la fin un explicit nouveau, dans lequel il est dit que les fors et coutumes ont été donnés et ordonnés (datz et ordonnatz) en la « ville », de Corneillan le 5 février 1142, en présence de plusieurs témoins nommément désignés. »

Le glossaire dressé par Ch. Samaran est rédigé « A l'exclusion des articles 40 et 42, de rédaction visiblement postérieure, ainsi que de l'explicit. »

Mais historien et non linguiste, Ch. Samaran nous prévient :

« Quant au libellé des coutumes, les **variantes** des articles qui leur sont communs n'en sont pas très importantes et **beaucoup sont de pure graphie**. On pourra en juger en parcourant l'apparat critique de l'édition [...]. »

Il ne s'intéresse donc pas à la graphie.

Ce qui l'intéresse, c'est d'approcher le plus possible du texte originel des *Coutumes*; il le fait à partir du manuscrit A et note en apparat critique toutes les variantes de B et seulement les plus importantes de C et D, où il ne puise complètement que les quelques articles qu'ils sont seuls à posséder. Nous n'avons donc qu'un faible aperçu du texte propre à C, et dans sa graphie. Je le reproduis ici, en introduisant quelques traductions en italiques et entre crochets :

- [2]. El senhor a dret de har els cossols et de.V. nominatz el [deu ?] ostar.I.
- [31]. (A Lo carnacer) deu aver de la targe [monnaie] .I. d. el grays et el ventre et del porc el segui et que ne mathe car mesere [ladre] ni trogue [truie] per porc ny hayelho [brebis] per mouton, et s'os ven deu estre des pauvres.
- [39]. Si el seignor he tort alz cavers o castelas, els cavers deben seguir els castelas et els castelas elz cavers aysiment et portar lor frontado [confrontations, litige] al seignor dret perparan totas horas que elz cavers et castlas hen per obs del seignor debent tindar (?) que son pan mingan.
- [40]. El seignor dever (?) [pour deu aver (?)] deu tonet de vin üo emyo [hémine, mesure de capacité] et de la barriqua. xvi. d.
 - [42]. Si aryo [farine] es troado moludo horos deu molin deu castet, deu estre des pauvres.

Explicit: Totz elz fors et elles costumas sont estatz datz e ordonnatz en la villa de Cornelhan, en la presensa de Gerauld de Sainta Lana, el seignor de Sta Lana, Peyrotono de Bergonhano, Johanneto de Vilario, Raymundo de Malomussono, Guilhamano de Riparia (?) V febr. M.C.XLII.

Le moins qu'on puisse dire est que ce texte est déconcertant :

- des 31 finales féminines, dont une interne, 12 sont en a, 3 en e et 16 en o, dont la moitié dans les noms féminins cités dans l'*explicit*;
- 14 des 16 o sont dans les art. 40, 42, que Ch. Samaran juge « de rédaction visiblement postérieure », et l'explicit « nouveau » ; il sont même 15 avec l'article 39 qui me parait aussi très postérieur, puisqu'en dehors de mentionner « cavers et castelas », il ne traite pas du tout du même sujet que la version d'A et B : il s'agit en C du règlement de tort que le seigneuer leur aurait causé alors qu'A et B énoncent les trois cas où ils doivent aide au seigneur ; au demeurant, le mot *frontado* de C manque dans A et B et le glossaire l'ignore comme les mots difficiles des art. 40, 42 et l'explicit, ne donnant que *frontada* de l'art. 20 et le traduisant là par « frontière », ce qui ne vaut plus du tout pour l'art. 39 ;
- hayelho pour brebis à l'art. 31 est bien étrange ; ni l'évolution possible de 'ovicula' ni les formes modernes recueillies dans l'ALG II, 412 ne rendent celle-ci vraisemblable ; mais peut-être s'agit-il d'une faute d'impression, Ch. Samaran ayant écrit havelho, ce qui correspondrait quasi certainement à hauelho du manuscrit, la forme [aˈweʎo] étant, selon l'ALG, celle de Riscle et d'une grande partie du Gers ; et bien sûr, l'h- est muette ;
- en revanche, *aryo* sans *h* ou *f* est fautif, alors qu'au même article, *horos* a bien son *h*-. S'il ne s'agit pas d'un simple oubli, comme le [h] reste massivement attesté dans tout le domaine (ALG III, 974, farine), on peut se demander si le copiste chargé d'insérer les *Coutumes* dans un acte latin n'a pas glissé ses propres habitudes de prononciation : « on écrit comme on prononce; autrement dit, la graphie adoptée dépend des origines du secrétaire qui a rédigé matériellement le texte. » (M. Grosclaude, *op. cit.*, pp. 16-17). De fait, selon l'ALG, le secteur commingeois de Boussan, Martres-Tolosane dit [era a'rio], sans [h]. De plus, dans ce manus-

crit C, l'article *el, els* remplace *lo, los* ; cela pourrait être une adaptation du *eth, eths* de ce secteur, guidée par l'analogie avec le contracté *del, dels* de textes toulousains; on trouve même l'article contracté *des* (art. 31), forme montagnarde encore attestée en ce même secteur (ALG VI, 2463) et "officielle" en aranais...

— mais si les h- muettes sont nombreuses dans les autres manuscrits, le [h]- y est toujours noté par f-, suivant l'usage général avant le XV^e s., alors que C est le seul à user de h- avec har de l'art. 2 et horos de l'art. 42, contre far (art. 1, 6, 9 etc.) et foras (art. 36) dans A.

Quoi qu'il en soit, ces o en 1489 à Corneillan ou St-Mont, résidence du notaire, entre Aire qui ne connait que e et Riscle qui à cette date en est encore à a, sont d'autant moins explicables qu'ils n'apparaitront à l'écrit que près de 150 ans plus tard chez d'Astros, et encore sous influence toulousaine (cf. § 3-7).

Pourtant, il est difficile de douter de Ch. Samaran qui fut un maitre en paléographie, à moins que... J'ai noté que son premier souci n'était pas la graphie, et on ne voit pas pourquoi cet Armagnacais né en 1879 à Carvencères, à 15 km au nord de Riscle, n'aurait pas partagé l'opinion si répandue que la prononciation en [o] datait de temps immémoriaux. Or, nous ditil, ce manuscrit est « en très mauvais état »; n'aurait-il pas cru reconnaitre des o dans des o0, ou même des o0 devenus méconnaissables ?

Par scrupule, j'ai voulu voir d'autres coutumes du Gers qu'il signale dans la note de la p. 352 : de Sarraguzan, Sarrant, Céran, La Sauvetat, Éauze et l'Isle-d'Arbeyssan (aujourd'hui, Isle-de-Noé) dans le recueil des *Coutumes municipales*... de J.-F. Bladé (1864), et de Lectoure et Castéra-Bouzet dans le tome VI de l'*Histoire de la Gascogne* de Monlezun (1849).

Ainsi, chez Bladé, dans les coutumes de La Sauvetat du 15 mai 1271, copie authentique de 1287; « Copiées dans les *Mémoires sur le Diocèse de Condom*, conservés aux archives municipales de Condom. » note Bladé, p. 184, ce qui, sans autre indication, le désigne comme le copiste; ces *Mémoires*, datés de 1774, constituent un « Beau volume in-4°, de 600 pages environ, composé d'un grand nombre de cahiers cousus dans un portefeuille carton. Larcher y a réuni une énorme quantité de titres (à peu près 148 articles manuscrits) intéressant particulièrement l'abbaye et le diocèse de Condom [...] » (*Bulletin de la Société de Borda*, 1890, pp. 17-18). Mais malgré les garanties de cette source, Bladé publie, p. 187: « foro que fossa hom estran qui no sabossa la costuma deldit loc. » Ce o perdu dans ce long texte de 7 pages n'a certainement rien à voir avec l'original de 1271 ou sa copie de 1287.

De même, pp. 199-225, les coutumes d'Éauze, du 13 aout 1352, devraient être encore plus fiables, puisque Bladé note « Copiées par M. l'abbé Sentis sur l'expédition authentique qui se trouve maintenant aux archives de la préfecture du Gers. » Ce prêtre était bibliothécaire du Grand séminaire d'Auch et participait aux travaux d'érudition de ce temps en Gascogne. Néanmoins, on lit, p. 201 « si laperat sescuzauo e es conogut que no sia tengut de batalha far » ; p. 222 « totas erbas de totas nostras terras e de nostros locxs. » où c'est un e masculin qui est passé à o! à moins que le copiste se soit cru en latin...

Dès lors, il n'est pas étonnant que Ch. Samaran ait écrit (*ib*.) « la publication de Bladé est à reprendre entièrement sur de nouvelles bases ».

Ce n'est guère mieux chez l'abbé Monlezun, qui fait de l'histoire, pas de la linguistique ; il ne précise pas où il a pris ses textes, et leur graphie dénonce souvent des copies nettement postérieures aux actes originaux. Voici d'abord les coutumes citées par Ch. Samaran :

- pp. 79-94, les coutumes de Lectoure, se présentent comme l'édition de l'original daté 1294, mais les graphies en *ou* telles que *cioutat, diou* (Dieu), *tout, coustuma*, sont peu vraisemblables à cette date ; à part cela, pas d'anomalies criantes, et je n'ai remarqué que des *a* en finales féminines.
- pp. 94-105, les coutumes de Castera-Bouzet, sont copiées de la copie notariée de 1466 d'un original d'aout 1300. Ici aussi, je n'ai remarqué que des *a* en finales féminines et aucune anomalie notable.

Mais aux dates de ces coutumes, il était peu probable de rencontrer des o. J'ai donc examiné les parties en gascon des deux seules coutumes du XV^e s. du même ouvrage :

- coutumes du comté d'Armagnac et de la vicomté de Lomagne (1428), pp. 24-25 et 27-29; le texte imprimé est plein de fautes de toutes sortes dont on ne sait si elles viennent du manuscrit (sans autre référence que « *Manuscrit du Séminaire* »), de la copie par l'abbé, ou de l'imprimeur; j'y relève des *ou* pour [u] mais aucun h valant [h]; pour nos finales féminines, un comptage complet donne 150 a, 36 e et 6 o. Par exemple, p. 24:

Item que lodit seignor viscomte los deu prumerament jurar de escer lor bou seignor et gardar lor de trac et de forsa et de tener et conservar lors usatges et lors coustumos et lors franquesas et de ne portar l'un mesque l'aute ny mostrar partida.

- coutumes de Montbernard aujourd'hui La Castagnère, commune de Barran, à 10 km au sud-ouest d'Auch (1493 a.s), pp. 107-109; ce texte sans aucune référence est néanmoins meilleur que le précédent; on y trouve également des *ou* pour [u] mais aucun *h* valant [h]; quant aux finales féminines, un comptage complet donne 141 *a*, 6 *e* et un ou deux *o* dans le passage suivant, p. 108 « Item si aucun ho aucun*a* trese cotel de negun*a* condition contr*e* aucun autré et encar*o* que no lo <u>per pue aiso</u> ne toquess*a* que pagué a nos cinq sols Morlas... » : les mots soulignés, copiés par quelqu'un qui ne comprenait pas... et qui, d'après la ligne suivante, doivent se lire *percucissa* (ou *percucisso* ?)

Du fait de leur mauvaise qualité, ces textes imprimés et probablement les copies recopiées par l'abbé Monlezun ne permettent pas de conclure à l'authenticité des quelques o relevés, et encore moins à la prononciation en [o] de ces lieux; mais le poids des a (78,1 et 94,3 %) rend hautement probable le maintien de la prononciation en [a] en cette fin de XV^e s. Et l'absence de h valant [h] dans ces textes rend encore plus suspects ceux de la copie C de Corneillan.

Entre les doutes sur le copiste de ce manuscrit C et ceux sur son déchiffrement, alors qu'il est en très mauvais état, il me parait donc très hasardeux d'en déduire que le secteur de Corneillan/St Mont constituait un îlot où l'on prononçait -[o] vers 1489.

N° 2 – Les "100" proverbes d'Auch (manuscrit de vers 1500)

Il s'agit d'une collection de proverbes sur quatre feuillets que l'on a datés des environs de 1500 et que l'abbé Louis Daignan du Sendat (1681-1764), vicaire général de l'archevêque d'Auch, a insérés dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville d'Auch*; ces *Mémoires* sont conservés à la bibliothèque municipale d'Auch. Un certain Philibert Abadie a fait une première édition de ces proverbes en 1850. Le folkloriste Jean-François Bladé en fit une seconde en 1867 en les intégrant à ses *Contes et proverbes populaires...*

Dans la *Revue de Gascogne* de 1867, l'abbé Léonce Couture consacra à ces *Contes* un long compte rendu en trois parties, la dernière, pp. 552-567 portant sur les proverbes. Incidemment, il écrivit sur la première édition :

« J'aurai plus tard occasion de parler de ces quelques feuillets couverts d'une écriture du XV^e ou du XVI^e siècle, révélés par M. A.-Ph. Abadie dès 1850. Le *Parterre gascoun* de Bedout, publié par cet éditeur plus studieux qu'habile, laisse certainement beaucoup à désirer pour la correction, et l'Introduction et le Dictionnaire qui l'accompagnent sont pleins d'erreurs de toute espèce. Mais les 104 *Proverbes et dictons de la Gascogne* y sont reproduits, sauf un certain nombre de fautes d'impression, assez exactement, d'après le manuscrit conservé par l'abbé Daignan. »

Cet avis sur la fidélité d'Abadie au manuscrit ne manque pas d'intérêt.

En tout cas, c'est en s'appuyant sur l'avis de L. Couture que Bladé justifie la troisième édition qu'il fit des proverbes en 1879, aux pp. 166-187 de ses *Proverbes et devinettes*...:

« "L'abbé Daignan, dit M. Léonce Couture, n'est pour rien dans l'orthographe, ni dans le choix et l'agencement des dictons qu'il nous a transmis. Il n'a fait que sauver de la destruction un petit manuscrit beaucoup plus vieux que lui." (Léonce COUTURE, *Revue de Gascogne* de 1867, p. 553.) Ce précieux manuscrit, ajoute mon excellent ami, "mériterait d'être publié avec une fidélité scrupuleuse." » (p. VII).

C'est justement ce qu'a voulu faire Bladé :

- « L'orthographe du manuscrit a été respectée, conformément aux désirs manifestés par certains critiques. Ce n'est donc pas ma faute, si elle laisse a désirer, et si elle n'est pas la même que celle dont j'ai fait usage pour mon propre compte. » (p. 113)
- « Je ne saurais trop répéter que je copie exactement, et sans répondre de l'orthographe, les *Proverbes* contenus dans le manuscrit Daignan du Sendat, que j'ai collationné avec le concours de M. Parforu [*sic*, pour Parfouru], archiviste du département du Gers. » (*Nota-Bene* de la p. 166).

Pourtant, dans son compte rendu de cette troisième édition de 1879, L. Couture (1880) n'a pas manqué d'en signaler les faiblesses :

- p. 331 « Voici enfin une édition soignée du précieux petit recueil sauvé par l'abbé Daignan. M. Bladé l'a transcrit avec soin et collationné, nous dit-il lui-même, avec la collaboration de M. Parfouru, notre excellent archiviste : je crois donc devoir mettre sur le compte du premier collecteur lui-même un bon nombre de leçons douteuses; et, sans être à portée de regarder en ce moment le manuscrit original, je crois bien que le texte de M. Bladé le reproduit exactement, sauf bien entendu une certaine part à peu près inévitable à faire aux fautes d'impressions : ainsi *sun* pour *suu* au prov. 694; *liguoulado* pour *lignoulado* au 731^e; *eu* pour *en* au 778^e; *coueis* pour *couneis* ou *coneis* au 783^e; *legoan* pour *lecgan* au 787^e, etc. »
- p. 335 « ...En achevant de rédiger ces quelques notes sur les proverbes du XVI^e siècle édités par M. Bladé à la fin de son recueil, je retrouve le volume d'A. Phil. Abadie où a paru, comme je l'ai dit plus haut, la première édition de ce recueil. Je constate, comme le nouvel éditeur, l'incorrection notoire de cette publication. Cependant j'y trouve des leçons que je serais tenté de préférer aux nouvelles; mais je ne puis rien décider sans avoir sous les yeux le manuscrit, seul arbitre naturel entre les deux textes. Toutefois, je remarque : 1° que M. Bladé nous a dérobé, par mégarde, une partie du prov. 775; je ne puis croire que l'éditeur de 1850 ait ajouté de son chef les mots *et pescadou de ligne* (et pêcheur de ligne); 2° que la nouvelle édition donne plusieurs proverbes qui manquaient à celle de 1850, et qui sont généralement des plus difficiles à expliquer, ce qui, sans doute, les avait fait mettre de côté; 3° qu'en revanche il y a dans le volume d'Abadie une dizaine de dictons que M. Bladé a eu le tort de négliger. »

Pas plus que L. Couture, je n'ai le manuscrit sous les yeux, mais quand je constate qu'en 1879 on a altéré le nom de Paul Parfouru lui-même, j'ai des doutes sur tout le reste. J'ai donc mis en vis-à-vis l'édition de Ph. Abadie (que j'ai numérotée de 1 à 105) et celle de Bladé 1879, qui, selon L. Couture, ont toutes deux respecté l'orthographe du manuscrit.

Et d'abord, sur le nombre de proverbes :

- Abadie en donne 105, mais en réunissant le 89 et le 90 comme le fait Bladé dans son 699, cela fait 104 ;
- Bladé en annonce 104, mais du n° 690 au n° 789, cela ne fait que 100 ; cependant, le n° 781 est donné deux fois, ce qui porte le total à 101 ; en sens inverse, Bladé sépare les n° 725 et 726 qu'Abadie réunit à juste tire en un seul, ce qui ramène le total à 100 :

Abadie

86 - En heuré

725 - En heuré,

Tribaille laouré,

En mars

Lou gars,

En abrieu

Lou caytieu.

Bladé

725 - En heuré,

Tribailhe, louuré.

726 - En mars,

Lou gars.

Et en auriu,

Lou caytieu.

Mais cet écart de 5 au bénéfice d'Abadie est le résultat de plus et de moins qu'avait remarqués L. Couture aux 2° et 3° de la dernière citation ci-dessus : Abadie compte en propre 11 proverbes (n° 7, 12, 13, 34, 35, 80, 81, 83, 84, 85 et 91) et réciproquement, Bladé en compte 6 (n° 713, 714, 733, 755, 757 et 758). D'où un total de 111 pour le manuscrit de 1500.

Quant aux finales féminines qui motivent cette recherche, j'ai compté 158 e et 19 o chez Abadie, mais curieusement, si l'on met à part ses onze proverbes propres qui comptent 12 e et

17 o, c'est seulement 146 e et 2 o pour le reste de la collection, et chez Bladé, 147 e et 10 o, dont 12 e mais aucun o dans les 7 proverbes qu'il a en propre.

À ce point de notre quête, il me parait indispensable de mettre en vis-à-vis les 9 vers de Bladé où figurent ces 10 o avec les vers correspondants d'Abadie :

Abadie Bladé

60 - Qui minge plan é cague hort

55 - La hemne sotte

62 - Entre la soupe é lou caulet

104 - A sante Fé

70 - A nadau / Tripes grasses à l'oustau.

28 - Ben hurouse la mayson

(30 -) / A grane chére petit testoment.

(47 -) / Qan lous autes soupon, et que digne.

(49 -) / Si nou gaigne nou y pert.

703 - Qui minje plan et caguo fort,

704 - La henno sotte,

717 - Entre la soupo et lou caulet

742 - A S^{to}-Fé,

760 - A Nadau, / Tripos grassos per l'oustau.

764 - Bien hurouso la mayson,

(765 -) / A gran chere, petit testoment.

(775 -) / Quan lous aultres soupon et que digne.

(788 -) / Se noui gagno noui perd.

L'identité de fautes d'impression étant hautement improbable, il y a donc identité de lecture et de copie entre les deux éditeurs pour les deux seuls o d'Abadie (nos 30 et 47) dans les proverbes qu'il partage avec Bladé et désaccord pour les 8 autres de Bladé. Il est donc vraisemblable que ces deux o sont bien sur le manuscrit original des environs de 1500.

Mais je crois pouvoir aller plus loin: Abadie avait nettement pris position contre la graphie en o (cf. § 3-8). Or il a respecté la graphie des auteurs dont il a donné des extraits, qu'ils aient écrit en o comme Ader ou Baron, ou en o comme d'Astros ou Dugay. On ne peut donc le suspecter d'avoir délibérément modifié ce qu'il lisait sur le manuscrit des proverbes, encore moins qu'il ait mis des o dans ceux qu'il est seul à publier, s'ils n'étaient pas dans le manuscrit. Il en résulte une vingtaine de o probables dans le manuscrit conservé par l'abbé Daignan.

N° 3 – Traité de lies et passeries du Plan d'Arrem du 22 avril 1513

La version que M. Grosclaude donne de ce traité (1986 b, pp. 72-72) est prise dans la thèse de Rémy Comet de 1929, pp. 200-211, qui cite deux sources d'archives, du Parlement de Toulouse, B. 1920 et départementales de la Haute-Garonne, « E. 891 (Imprimé) »; or beaucoup de finales féminines sont en o et tous les o fermés sont ou, ce qui me parait tout à fait anachonique pour 1513 et désigne plutôt comme source l'« imprimé» non daté, mais probablement du XVII^e s., avec graphie modernisée. Mon doute est d'autant plus fort que Wikipedia donne un court extrait d'une version citée par Peir Cots e Casanha, Los derechos de paso, pastos y aguas entre Aran, Comenges y Coserans, y su relacion con los tratados de Lies i Patzeries, Conselh Generau d'Aran, 2003, p. 54, avec des graphies bien plus vraisemblables pour 1513; en voici un alinéa, pris dans le § II du traité:

Peir Cots e Casanha

Pareillement, que deu reaume d'Aragon/compreses en la presente surceance Et/capitulacion pouiran anar franquemen et/quitemen entre Sarrancoly per toutes/ las valees doueieil louron, larboust, luchon/ et frontignes entre a la ciutat Sainct lize/ Ville de Sainctgirons viscontat de Couserans/ Et per toute la castelanie de Castillonnes...

Rémy Comet

Pareillomen, que (lous habitans) deu Royaume d'Aragon compresis en la presento surcienso et Capitulatiou, pouyran anar franquoment et quiettemen entre Sarrancoulin, per toutes las vallées d'Oeil, Louroun, Larboust, Barousse et Luchon, la Ville de Saint-Béat et Frontignes, entro la Ciutat de Saint-Bertrand, et per touto la Seignourio d'Aspect, entro la Ciutat de Saint-Lizier, la Villo de Saint-Girons, Viscontat de Couzerans, et per touto la Barounio de Castillon (en Couzerans)

On ne peut donc prendre en compte les *o* de la version Comet/Grosclaude.

N° 4 – *Quato* (!) *ACTES* en Béarn (1767)

Plus une coquille est visible, moins on la voit : c'est ce qu'apprend l'expérience à quiconque a fait de la relecture d'ouvrage imprimé. C'est ainsi qu'en 1767, on découvre un o dans le mot *quoato* du titre même de la 2^{nde} édition de la *Pastourale* de Fondeville. La 1^{ère} édition est de 1763, par Desbarats ; je n'en connais le titre complet que par Louis Lacaze (1884, p. 145), et on y lit : « *En quoate actes* ». Quatre ans après, Jean-Pascal Vignancour la

réédite ; ci-contre, ce qu'est devenue cette men-

tion:

Mais p. 175, L. Lacaze nous apprend que cet imprimeur originaire de Toulouse avait repris en

EN QUOATO ACTES: Pér Mouffit Fondeville de Lefcar,

1760 l'affaire de l'imprimeur palois Jean Dupoux décédé l'année précédente. Il est peu probable cependant que ce soit un o toulousain, car on écrit quatre en languedocien, comme par exemple dans ce vers du Ramelet de Goudelin (éd. 1694, p. 18): Quatre bourrugos incarnados. Est-ce une réminiscence du latin 'quattuor', ou plus vraisemblablement de l'espagnol cuatro? En tout cas, ce o n'apporte rien à notre recherche, sauf le conseil de prudence, tellement sont fréquentes les fautes de copie ou d'impression...

BIBLIOGRAPHIE

(L'astérisque signale les écrivains gascons et les éditeurs de textes)

- Académie palavasienne de Langue d'Oc (2006). *Le Parler vieux palavasien*, 494 p. Téléchargeable :
 - http://www.palavaslesflots.com/download/1400-la lenga dau grau ao t 2011 vl-pdf
- *Ader, Guillaume (1607). Lou Catounet gascoun. Toulouse, V^{ve} et R. Colomiez, 22 p.
- *Ader, Guillaume (1610). Lou Gentilome gascoun E lous heits de Gouerre deu gran é pouderous Henric Gascoun, Rey de France é de Naouarre. Toulouse, R. Colomiez (14) + 128 p.
- Allières, Jacques (2001). Manuel de linguistique romane. Paris, Champion, XXII + 323 p.
- *Bartas, G. de Saluste du (1591). *La Iudith de G. de Saluste seigneur du Bartas*, La Rochelle : Haultin, 142 p. S'achève, pp. 139-142, par le poème gascon des trois nymphes.
- *Bartsch, Karl (1855). *Provenzalisches Lesebuch*, Elberfeld (Wuppertal): Friderichs, XXII + 242 p.
- Bec, Pierre (1970). Manuel pratique de philologie romane, Paris : Picard, t. Ier, 570 p.
- *Bedout, Géraud (1642). *Lou Parterre gascoun coumpouzat de quouates carreus*, Bordeaux : P. du Coq. Réédité par Philibert Abadie, 1850 Toulouse : Jougla et Auch : Brun frères, LXXVI + 157 p.
- Berry, André (1997). *L'œuvre de Pey de Garros, poète gascon du XVI^e siècle*, thèse soutenue en Sorbonne en 1948, Philippe Gardy et Guy Latry éd., Bordeaux : P.U.B., 264 p.
- *Bladé, Jean-François (1864). *Coutumes municipales du département du Gers*, 1^{re} série, Paris : Durand, XXXVII + 255 p.
- *Bladé, Jean-François (1867). Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac, Paris : A. Franck, IX + 92 p.
- *Bladé, Jean-François (1879). Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais, Paris : Champion, reprint Laffitte, 1976, XV + 236 p.
- *Bladé, Jean-François (1881). *Poésies populaires de Gascogne*, t. I, Poésies religieuses et nuptiales, Paris : Maisonneuve, reprint 1967, XXXI + 362 p.
- Bourciez, Édouard (1899). « Documents gascons de Bordeaux de la Renaissance à la Révolution », *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-ouest*, pp. 448-468.
- Brun, Auguste (1923). L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon, 95 p.
- *Brunel, Clovis (1926 et 1952). Les plus anciennes chartes en langue provençale Recueil de pièces originales antérieures au XIII^è s., Paris, 1926, 499 p.; Supplément, 1952, 275 p.
- *Brunet, Gustave (1845). Anciens proverbes basques et gascons recueillis par Voltoire et mis à jour par G. B., Paris : Téchener, 14 p.
- Brunet, Gustave (1865). «Une pastorale gasconne sur la mort d'Henri IV», Revue d'Aquitaine, t. IX, 1865, pp. 141-143.
- Brunet, Gustave (1872) « Pastourade gascone sur la mort d'Anric Quart. (Tolose, Boude, 1611, in-8°), *Revue de Gascogne*, t. XIII, 1872, pp. 537-538.
- *Camelat, Miquèu (1895). Et piu-piu dera me laguta, Tarbes : Lescaméla, 141 p.
- *Camelat, Miquèu (1957). Garbe de pouesies 1567-1955, Pau : Marrimpouey, 168 p.
- Carsalade du Pont, Jules de (1894) « La culture de la vigne dans le Fezensaguet au XV^e s », *Revue de Gascogne*, t. XXXV, 1894, p. 76-77.
- *Chabaneau, Camille (1881, 1885). « *Paraphrase des Psaumes de la Pénitence en gascon* », *Revue des langues romanes*, 1881, pp. 69-85 et 1885, pp. 105-118.
- Chambon, Jean-Pierre (2003). *Introduction à la linguistique occitane*, polycopié 2003-2004.
- Comet, Rémy (1929). L'enclave espagnole du val d'Aran, reprint 1985, St-Gaudens : L'Adret, 218 p.
- *Courouaou, Jean-François (1995). André du Pré, *Pouesies gascoues* (1620) éd. critique, Toulouse : S^{on} fr^{se} de l'Ass. Internationale d'études occitanes, 147 p.

- *Courouaou, Jean-François (1999). Bertrand Larade, *La Margalide gascoue et Meslanges* (1604) éd. critique, Toulouse : S^{on} fr^{se} de l'Ass. Internationale d'études occitanes, 452 p.
- Courtès, Georges (1988). « Approches sur la population de Lectoure au XVI^e s. », *Pey de Garros, Actes du Colloque de Lectoure* de mai 1981, pp. 9-18.
- Couture, Léonce (1860). « Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVI^e et XVII^e siècles par le D^r J.-B. Noulet », Revue de Gascogne, t. I^{er}, pp. 351-366.
- Couture, Léonce (1880). « Parémiologie gasconne », Revue de Gascogne, t. XXI, pp. 331-335.
- Couture, Léonce (1884 a). « L'édition princeps des « quouate sasous » de J.-G. d'Astros », *Revue de Gascogne*, t. XXV, pp. 285-293.
- Couture, Léonce (1884 b). « Les variantes de l'édition princeps des Quouate sasous de d'Astros », *Revue de Gascogne*, t. XXV, pp. 361-366.
- Desplat, Christian (1986). Le For de Béarn d'Henri II d'Albret (1551), Pau : Marrimpouey, 301 p.
- Desplat, Christian (1989). « Le béarnais instrument de la critique sociale au XVIII^e s. », *Langues en Béarn*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, pp. 171-183.
- *Destrade, François (1853). *Pouésios béarnésos*, Bayonne : V^e Lamaignère, 7 p.
- *Druilhet, Paul (1885). *Archives de la ville de Lectoure*, Paris : H. Champion et Auch : Cocharaux, 209 p.
- Ducamin, Jean (1907. « Herran ou l'Arlot-qui-pleure Eglogue 4^e de Pey de Garros », in *Mélanges Chabaneau*, Erlangen : Fr. Junge, pp. 289-307.
- *Ducamin, Jean (1908). Pierre Alphonse. Disciplines de clergie et de moralités, traduites en gascon-girondin du XIV-XVe siècle. Paris : A. Picard et Bordeaux : Féret, 304 p.
- *Ducéré, Édouard et Yturbide, Pierre (1892). Archives municipales de Bayonne Livre des Établissements, LII + 546 p.
- *Duffour, abbé Joseph (1907). Livre rouge du Chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, Paris : H. Champion et Auch, L. Cocharaux, LXXXIII + 519 p.
- *Du Pré, André (1620). Fueilles Sibyllines. Voir Courouaou, Jean-François, 1995.
- Dupuy, André (1993). J.-G. Dastros (1594-1648) Poète gascon, 86 p.
- *États de Béarn (1676). Compilation d'auguns priviledges et reglamens deu pays de Bearn, Orthez : Rouyer, 8 p. non paginées + 328 p.
- *Fondeville, Jean-Henri (v. 1690). *Clavinisme de Bearn divisat en siex ecloges*, Éd. critique par R. Darrigrand, Pau : Centre d'étude du protestantisme béarnais, 2002, 374 p.
- *Fors e Costumas de Bearn, Pau : J. de Vingles e H. Poyvre, 16 + 222 p.
- *Garros, Jean de (1611). Pastourade gascoue Sur la mort deu magnific é pouderous Anric Quart deu nom Rey de France è de Navarre, Toulouse : J. Colomiès, 43 p.
- *Garros, Pey de (1565). Psaumes de David viratz en rhythme gascon, Toulouse: J. Colomes.
- *Garros, Pey de (1567). *Poesias gasconas*, Toulouse: J. Colomiez, 88 p.
- Gaufreteau, Jean de (1877-8). *Chronique bordeloise*, éditée par Jules Délpit, t. I (1240-1599) et t. II (1600-1638) Bordeaux : Ch. Lefebvre, XV + 335 p. et 486 p.
- Gélis, François de (1912). Histoire critique des Jeux floraux depuis leur origine jusqu'à leur transformation en académie (1323-1694), Toulouse : Privat, 436 p.
- Girard, Ismaël (1942). Anthologie des poètes gascons d'Armagnac, d'Astarac, de Lomagne et de Bas-Comminges, Auch: Sté archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, XIX + 96 p.
- Grosclaude, Michel (1979). Le Béarn: Témoignages sur mille ans d'Histoire, Orthez, 121 p.
- Grosclaude, Michel (1983). « Remarques sur l'orthographe des "Psalmes de David metuts en rima bernesa" d'Arnaud de Salette », *Actes du colloque "Arnaud de Salette et son temps*" tenu à Orthez du 16 au 18 février 1983, pp. 287-301.

Grosclaude, Michel (1986 a). *La Langue béarnaise et son histoire*, Orthez : Per noste, 141 p. Grosclaude, Michel (1986 b). *La Gascogne – Témoignages sur deux mille ans d'histoire*, Orthez : Per noste, 175 p.

- *Jaurgain, Jean de, et Maumus, Justin (1904. *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (Ordre de Cluny)*, Paris : H. Champion et Auch, L. Cocharaux, 152 pages
- *Krispin, Arno (1988). « Les pièces gasconnes du manuscrit Barb. Lat. 1862 de la bibliothèque vaticane », *Pey de Garros (ca. 1525-1583)*, Actes du colloque de Lectoure (28-30 mai 1981), J. Penent dir., Béziers : CIDO, pp. 53-65.
- Lacaze, Louis (1884). Les imprimeurs et les les libraires en Béarn (1552-1883), Pau : L. Ribaut, 367 p.
- Lafitte, Jean (2011-2013) Le devenir du -a féminin dans l'écrit gascon et béarnais, versions antérieure de la présente étude, accessibles sur au moins trois sites Internet :
 - $2011 \underline{\text{https://www.yumpu.com/fr/document/view/35345599/le-devenir-du-a-facm-engascon-v2-institut-bearnais-gascon/9}$
 - 2012 https://www.alternatives-paloises.com/IMG/pdf/Le_devenir_du_-a_fem_en_gascon_V2.pdf
 - 2013 http://fr.calameo.com/read/00332577352d6c79d9426 et
 - https://documentfr.com/the-philosophy-of-money.html?utm_source=le-devenir-du-a-femen-gascon
- Lafont, Robert (1968). « La vision du gascon écrit chez Pey de Garros », Actes du *Colloque sur Pey de Garros et son temps*, Auch et Lectoure 15-17 avril 1965, *Annales de l'I.E.O.*, 4^{ème} série n° 3, Printemps 1968, pp. 405-415.
- Lafont, Robert (1970). Renaissance du sud Essai sur la littérature occitane au temps de Henri IV, Paris : Gallimard, 310 p.
- Lafont, Robert et Anatole, Christian (1970). *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, Paris : P.U.F., 2 tomes, 848 + III p.
- Lafont, Robert (1983). « Situation de la langue d'Arnaud de Salette », *Actes du colloque "Arnaud de Salette et son temps"* tenu à Orthez du 16 au 18 février 1983, pp. 373-383.
- *La Plagne-Barris, Paul (1888). « Registre domestique de la famille de Verdusan (1359-1478) », *Revue de Gascogne*, t. XXIX, 1888, pp. 81-83 et 270-276.
- *Larade, Bertrand (1604). *La Margalide gascoue et Meslanges*. Voir Courouaou, Jean-François, 1995.
- Larrieu-Duler, Mary (1968). « Famille et descendance de Pey de Garros », *Colloque sur Pey de Garros*, Actes [cf. Lafont 1968], pp. 397-403.
- Lespy, Vastin (1857). Grammaire béarnaise, Pau : Vignancour, 30 p.
- Lespy, Vastin (1858). Grammaire béarnaise, Pau : Véronèse, XX + 300 p.
- *Lespy, Vastin (1875). Les Sorcières dans le Béarn 1393-1672, Pau : L. Ribaut, 72 p.
- *Lespy, Vastin et Raymond, Paul (1875-76). *Récits d'Histoire sainte en béarnais*, 2 tomes, Pau : L. Ribaut, t. I^{er} LXXI + 250 p., t. II VII + 385 p.
- Lespy, Vastin (1880). Grammaire béarnaise, Paris : Maisonneuve, IV + 520 p.
- *Luchaire, Achille (1881). Recueil de textes et glossaire de l'ancien dialecte gascon, Paris, XVIII 208 p.; reprint Slatkine, Genève, 1973.
- *Malvezin, Théophile (1873). « Michel de Montaigne, son origine, sa famille », *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1873, pp. 1-345 (pièces justificatives, pp. 207-345).
- *Meyer, Paul (1874). Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, Paris : F. Vieweg, 1^{re} partie, IV + 192p.
- Meyer, Paul (1880). « Les troisièmes personnes du pluriel en provençal », *Romania*, 1880, pp. 192-215.
- Michelet, Joseph (1899). Mystères et noëls, Auch: G. Foix, 56 + VIII p.
- Michelet, Joseph (1904). Les Poètes gascons du Gers du XVIe siècle à nos jours, Reprint

- Slatkine, 1972, 493 p.
- *Millardet, Georges (1910). Recueil de textes des anciens dialectes landais, Paris : H. Champion, X + 251 p.
- *Mondon, Stanislas (1910). *La Grande Charte de Saint-Gaudens*, St-Gaudens : Abadie et Toulouse : Marqueste, LXII + 253 p.
- Monlezun, abbé Jean-Justin (1849). *Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos* jours, t. VI, Auch : Brun, 495 p.
- Noulet, Jean-Baptiste (1859). Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVI^e et XVII^e siècles, Paris : J. Téchener, VIII + 257 p.
- *Odde de Triors, Claude (1578). Les joyeuses recherches de la langue tolosaine, réédité par Gustave Brunet, 1847, 59 p., puis par J.-B. Noulet, Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. IV, 1892, pp. 107-141 et 256-307.
- Palay, Simin (1961, 1980). Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes, Paris : CNRS, XII + 1053 p.
- *Parfouru, Paul et Carsalade du Pont, Jules de (1886-1892). *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507*, 2 t., Paris : H. Champion et Auch : Cocharaux, LXXIV + 665 p.
- Ravier, Xavier et Séguy, Jean (1959 et 1960; 2ème éd. 1978). *Poèmes chantés des Pyrénées gasconnes*, Paris : CNRS, 201 p.
- *Ravier, Xavier (2005). *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris : C.T.H.S., XCVI + 317 p.
- Ronjat, Jules (1913). Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes, Mâcon: Protat, 306 p.
- *Saleta, Arnaud de, (1583). Los Psalmes de David metuts en rima bernesa, Orthez : Rabier, 560 p. Éd. critique par R. Darrigrand, Paris : Champion, 2010, 970 p.
- *Samaran, Charles (1933). « Poésies gasconnes du XIV s. récement découvertes », *Revue de Gascogne*, t. XXVIII, 1933, pp. 97-105.
- *Samaran, Charles (1953). « Les coutumes inédites de Corneillan (Gers) », *Bulletin philolo-gique et historique (jusqu'à 1715)* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1951-52, pp. 331-356 ; repris dans *Une longue vie d'érudit Recueil d'études de Charles Samaran*, Genève : Droz, 1978, pp. 671-696.
- *Samaran, Charles et Loubès, Gilbert éd. (1979). *Comptes consulaires de Montréal en Condomois (1458-1498)* Paris: Bibliothèque nationale, 411 p.
- Séguy, Jean (sous la direction de) (1954-1973). *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne* (ALG), 6 volumes, Toulouse : C.N.R.S.; 2524 cartes et textes.
- *Sérurier, Vicomte (1874). L'instruction primaire dans la région des Pyrénées occidentales, spécialement en Béarn, 1385-1789, Pau : L. Ribaut, 64 p.
- *Taillade, Frix (1867-69). Poésies gasconnes, recueillies et publiées par F. T. XVII^e siècle, J. G. D'Astros, D'Arquier, Chants religieux, Mazarinades et autres poésies satiriques de la Lomagne, 2 tomes, Paris: Tross, XII + 304 et 339 p.
- *Tholin, Georges (1889). « Mémoire sur l'état de la province de Guienne, et particulièrement de l'Agenais et du Bazadais, en 1480 », *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 121-125.
- Van Bever, Adolphe (1914). Les poètes du terroir du XV^e siècle au XX^e siècle, t. II, Paris : C. Delagrave, 576 p.
- *Vignancour, Émile (1819). Estrées béarnèses, en ta l'an 1820, Pau : Vignancour, 102 p.

TABLE DES MATIÈRES

| Avant-propos | 1 |
|--|--------|
| | 1 |
| 0-2 – Les mots concernés | 1 |
| 0-3 – Les études antérieures | 2 |
| 0-4 – Annonce du plan | 2 |
| Chapitre I ^{er} – Réflexions préalables | 3 |
| <u>.</u> | 3 |
| | 3 |
| | 3 |
| | 4 |
| | 5 |
| | 6 |
| Chapitre II – L'écrit béarnais ancien | 7 |
| | 7 |
| | , 7 |
| | 8 |
| | 8 |
| | 9 |
| 2-6 – Les <i>Fors et Costumas</i> de 1552 et leur réédition de 1620 – Annexe I, n ^{os} 11 et 19 | |
| 2-7 – Les <i>Psalmes de David</i> d'Arnaud de Salette (1583) – Annexe I, n° 15 | |
| 2-8 – Conclusion pour le Béarn | |
| 1 | |
| Chapitre III – L'écrit gascon ancien en Gascogne. 14 3-1 – Deux troubadours gascons. 14 | |
| 3-2 – Les manuscrits, publics et privés, d'ouest en est et du nord au sud | |
| 3-21 – Les manuscrits, publics et prives, d'ouest en est et du nord au sud | |
| 3-21 – La « région des Landes » | |
| 3-23 – Le Condomois et le Bas-Armagnac 19 | |
| 3-24 – La Lomagne et le Fézensaguet | |
| 3-25 – Le Haut-Armagnac (Auch) et l'Astarac | |
| 3-26 – La Bigorre | |
| 3-27 – Le Comminges (et le Couserans) | |
| 3-3 – Les écrivains des XVI ^e et XVII ^e s. | |
| 3-4 – Pey de Garros note <i>a</i> en 1565-67. | |
| 3-5 – et Jean de Garros note <i>e</i> en 1610 | |
| 3-6 – De e à o puis retour à e chez Jean-Géraud d'Astros | |
| 3-7 – L'apparition du o : des doutes, une certitude | |
| 3-8 – Les écrivains du XVIII ^e au XX ^e s | 6 |
| 3-9 – Conclusion pour la Gascogne (hors Béarn) | |
| Chapitre IV – Et maintenant, qu'allons-nous faire ? | |
| 4-1 – Si la langue est morte. | |
| 4-2 – Si la langue est vivante. | |
| , | |
| Épilogue | |
| Annexe I - a et e dans l'écrit béarnais | |
| Annexe II - a et e dans l'écrit gascon hors du Béarn | 3 |
| Annexe III - Les e et les o chez d'Astros | 4 |
| Annexe IV - Quatre témoignages douteux | 5 |
| BIBLIOGRAPHIE | 2 |